



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI 5 D'UTTOBRE DI U 2023
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 5 OCTOBRE 2023**





2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 5 d'UTTOBRE DI U 2023
 2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
 RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2023

SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023

Ouverture de la séance des questions orales à 10h47	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2023/O2/057 - Conventonnement pour le déploiement d'un plan de prévention contre la consommation de drogue, Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	11
Et	
Question n° 2023/O2/060 - Adoption d'un plan de lutte contre les drogues (cannabis, cocaïne, alcool, tabac) chez les jeunes M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	13
Réponse commune aux deux questions orales de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse	16
Prises de paroles :	
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	20
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	20
Question n° 2023/O2/061 - Federazione 2A et 2B ADMR audit, avvena è perspettivi, Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	20
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en suppléance de Mme Bianca FAZI	22

<p>Question n° 2023/O2/058 - Sécurisation du tronçon Sartène-Propriano sur la RT 40, Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un Nouveau Souffle pour la Corse » Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	<p>25 27</p>
<p>Question n° 2023/O2/059 - Transports scolaires en Corse-du-Sud, Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	<p>29 30</p>
<p>Ouverture de la séance publique à 11 H 40</p>	
<p>Mme Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers</p>	
<p>Discours de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</p>	<p>35</p>
<p>Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif</p>	<p>41</p>
<p><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></p>	
<p>Raportu n° 236 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di lugliu di u 2023 Rapport n° 236 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 juillet 2023 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</p>	<p>47</p>
<p>VOTE rapport</p>	<p>47</p>
<p><u>AIUTU UMANITARIU / AIDE HUMANITAIRE</u></p>	
<p>Raportu n° 244 : Aiutu umanitariu d'urgenza à e pupulazione di paesi culpiti da catastrofe naturale : Maroccu è Libia Rapport n° 244 : Aide d'urgence humanitaire aux populations de zones sinistrées par des catastrophes naturelles : Maroc et Lybie</p>	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive	48
Avis Commission des finances	50
Prises de paroles : Mme Santa DUVAL	51
VOTE DE L'URGENCE	51
VOTE rapport	51
<u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 212 : Risposta à a Chjama à prugetti « 1 000 ghjorni » di l'Agencia Regiunale di a Salute di Corsica	
Rapport n° 212 : Réponse à l'appel à projets « 1 000 jours » de l'Agence Régionale de Santé de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en suppléance de Mme Bianca FAZI	52
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O2/040) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	54
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	55
Prises de paroles : Mme Chantal PEDINIELLI	55
Réponse pour le CE par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	56
VOTE rapport	56
Raportu n° 225 : Iniziu di una chjama à manifistà intaressu pà a criazioni d'alloghji inclusivi 2023-2024	
Rapport n° 225 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'habitats inclusifs 2023-2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en remplacement de Mme Bianca FAZI	57

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O2/039) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	58
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	60
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	60
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	62
Réponse pour le CE par Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA	63
VOTE rapport	63
Raportu n° 230 : par via di a cultura - partinariatu cù u Palazzu Fesch Museu di i Belli Arti par l'accolta di binifiziarri di u rivinutu di sulidarità attiva	
Rapport n° 230 : Insertion par la culture - partenariat avec le Palais Fesch Musée des Beaux-arts pour l'accueil de bénéficiaires du revenu de solidarité active	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en suppléance de Mme Bianca FAZI	64
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O2/042) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	65
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Romain COLONNA	66
VOTE rapport	67
<u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>	
Raportu n° 237 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nant'à mudulazione di l'indice di referenza di l'affitti in Corsica	
Rapport n° 237 : Avis de l'Assemblée de Corse sur la modulation de l'indice de référence des loyers en Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	68

Avis commission des finances	69
VOTE rapport	70
SUSPENSION DE SEANCE A 13 H 05 / REPRISE A 15h15	
<u>SCAMBII NANTU À U PRUCEDIMENTU D'AUTONOMIA / ÉCHANGES SUR LE PROCESSUS D'AUTONOMIE</u>	
POINT D'ORDRE DE Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS	71
Discours de M. le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles SIMEONI	72
<i>Ouverture du débat :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	77
M Romain COLONNA	83
M. Pierre GHIONGA	86
M. Paul QUASTANA	87
M. Jean-Christophe ANGELINI	88
M. Paul-Félix BENEDETTI	93
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	95
M. Jean BIANCUCCI	98
M. Jean-Martin MONDOLONI	99
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	100
Mme la Présidente MAUPERTUIS	102
M. le Président SIMEONI	104
Suspension de séance à 17H30 / Reprise à 18H03	
VOTE DEROGATION temps de travail du SGAC	113
<u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u>	
Raportu n° 238 : Tariffa è mudalità di gestione di u ristoru è di l'alloghju di i Stabilimenti Pubblich Lucali d'Insignamentu per l'eserciziu 2024	
Rapport n° 238 : Tarification et modalités de gestion de la restauration et de l'hébergement des Établissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2024	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	114
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Georges MELA – Explication de vote	116
Mme Cathy COGNETTI	117
VOTE rapport	117
<u>ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>	
Raportu n° 239 : Avisu nant'à u Schema dipartimentale d'analisi è di cuperta di i risichi di a circunscrizione amministrativa di Cismonte - SDACR	
Rapport n° 239 : Avis sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la circonscription administrative de Haute-Corse - SDACR	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	118
Avis CDENATE	120
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	121
M. Hyacinthe VANNI	122
M. Pierre POLI	124
M. Louis POZZO DI BORGIO	125
M. Julien PAOLINI en réponse aux interventions	128
VOTE rapport	130
<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 243 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a taxa professionale (FDPTP) 2023 - Cismonte	
Rapport n° 243 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2023 - Cismonte.	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'ADEC	131

Vote de l'urgence pour les rapports 241, 242 et 243	132
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	132
M. Alex VINCINGUERRA en réponse aux interventions	133
VOTE rapport	134
Présentation commune pour les deux rapports suivants :	
Rapport n° 241 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu (TADE) 2023 - Cismonte	
Rapport n° 241 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) 2023 – Cismonte	
ET	
Rapport n° 242 : Scumpartera di u Fondu dipartimentali di piriquazioni di a tassa addizionali à i diritti d'arrighjstramentu (TADE) 2023 - Pumonti	
Rapport n° 242 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) 2023 - Pumonti	
Présentation des rapports par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	135
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	136
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	136
M. Louis POZZO DI BORGIO	137
M. Alex VINCIGUERRA en réponse aux interventions	138
VOTE rapports	139
<u>DESIGNAZIONE / DESIGNATIONS</u>	
VOTE	141
Point d'ordre de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS concernant la convention signée avec le Rectorat.	141

<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N° 2023/O2/017 déposée avec demande d'examen prioritaire par les groupes « Core in Fronte » et « Avanzemu », à laquelle s'associe le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse Présentation de la motion par Mme Véronique PIETRI.	143
<i>Prise(s) de parole :</i> M. Jean-Martin MONDOLONI	145
VOTE motion	146
Motion N° 2023/O2/018 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien au Haut-Karabakh Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI	146
<i>Prise(s) de parole :</i> M. Pierre GHIONGA	148
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	149
M. le Président Gilles SIMEONI	149
VOTE motion	150
Motion N° 2023/O2/019 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien à Scola corsa Présentation de la motion par Mme Nadine NIVAGGIONI	151
Tous les groupes s'associent à la motion ainsi que les deux conseillers non-inscrits	
M. Jean-Martin MONDOLONI	155
M. le Président Gilles SIMEONI	155
VOTE motion	156
La séance est levée à 19H49	

Ouverture de la séance des questions orales 10 h 47.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate piazze !

Bonghjornu, avemu da principià a nostra seduta incù e dumande à bocca.

Preparate vi, ogni gruppu, è mi girgu dinò versu u Cunsigliu esecutivu, per quelli ch'anu da risponde.

A prima dumanda à bocca hà da esse fatta da Cathy COGNETTI, per « Un soffiu novu ». Avete a parolla.

Vi ramentu ch'una dumanda si face in 2 minuti è mezu, è chè a risposta si face nurmalmente in 4 minuti.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question orale N° 2023/O2/057 déposée par Cathy COGNETTI-TURCHINI, Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Conventionnement pour le déploiement d'un plan de prévention contre la consommation de drogue

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Vi ringraziau.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers collègues,

A l'évocation de de sujet problématique que représente la prolifération des trafics de drogue, j'ai trouvé cette tragique et émouvante expression du Président de la Colombie, adressée à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies, il y a tout juste un an et écrite par le prix Nobel, Gabriel Garcia Marquez, je cite : « *Je viens de l'un des trois plus beaux pays du monde. Il y a une explosion de vie là-bas. Des milliers d'espèces multicolores dans les mers, dans les cieux, dans les terres... Je viens du pays des papillons jaunes et de la magie. Là, dans les montagnes et les vallées de tous les verts, non seulement les eaux abondantes coulent, mais aussi les torrents de sang. Je viens d'un pays d'une beauté sanglante* ».

Cette expression, avouons-le franchement, pourrait aussi s'appliquer pour partie à la Corse tellement éprouvée par les violences au fil des siècles et encore de nos jours.

Oui, notre île n'est pas que belle, elle est aussi violente et il s'agirait, une bonne fois pour toutes, d'éviter demain davantage de périls, davantage de tourments, davantage de drames et de tragédies...

Affirmons-le encore plus clairement : la drogue est un fléau, une alliance avec la mort... Elle est le symbole d'une profonde décadence, d'un abrutissement des esprits, d'une disparition de nos traditions, de nos coutumes, de notre éducation, de notre savoir-vivre...

Dans un passé récent, on avait tendance à considérer ce phénomène comme marginal et l'île préservée de ce type de ravages.

Aujourd'hui, l'heure est à la banalisation !

Bien sûr que l'action des services de police est importante pour effectuer des contrôles. Par contre, la politique de prévention, elle, n'est l'apanage de personne. Notre collectivité a un rôle à jouer.

Vous nous livrez prochainement le diagnostic retenu par l'atelier thématique consacré à ce sujet dans le cadre de la lutte contre les dérives mafieuses, mais la Corse a avant tout besoin d'actions concrètes.

Ainsi, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives peut conventionner avec des collectivités locales, institutions de proximité, pour mener une politique active de prévention.

Il y a plusieurs niveaux de partenariat.

Cette année, la MILDECA a lancé un appel à projets à destination des communes et EPCI pour vraiment mener une politique de prévention au plus près des citoyens.

Peut-être que des communes insulaires seront intéressées par cette proposition de contractualisation ?

Outre cet appel à projets propre aux communes et EPCI, la région peut tout autant contractualiser avec la MILDECA.

Il existe également le dispositif ESPER à savoir « Les entreprises et les services publics s'engagent résolument ». ESPER répond depuis sa mise en œuvre, il y a 2 ans, à la nécessité de briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel pour la prévention des conduites addictives.

Une collectivité locale peut en être le pilote, associée aux forces vives du territoire.

Voilà, Monsieur le Président, quelques pistes que je vous soumets. Ce serait dommage de ne pas recourir à ce qui existe et est opérationnel, il y a des politiques et des moyens budgétaires à solliciter par voie de partenariat pour mener ou renforcer la politique de lutte contre la drogue dont la surconsommation.

Chacun de nous a des enfants, des gens touchés. Chacun mesure le fléau que constitue le trafic des stupéfiants.

Alors quel est l'impact de la drogue sur notre société ? Parmi les conséquences néfastes qui entraînent l'usage et l'abus des drogues chez les personnes, on peut citer la dépendance, les surdoses, les dommages physiques et psychologiques.

Alors, en fin d'été, un couple de parents sans histoire a vu son enfant être interpellé et a découvert à cette occasion qu'il s'adonnait à la vente de stupéfiants, et c'était en Corse.

Alors que reste-t-il de cet état d'esprit légué par nos parents et nos grands-parents ?

Ùn vale micca a pena di fà populu s'è a sola strada per a speranza di i nostri giovani hè sta mullizzerìa.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hà da esse un antra dumanda nant'à u listessu sugettu è ci serà una risposta cumuna, s'è vo site d'accordu.

Avete a parolla, Pierre POLI, per « Avanzemu ».

Question orale N° 2023/O2/060 déposée par Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu » : Adoption d'un plan de lutte contre les drogues (cannabis, cocaïne, alcool, tabac) chez les jeunes.

M. Pierre POLI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers Exécutifs,
Chers collègues,

L'été 2023 aura été le théâtre de faits alarmants au sein de notre société ; réalité nous renvoyant tous, acteurs politiques, économiques, culturels et sociaux, à la nécessité d'une réflexion et d'un travail en profondeur sur les maux qui nous rongent.

Parmi ces derniers, la menace croissante des addictions aux diverses drogues au sein de notre société, constitue une réalité, longtemps éludée, dont il

est aujourd'hui impossible de cacher l'ampleur, particulièrement au sein de notre jeunesse.

Symptôme trouvant en partie son terreau dans la situation de la société corse (précarité, paupérisation, emprise mafieuse, spéculation, perte de valeurs socioculturelles, fragilisation identitaire, délitement de la structure familiale...), les causes poussant nos jeunes à verser dans la consommation de drogues revêtent néanmoins essentiellement un caractère universel.

Le Docteur Harvey Milkman identifia celles-ci sur la base d'un examen approfondi de ce que vivent les jeunes au quotidien afin d'agir sur le problème dans sa globalité, l'objectif n'étant pas uniquement de sensibiliser les jeunes aux dangers des substances psychoactives, cette stratégie ne présentant pas beaucoup d'effets concrets car un adolescent ou un préadolescent, se soucie plus des sensations qu'il va tirer de sa consommation que des conséquences de son acte, mais de tarir le besoin de consommation.

L'identification des causes permet de définir clairement la notion de « *dépendance comportementale* » corrélée aux caractéristiques de leur environnement familial et amical.

L'Islande fut, en 1992, le premier pays à mettre en pratique avec succès la « *Méthode Milkman* », opérant ainsi un revirement spectaculaire, s'appuyant sur une grande enquête statistique lancée auprès des jeunes qui reçurent, durant 3 années, dans leur établissement scolaire, un questionnaire à remplir posant des questions précises ayant trait aux relations familiales, aux conditions de consommation, aux activités périscolaires, etc.

Les données recueillies mesurant plusieurs aspects de la vie des jeunes, furent analysées et présentées aux chefs d'établissements, mais également aux collectivités locales, notamment aux communes ; cette enquête fut suivie d'un Plan de lutte contre la consommation des drogues et substances psychoactives chez les jeunes s'appuyant sur l'implication des différents secteurs de la société, mais aussi, au premier chef, des enfants.

Ce Plan visait à renforcer chez les jeunes le bien-être, l'estime de soi et des relations positives avec les parents, à faire tomber le stress fondamental de jeunes livrés à eux-mêmes, leur substituant une « *euphorie* » venue du sentiment d'être encadrés, protégés, « *affectionnés* », de se sentir en sécurité à la maison, à l'école, dans la rue, dans leur club sportif ou leur activité culturelle, dissipant ainsi leur besoin de drogues excitantes ou calmantes.

L'Islande est aujourd'hui en tête du classement européen des adolescents vivant le plus sainement avec des statistiques de consommation d'alcool, de tabac et de cannabis en fort déclin au fil des ans.

La Collectivité de Corse devant se préoccuper du chemin qu'emprunteront nos enfants et petits-enfants, il apparaît judicieux qu'elle initie un projet ambitieux et vital, adossé à un programme fondé sur des données probantes, axé sur la santé et le bien-être des jeunes.

La Corse pourrait ainsi, à l'instar de la Nouvelle-Calédonie, construire son « ***modèle de lutte contre les drogues et substances psychoactives chez les jeunes*** » en sortant du triptyque classique : légalisation, accompagnement ou répression.

Aussi, Monsieur le Président, la Collectivité de Corse ne pourrait-elle pas, en partenariat notamment avec l'Education nationale, les communes et le monde associatif, élaborer, adopter et mettre en œuvre sa politique de lutte contre les drogues et substances psychoactives chez les jeunes, comprenant deux opérations principales et une opération complémentaire, à savoir :

1°) le lancement d'une ***Grande Enquête Statistique*** (sous forme de questionnaire anonyme, dit « *Modèle Islandais* ») sur les addictions, à destination des collégiens et lycéens, portant précisément sur leur environnement familial, social et leurs habitudes de consommation,

2°) l'élaboration d'un ***Plan de Lutte contre la consommation de drogues et substances psychoactives*** ciblant précisément les jeunes et intégrant ces données statistiques,

3°) l'initiation d'une ***Action volontariste visant à favoriser et faciliter l'accès aux activités culturelles et sportives*** pour les adolescents, par une aide financière renforcée accordée aux parents.

L'urgence commande, selon nous, que la Collectivité de Corse initie au plus tôt ce Plan et en fasse une cause nationale.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta da Lauda GUIDICELLI.

Avete a parolla, Cara cunsigliera.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Signora Cunsigliera, Signore Cunsiglieru, à ringrazià vi per e vostre questione.

Nous avons une inquiétude commune quant au fléau de la drogue, et je pense que nous la partageons avec de très nombreux Corses.

Notre île est, depuis longtemps, concernée. Il nous faut faire preuve de lucidité. In Corsica, a droga ci hè, d'invernu è d'estate, ci sò quelli chì a vendenu è quelli chì a piglianu.

Pour ma part je ne me hasarderai pas à relier la consommation de drogues à une disparition des traditions ou des coutumes. Les conduites addictives ont toujours existé et, bien que vos questions se concentrent sur les drogues illicites, je vous invite à garder en tête que d'autres drogues, licites, ont également des conséquences néfastes en termes de santé publique. La Corse n'a pas seulement un problème avec les drogues illicites ; les jeunes, pour ne parler que d'eux, ont une consommation d'alcool et de tabac très importantes, trop importantes. Vous me rejoindrez donc, je le crois, sur ce constat d'un périmètre très large aux nombreux maux.

Je ne relierai pas non plus la consommation de drogues illicites ou licites à la pauvreté, du moins la pauvreté économique.

A cunsumazione di droghe ùn cuncerna micca solu i ghjovani, o e persone in difficoltà, o in situazione di precarietà. Le problème de la drogue ne concerne pas uniquement des personnes vivant en marge de la société. J'aimerais que ce point soit compris par tous les Corses : personne n'est à l'abri, la drogue touche toutes les catégories d'âges, tous les milieux, toutes les professions. Forse, ci sò persone chè vo cunniscite propiu bè, ch'anu un prublema di dipendenza à a droga è ùn la sapete ancu.

Madame la Conseillère, vous évoquiez le dispositif ESPER. Celui-ci invite effectivement les entreprises ou collectivités à prendre à cœur leur rôle de prévention face au risque d'addiction de leurs salariés et agents, pour passer d'une logique de réparation individuelle à une action de prévention collective primaire au sein de l'organisation. Un tel dispositif existe déjà au sein de la Collectivité, par la prise en charge des risques psychosociaux au travail.

S'agissant des appels à projets lancés par l'Etat dans le cadre de la MIDELCA, des acteurs associatifs corses et des dispositifs existent déjà et

occupent le terrain de la lutte contre les addictions. Je ne suis pas persuadée que doubler les actions permettrait de meilleurs résultats, cela pourrait même apporter de la confusion aux prises en charge effectives. Par ailleurs, certaines de ces actions financées par la MILDECA peuvent également bénéficier de soutiens financiers de la part de notre collectivité. Notre institution n'a donc pas vocation à se substituer aux acteurs de terrain compétents.

J'en profite d'ailleurs pour vous en citer quelques-uns qui existent : l'Association Addictions France-Corse, ayant deux sièges à Bastia et Ajaccio et rayonnant sur l'ensemble du territoire, le centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)-ADPS à Bastia, le CH de Castelluciu, le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) à Bastia et Ajaccio, le Finusellu, ou encore la clinique de Luri. Ces structures ont notamment des lieux de prise en charge sur l'ensemble du territoire.

Les actions et dispositifs existent et ils rencontrent leur public tant jeune que moins jeune.

Signora Cunsigliera, parlate di u rolu di a CdC ind'è a presa d'iniziativa. Ghjustu à puntu, a nostra pusizione di capu di fila di e pulitiche di a ghjuventù, prevista da a legge di u 2017 è cunfirmatu da a creazione di a Cunferenza Ghjuventù, chì sarà prussimamente stallata, valida issu puntu. Les sujets des drogues et des conduites à risques pourront être proposés aux acteurs à cette occasion, sans oublier qu'ils pourront également être abordés dans la future conférence du sport, au sein de laquelle le bloc communal est représenté.

Monsieur le Conseiller, sur les drogues et les conduites addictives, il nous faut faire un travail en profondeur, je vous l'accorde. Un rapport a été rendu public, résultant des travaux de la commission santé de votre Assemblée et présidée par votre collègue, le Dr Antonini. Il s'agissait d'un rapport que sur les aspects « santé ».

Nous avons continué cette réflexion pour une meilleure connaissance du problème dans le cadre des travaux sur les dérives mafieuses, et notamment avec le groupe de travail N°3 sur les « drogues et commerces illicites » que j'ai pu coordonner. Je voudrais d'ailleurs ici, publiquement remercier les personnes qui y ont participé et notamment les chercheurs et professeurs d'Universités : Madame Champeyrache, Monsieur Sauvadet et Monsieur Kokoreff.

Les conclusions de ce groupe de travail, dont le rapport final a été transmis à ses membres, proposent un certain nombre de pistes de travail et de recommandations, parmi lesquelles pour la CdC :

- La construction d'une analyse sociologique en Corse
- Le renforcement des actions de prévention auprès des publics jeunes, mais pas seulement,
- Un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour diffuser l'éducation à la légalité et compléter si besoin les actions de prévention existantes.

Par ailleurs, nos travaux prévoient également de demander aux services de l'Etat, la réalisation d'études sur la Corse, dans des domaines de compétences qui sont les leurs, à savoir :

- Demander à l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives) que la fiche de la Corse, très pauvre aujourd'hui sur le sujet des drogues illicites, soit davantage renseignée et peigne un portrait fidèle la réalité.
- Demander que l'IHEMI (Institut des Hautes Études du ministère de l'Intérieur) mène une étude sur la Corse, avec un focus sur les drogues et les commerces illicites.

Je regrette Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, que vos groupes aient peu, voire pas du tout, participé à ce groupe de travail, car vous auriez pu contribuer aux échanges mais aussi prendre connaissance de ces pistes qui sont le fruit de réflexions et d'auditions de spécialistes reconnus. Les pistes de solutions et recommandations que le GT3 a proposé figureront dans le rapport global qui sera présenté par le Président.

Et j'espère, compte tenu de votre attachement à ce sujet qui transparaît dans vos questions, que vos groupes, et peut-être vous-même, serez plus assidus pour les prochaines réunions. Par exemple dans le cadre de temps de travail organisés par la Présidente de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, Madame Fagni.

Monsieur le Conseiller, vous parliez de construire un programme fondé sur des données probantes ; c'est bien ce que nous souhaitons réaliser. Rien ne peut être fait sans un diagnostic précis et une connaissance fine du sujet. Or, à ce jour, les données publiques sont faibles et les services de l'Etat sollicités n'ont pas voulu être auditionnés.

Comme vous devez le savoir, puisque votre question laisse à penser que vous avez largement étudié le sujet, l'impulsion islandaise pour mener une politique très forte en matière de drogues chez les jeunes, est venue du Centre islandais pour la recherche et l'analyse sociale. Nous avons donc besoin de nous fonder, en Corse, sur la sociologie, pour aborder ce phénomène.

Cum'è l'avemu decisa durante u gruppu di travagliu, avemu da cuntinuà i nostri scambii, per arricchì a nostra riflessione. U mudellu di l'Islanda puderà esse studiatu più precisamente, cum'è quellu di a Kanakia, è ancu quellu pulinesianu.

Bien sûr, un système pensé pour un territoire précis ne sera pas entièrement adaptable au nôtre, mais il nous faut les étudier et en apprécier les résultats.

L'Islande a basé son action sur une politique jeunesse et sport forte ; c'est ce que nous nous évertuons de faire à travers le Pattu di a Ghjuventù. Nous misons sur l'encapacitation des jeunes, sur leur implication dans la construction et le déploiement de la politique publique. Notre but est de faire ressentir à la jeunesse corse qu'elle est notre moteur, qu'elle n'est pas délaissée mais bien au cœur de nos préoccupations. L'Islande a aussi misé sur l'accès à la culture. Là aussi, avec nos politiques, nous tâchons de réduire le non-recours aux droits. Ainsi avec l'outil « Ghjuventù », une application dédiée aux jeunes qui sera lancée prochainement, nous allons leur donner un accès plus grand à nos dispositifs : ainsi plus de jeunes bénéficieront du Pass Cultura, du Sporti Pass, de Mobi Ghjovani ou encore de Ghjovani in Mossa. Et avec cette application, nous pourrons, vous vous en doutez, faire de la prévention et donner des informations prévention/risque/santé.

Par ailleurs, toujours sur le modèle islandais, vous n'êtes pas sans savoir que celui-ci ne repose pas seulement sur les pouvoirs publics. En effet, il se fonde aussi et surtout sur l'accentuation de la proximité. Les Islandais ont estimé que la proximité, l'attention, le partage au sein de la famille sont clés. Ainsi les parents ont réinvesti une partie de la vie de leurs enfants, pour créer du lien et réduire le temps disponible pour les comportements à risques tels que la consommation de drogues licites ou illicites. Je crois que cet investissement des parents est essentiel en Corse. La Collectivité, les communes, les acteurs feront leur maximum, mais ils ne pourront pas tout faire.

Enfin, un article du Point rapportait les propos du sociologue islandais Helgi Gunnlaugson qui soulignait « l'état d'esprit » propice de ce pays, où les gens sont convaincus « qu'on peut changer les choses et faire mieux ».

Per contu meiu, ancu s'è a sfida hè grande, pensu chì pudemu fà cambià e cose, è cù a nostra manera di fà vulinterosa, puderemu fà megliu.

A femu è a feremu per i nostri zitelli, i nostri ghjovani, pè l'avvene di u nostru populu.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Juste à titre d'information, je n'ai raté aucune commission santé, je le dis.

Brouhaha.

J'y suis allée aussi ! Pas à toutes, mais j'y suis allée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le droit de réponse ayant été exercé, nous passons à la question suivante.

Elle va être posée par Mme Marie-Claude BRANCA, pour « Core in fronte ». Avete a parolla, cara cunsigliera.

Question orale N° 2023/O2/061 déposée par Marie-Claude BRANCA, au nom du groupe « Core in Fronte » : Federazioni 2A e 2B ADMR – Audit, avvena, prospettivi.

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò presidenti,

Ugnunu cunnosci ind'è no u rispettu chì purtemu à i nosci vechji.

Ugnunu sà dinò a leia chì avemu incù i nosci famiddi, è l'aiutu chì si devi dà à i piu debuli.

Oghji, par via di i mutazioni sociologichi è muderni purtati, è ancu imposti d'altrò, poc'à pocu s'hè trasfurmata sta leia culturali chì assicuraia a piazza di i nosci anziani.

Hè in stu cuntestu chì ci voli à situà è capì l'impurtanza di tutti sti associ chì pirtettini u mantinimentu in casa di i parsoni cuncernati, vechji è ghjovani, è andicapati in tutti i pievi di u nosciu paesu.

Oghji sta funzioni trova piazza in cori d'un accrescimentu dimograficu, par maiò parti inghjineratu da u soldu migratoriu, sapendu chì u soldu naturali hè negativu. L'aghjenti sò cuncentrati par maiò parti in i spazii urbani.

L'organizzazioni di stu mantinimentu in casa dumanda da a noscia parti un investimentu di i più rigurosi è di i più chjari.

Si sà chì, dappoi u 2018, a Cullettività s'hè impegnata à dà à i servizi d'aiutu casanu arnesi è mezi. Si sà dinò chì tinendu contu di u custattu fattu annant'à st'azzioni è i sfarenti strutturi è associ chì riempini sta funzioni, hè statu cummandatu un audit annant'à a federazione 2A.

L'audit hà missu in rilievu i dubbiti è i timori spressi nant'à u funziunamentu di a Federazioni ADMR 2A è tutti l'associ chì travaddani à l'ingiru di sta federazioni.

Tinendu contu di l'impurtanza di stu sirviziù suciali, midicali è culturali in u nosciu paese è di u numeru di l'aghjenti impiegati, tinendu contu di a natura associativa (leggi 1901) incù scopu micca lucrativu, tinendu contu di i cunvenzioni culletivi, tinendu contu di l'aiutu finanziariu purtatu da a Cullettività di Corsica, è tinendu contu di l'audit cummandatu, vi dumandemu :

À chì ni simu d'issu audit è parchì par avali ùn si ni senti parlà ?

À chì ni simu di u vosciu parè nant'à l'aspettu urganizaziunali, finanziariu è ghjuridicu di i federazioni 2A e 2B ?

Qual'hè u vosciu avvisu nant'à pussibilità incù vulintà di rispond' à i punti specifichi di mudernizzazioni, è di assicurà bon'funziunamentu è bon' finanziamentu stu sirviziù specificu incù a so tarritorialisazioni tutt'à rispunsabilità di a Cullettività di Corsica ?

Vi ramintemu chì di dicembri di u 2021, vi seti impignatu à dà ci i risultati di stu audit... À chì ni semu veramenti oghji ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè Lauda GUIDICELLI chì hà da risponde.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme la Conseillère,

Le Conseil exécutif de Corse porte une politique forte en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il s'agit là, au-delà d'une simple orientation politique, d'un véritable choix de société pour la Corse que, vous le savez au travers notamment du dispositif « Invechjà bè in casa soia ».

Vous m'interrogez aujourd'hui sur la situation des deux fédérations ADMR de Corse, du Pumonte et du Cismonte, et notamment sur les audits annoncés en fin d'année 2021.

Je vous rejoins dans vos propos, les deux ADMR de Corse, et leurs salariés, sont bien souvent la clef de voûte de ces parcours de vie à domicile de nos anciens. Bien souvent ces deux structures sont les seules à intervenir dans nos villages, parfois même les plus éloignés !

Aussi, la pérennisation des Services d'Aide A Domicile (SAAD) portés par les fédérations ADMR du Cismonte et du Pumonte revêt un enjeu essentiel pour notre territoire.

Or, nous le savons, ce secteur connaît actuellement une mutation.

Ces trois dernières années, et depuis la crise COVID, nous avons constaté un véritable bouleversement de l'aide à domicile :

- d'un côté, les besoins des usagers n'ont jamais été aussi importants,
- d'un autre côté, le secteur de l'aide à domicile connaît une crise des métiers et des vocations,
 - Il y a de très grandes difficultés de recrutement et de très nombreux postes vacants sur l'ensemble des micro-territoires de la Corse,
 - s'ajoutent à cela de légitimes attentes des salariées en faveur d'une amélioration des conditions de travail et de rémunération, ainsi qu'une prise en compte du contexte inflationniste inédit.

A cela, les services de la Collectivité de Corse constatent depuis 2021 une trajectoire budgétaire déficitaire pour les deux fédérations.

Dans une logique d'accompagnement des structures, nous avons proposé une démarche d'audit, qui s'est donc déroulée au cours de l'année 2022.

La vocation de ces audits était donc bien de constituer des outils d'aide à la décision, à la fois pour la Collectivité de Corse, au regard des risques juridiques, et en tant que financeur et autorité tarifaire, il est question ici, bien évidemment de vérifier la bonne utilisation des fonds publics, mais aussi, pour les ADMR, d'« éclairer » les acteurs de leur gouvernance propre.

Les rapports d'audits définitifs ont été transmis aux Présidents des associations concernées en janvier 2023.

Il est important de préciser que ces documents ne constituent pas des « rapports publics » du type de ceux produits par les juridictions financières. Ce sont donc des rapports « internes ».

Toutefois, les Conseillers à l'Assemblée de Corse, notamment par le biais de la commission de contrôle de votre Assemblée, disposent naturellement d'un droit à l'information qui leur permet de solliciter la transmission de ces rapports. S'ils ne relèvent pas d'irrégularités, ces rapports font tout de même état de situations préoccupantes pour chacune des structures auditées et de recommandations financières et organisationnelles.

La Collectivité de Corse est donc à présent dans l'attente de l'élaboration de plans d'actions visant à redresser la trajectoire budgétaire de ces structures, dans une logique pluriannuelle.

Des mesures structurelles doivent être prises par chacune des fédérations, en tenant compte du cadre budgétaire fixé par la Collectivité de Corse, afin d'améliorer la qualité d'accompagnement des usagers et les conditions de travail des salariés.

Je tiens à préciser que nous sommes vigilants et exigeants sur le maintien des principes fondateurs de ces deux SAAD, lesquels garantissent la couverture de l'ensemble du territoire, et particulièrement en milieu rural.

La Collectivité de Corse a déjà apporté des réponses concrètes et en apportera de nouvelles dès ce mois-ci. En effet, dans le cadre d'appel à projets sur la mise en œuvre d'une dotation qualité pour les SAAD, la Collectivité de Corse va financer des mesures visant à :

- renforcer l'intervention des SAAD en milieu rural ;
- garantir la continuité des interventions le week-end et jours fériés ;
- améliorer les conditions de travail des salariés.

Parmi les mesures phares qui seront mises en place par la Collectivité de Corse, une meilleure indemnisation des déplacements des aides à domicile en milieu rural avec une revalorisation de l'indemnité kilométrique.

La Collectivité de Corse incitera également les employeurs à prendre d'autres mesures de ce type et apportera un financement complémentaire pour cela : par exemple, l'augmentation du montant du panier repas, l'augmentation de la participation aux frais de mutuelle, le versement d'une prime pour les salariés qui acceptent de faire du « tutorat ».

Ces mesures auront un impact concret pour les salariés, et cela dès la fin d'année 2023.

Je tiens à rappeler ici que la Collectivité de Corse, dans le cadre de ses prérogatives, ne peut en aucun cas se substituer aux choix stratégiques de chacune des deux structures associatives que sont les ADMR, du Pumontu et du Cismonte. Ces choix relèvent pleinement de la gouvernance interne.

Toutefois, je terminerai mes propos, pour dire que la Collectivité de Corse est clairement aux côtés de ces structures, qui œuvrent dans un secteur actuellement en pleine mutation, qui doit se réinventer et que nous accompagnons dans ses évolutions.

Nous avons pleinement conscience du rôle et de la place des services d'aide à domicile, et de leurs salariés, qui interviennent au quotidien, partout en Corse, au service de nos aînés et des personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà a dumanda chì vene hè quella ch'hà da esse fatta da Santa DUVAL, per « Un soffiu novu ». Avete a parolla.

Question orale N° 2023/O2/058 déposée par Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Sécurisation du tronçon Sartène-Propriano sur la RT 40

Mme Santa DUVAL

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Juste pour marquer d'emblée le caractère accidentogène du tronçon de la RT 40 qui relie Sartène à Propriano ; des statistiques ont été faites, c'est un accident grave tous les trois mois.

Une route très fréquentée l'été évidemment puisque que l'axe permet aux arrivants estivaux de rejoindre l'extrême-sud, mais aussi tout au long de l'année par les insulaires vivant dans le Sartenais-Valinco et l'Alta Rocca.

Inutile de rappeler que le lycée du territoire est à Sartène lorsque le port est à Propriano... La complémentarité du bassin de vie oblige à la fréquentation de cet axe qui, naturellement, est devenu attractif et dont les abords se déploient. De nombreuses activités professionnelles s'y sont installées et les accès privés au tronçon se multiplient : les entreprises, la carrière, les pépinières, les résidences privées et lotissements, etc.

En tant qu'élue municipale et communautaire, je sais que l'État et la gendarmerie, sensibilisés à la situation, multiplient les contrôles qui, qu'on le veuille ou non, ont un effet régulateur sur la vitesse et sur le comportement des conducteurs. On parle de l'installation de radars préventifs ou d'une signalétique de sensibilisation.

Chacun devant être dans son rôle, je me dois de vous interpeler en votre qualité de propriétaire et de gestionnaire de l'axe routier pour vous alerter sur la situation et pour vous demander quelles sont les initiatives que la Collectivité compte prendre pour sécuriser ce tronçon ô combien stratégique ?

Les recherches que j'ai effectuées m'ont conduite à la lecture attentive du Plan Pluriannuel d'Investissement des Infrastructures de Transport adopté en avril 2017 qui se donnait comme objectif sur l'axe Ajaccio-Bonifacio – je cite le rapport – *« d'améliorer le temps de parcours, le confort et la sécurité de l'axe. Les principales opérations sont la déviation de Pruprià, comprenant la construction d'un tunnel de 477 mètres, la création de créneaux de dépassement à Roccapina et l'aménagement de la traverse de Sartè. »*

La déviation de Propriano était largement engagée, elle est réalisée. La traverse de Sartène est en cours.

On voit bien qu'il n'y a pas de volonté, de moyens ou d'accords concernant le contournement d'Olmeto qui reste le point noir de cette RT.

On ne peut que regretter que le projet n'apparaisse pas dans le PPI 2017 ou du moins ait été évoqué sans phasage financier, ni calendrier de réalisation.

Les créneaux de dépassement de Roccapina devaient s'étaler entre 2023 et 2026, force est de constater qu'ils ne sont toujours pas commencés... Même s'il nous reste deux mois pour le faire.

La sécurisation des 3 kilomètres du tronçon Sartène-Propriano n'y figurait pas, mais vous visiez « *la sécurité de l'axe* ». Il faut donc en faire une priorité dans les meilleurs délais. C'est à la fois le vœu que je formule et la question que je vous pose.

Je pense vraiment qu'une étude de sécurité s'impose dans les meilleurs délais entre le Pont de Rena Bianca et le carrefour de Madunina. Y souscrivez-vous ?

J'en profite également pour réitérer, et ce pour la énième fois, la demande de notre groupe concernant l'actualisation du PPI transport dont la trajectoire est déviée dès le début : des opérations prévues n'ont jamais été réalisées, des sommes fléchées auraient pu être reventilées ; je pense notamment à la déviation de Sainte Lucie de Porto-Vecchio, aux contournements de Folelli et de Ghisonaccia.

Cela n'aurait aucun sens d'arriver aux termes de ce plan en 2026 sans avoir révisé la maquette.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ghjè u Presidente di u Cunsigliu esecutivu ch'hà da risponde.

Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour votre question, Madame la Conseillère,

Vous abordez un tronçon de route que vous connaissez bien, et que je connais également. Bien évidemment j'ai en tête l'accidentologie particulièrement marquée sur ce secteur, y compris avec des drames récents que j'ai bien à l'esprit au moment où je vous réponds.

Je voudrais partir du général pour aller au particulier.

Le général, c'est la PPI effectivement. Une PPI qui est indicative et qui est sujette bien sûr à la fois à des contraintes budgétaires et des contraintes techniques. Elle a besoin d'être révisée, c'est une évidence, mais je voudrais vous rassurer, nous ne nous sommes pas abstenus de redéployer des crédits, et dans le domaine routier, nous sommes en surconsommation de crédits puisque nous avons régulièrement, notamment depuis 2018, monté en charge notre capacité d'investissement en allant bien au-delà d'ailleurs de ce qui était investi préalablement par les deux conseils départementaux et la Collectivité territoriale de Corse. Autrement dit, le total de ce qu'investit aujourd'hui la Collectivité de Corse pour le réseau routier est supérieur en volume à ce que faisait préalablement les deux conseils départementaux et la Collectivité territoriale de Corse.

Est-ce que c'est suffisant ? Non à l'évidence. Et je rappelle que nous aurons, y compris dans le cadre de la 2ème partie du processus en cours, à discuter sur les besoins de réévaluation des engagements de l'État en termes d'infrastructures, y compris d'infrastructures routières.

Ce n'est pas tendre la sèbile que de le dire. Je rappelle que le réseau routier, ex-national, territorial, nous a été transféré sans évaluation de son état et sans transfert de recettes, à part le PEI, permettant de le mettre à niveau et que, par exemple, la mise à niveau y compris en priorisant les opérations et en ne traitant pas l'intégralité du réseau routier ex-départemental est chiffré aujourd'hui par nos services à 300 M€.

Donc aujourd'hui, nous avons des critères qui sont peut-être à affiner ou à revoir, qui nous permettent de prioriser. Parmi ces critères, il y a la notion de l'accidentologie, on essaie de traiter rapidement les points les plus noirs.

En ce qui concerne le secteur des routes entre la route de Campumoru et l'entrée de Sartè, il y a un trafic moyen journalier d'environ 10.000 véhicules/jour avec des pointes de 15.000 véhicules en période estivale. Il y a eu

en 10 ans, 30 accidents de la circulation routière avec des conséquences corporelles et un bilan terrible de 50 blessés, et malheureusement de 2 morts.

Nous avons donc priorisé ce tronçon, y compris à partir de début 2024, les études sont engagées et elles commenceront à partir de janvier :

Premièrement sur la sécurisation du carrefour entre la RT 40 et la voirie communale de Sartè, l'accès à Santa Barbara, par la création d'un carrefour de type « tourne à gauche », la sécurisation du carrefour dit « route de Tallanu » que nous sommes en train de rénover, et enfin la sécurisation sur le secteur de la RT 40 au niveau de l'accès à la carrière MOCCHI TP-CGBC, où il y a eu malheureusement, vous le savez, un accident mortel de la circulation. J'en profite pour indiquer, dans un souci de transparence, que, dans cette affaire, je suis renvoyé devant le tribunal correctionnel en ma qualité de président de la Collectivité de Corse ; la Collectivité de Corse étant poursuivie en tant que personne morale pour un défaut d'entretien. J'aurai l'occasion de m'expliquer devant le tribunal correctionnel, je considère que cette infraction n'est pas constituée, mais j'en profite également, puisque j'évoque cette affaire, pour redire à la famille du jeune homme tragiquement décédé, mon émotion et ma compassion.

Je referme cette douloureuse parenthèse pour vous dire que parmi les aménagements qui sont envisagés, il y a bien sûr la prise en compte des besoins, notamment l'aménagement des surlargeurs pour les 2 roues (nous sommes souvent sollicités, notamment par la Fédération des motards, « les motards en colère »), l'amélioration de l'éclairage, l'objectif de l'abaissement de la vitesse et le renforcement de la signalisation de police.

Je précise enfin pour compléter que, parallèlement à l'engagement de l'ensemble de ces études à compter de janvier 2024, j'ai demandé au service foncier de la Collectivité de Corse d'engager les procédures d'acquisition par voie amiable si possible et si nécessaire d'expropriation, pour que l'on puisse réaliser l'ensemble de ces aménagements dans les délais les plus rapides.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. L'ultima dumanda hà da esse fatta da Valérie BOZZI, per « Un soffiu novu ».

Avete a parolla.

Question orale N° 2023/O2/059 déposée par Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Transports scolaires en Corse-du-Sud

Mme Valérie BOZZI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

A la veille de la rentrée scolaire, le 4 septembre dernier, il nous a été notifié l'interruption du transport scolaire sur deux lignes transportant 55 élèves vers les établissements de la commune de Grosseto-Prugno à Porticcio. Une situation inédite !...

Sur la forme, il faut dire qu'il est irresponsable de statuer sur des marchés de transport scolaire le 18 août, puis le 29 août, le 4 septembre et dernière en date le 25 septembre, sachant que la rentrée scolaire est le 5 septembre ! On parle de transport d'élèves, c'est un maillon essentiel de la chaîne éducative, mais aussi du maintien de population dans les villages.

Il aurait été préférable, à l'instar des lignes de Haute-Corse, les marchés aient été préparés et présentés bien en amont.

En lieu et place de l'anticipation escomptée, les élus se sont retrouvés face à un choix cornélien au dernier moment : soit prendre le risque de laisser des lignes non attribuées et autant d'élèves sans moyen de transport vers leur établissement scolaire respectif, soit attribuer les lignes conformément à ce que proposait l'administration et qui constituait un tournant dans la gestion des transports scolaires en Corse.

Nous savons tous l'importance du transport scolaire dans l'intérieur ; mission accomplie depuis des décennies par des opérateurs privés dans leurs microrégions respectives sur le fondement de marchés publics départementaux.

Nul ne saurait porter un jugement sur les travaux de la CAO qui dans l'urgence a dû faire des choix, et nous ne saurons rendre public le détail des informations qui n'ont pas à l'être.

Ceci dit, à l'issue, des entreprises familiales établies en milieu rural qui ont exercé pendant des années des opérations de service public vont être privées de cette activité parce que la dimension financière représente 60 % de la note attribuée aux offres. C'est là le cœur du problème rencontré cette année pour l'attribution des marchés de transport scolaire en Corse-du-Sud.

Plus globalement, depuis la fusion et l'avènement de la collectivité unique en 2018, notre groupe tire la sonnette d'alarme concernant les nouvelles orientations proposées par l'administration et par l'exécutif sur ce dossier. A plusieurs reprises, nous avons demandé à pouvoir bénéficier des éléments concernant les marchés des transports scolaires par ligne. Nous avons tenu à nous faire les relais des territoires et des familles, avec hélas l'impression de n'avoir jamais été entendus.

Aujourd'hui, nous vous demandons s'il n'y a pas lieu de revoir le cahier des charges pour les marchés à venir, et notamment d'équilibrer les critères de notation en ramenant la dimension financière à 50 % ? La qualité du service doit primer, il s'agit de la sécurité de nos enfants.

Souscrivez-vous à cette proposition ?

J'en finirai, M. le Président, par une suggestion qui nous permettra, qui vous permettra, d'y voir plus clair sur le dossier des transports scolaires et d'établir ce qu'il a pu se passer pour en arriver là : nous vous demandons de désigner l'Inspection Générale que vous seul pouvez mobiliser, pour voir quel process il faudrait revoir. Il s'agit là non pas d'un problème politique, mais peut-être administratif ou procédural qui pourrait éviter que ce genre de problème ne se renouvelle.

Merci, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de faire un point public devant votre Assemblée, également devant les Corses et singulièrement les parents d'élèves et usagers sur cette question qui a été au cœur de nos préoccupations depuis la fusion, mais plus encore en ce qui concerne les marchés dits du Pumont depuis plusieurs mois, et donc je voudrais vous répondre de la façon la plus complète et la plus précise possible, utilisant ainsi la capacité qui m'est reconnue de dépasser un petit peu le temps. Mais je crois que l'importance du sujet le justifie.

D'abord, de quoi parle-t-on ? Les transports scolaires routiers s'intègrent dans le réseau global " Via Scola" que nous avons mis en place depuis la fusion des 2 ex-conseils départementaux et de la Collectivité territoriale, et ce réseau a pour objectif d'assurer la gratuité totale du transport scolaire sur l'ensemble du territoire insulaire, hors la CAB et la CAPA qui ont leur propre réseau de transport scolaire.

Ça veut dire qu'aujourd'hui, la Collectivité de Corse est, je pense, la seule collectivité en France qui assure une gratuité totale pour l'ensemble des scolaires, que ce soit par train ou que ce soit par bus, premièrement.

Deuxièmement, vous l'avez dit dans votre question, Madame la Conseillère, que vous aviez eu l'impression de ne pas être écoutée lorsque vous répercutiez les attentes des territoires, et notamment, mais pas seulement des territoires ruraux. Je vous réponds que nous avons écouté et non seulement nous avons écouté, mais nous avons pris en compte, puisque, par exemple, depuis 2018 et la fusion, ce sont 16 nouvelles lignes au titre du soutien à l'intérieur et au rural, qui ont été ouvertes par la Collectivité de Corse. Et je rappelle que nous sommes aujourd'hui la seule collectivité en France qui assure l'ouverture d'une ligne intégralement financée par une collectivité à partir de 2 élèves transportés.

Donc c'est un choix qui est un choix coûteux, mais c'est un choix politique que nous assumons dans le cadre de notre volonté politique d'ensemble de donner aux territoires du rural, de l'Intérieur et de la montagne toutes les chances de développement.

Vous dire en quelques mots ce que représente en volume les transports scolaires routiers aujourd'hui :

22,9 M€ en ce qui concerne les différents marchés publics attribués,

1,8 M€ versés directement aux communes et à la CAPA dans le cadre de leur propre réseau, pour soutenir les communes et la CAPA, 1.300 élèves environ concernés

Et enfin, 2,4 M€ pour le transport des élèves en situation de handicap directement avec le transporteur, qui sont en général des taxis.

Si l'on compare avec ce que font les départements français qui ont la compétence en la matière, et si l'on prend simplement le transport scolaire de droit commun, c'est à dire celui dont on parle aujourd'hui, j'ai demandé au service de se livrer à une comparaison entre le nombre d'enfants transportés, par exemple dans la région du Pays de la Loire, région Bourgogne-Franche-Comté qui sont parmi les plus rurales de France, en additionnant l'ensemble des départements inclus dans ces régions, et en regardant ce que chaque région, et ce que nous consacrons par élève : nous sommes à un montant de 898 € pour la région Bourgogne-Franche-Comté, 1 230 € pour le Pays de la Loire, et 2 914 € pour la Collectivité de Corse.

C'est un rapport qui va tantôt de 1 à 2, tantôt de 1 à 3. Ça veut dire quand même, je crois, que je démontre par les chiffres notre volonté politique

d'assumer, y compris au plan budgétaire, un service public qui soit un service public de qualité. Ce service public, comme partout ailleurs, dans tous les domaines concernés par la Collectivité de Corse, il s'organise autour de 3 principes intangibles :

Premièrement, respecter les règles des marchés publics,

Deuxièmement, faire le choix et le meilleur choix en matière d'argent public et de qualité du service public, et singulièrement bien sûr dans les transports scolaires,

Troisièmement, et c'est important, ça répond aussi à ce qui est en arrière-plan de votre question et qui nous a préoccupés, créer les conditions politiques, juridiques et économiques permettant aux entreprises corses et à leurs salariés d'accéder à la commande publique dans des conditions optimales, dans le respect de l'équité et des règles de droit applicables. C'est ce que nous avons essayé de faire dans ce dossier comme dans tous les autres.

Je rappelle qu'en termes de volume, nous organisons des marchés publics sur 377 lignes au total ; 377 lignes avec une répartition qui est d'ailleurs plutôt favorable au Pumonté qu'au Cismonté puisque 167 marchés publics au total (certains regroupent plusieurs lignes) : 94 dans le sud et 73 dans le nord.

Vous dire aussi : 58 transporteurs, 23 dans le nord, 35 dans le sud.

Qui sont ces transporteurs ? Et ça a été une des raisons de la difficulté. Ce sont des entreprises, généralement des entreprises historiques, des entreprises familiales, qui ont peu de capitaux propres, qui souvent dépendent très largement de notre commande publique parce que toute leur activité est organisée autour de cette commande publique, et bien sûr des entreprises salariales qui ont des coûts qui n'ont pas d'effet, ils n'ont pas d'économie par effet de seuil.

Je vous prends un exemple, on en a discuté avec eux, nous n'avons pas à nous substituer bien sûr aux acteurs privés, mais, par exemple, aujourd'hui, chaque entreprise souvent achète ses propres cars et donc bien sûr, il y a des surcoûts lorsqu'il s'agit d'amortir dans le cadre de l'équilibre économique du contrat à trouver.

Donc voilà ce que je voulais vous dire sur l'équation générale.

Maintenant, deux mots sur la forme et sur le fond.

Sur la forme et je vous ai appelée personnellement, comme je l'ai fait pour chaque maire concerné, il est bien évident que je ne peux pas me satisfaire, et personne ne peut se satisfaire, d'une situation dans laquelle les marchés sont attribués, ou pas, à quelques jours de la rentrée scolaire.

Vous pointez un défaut d'anticipation, je pense que l'appréciation est trop sévère. Pourquoi ? Parce que nous savions que les marchés en cours allaient venir à expiration. Nous avons commencé, les services de la Collectivité de Corse accompagnés d'une AMO ont commencé à travailler avec l'ensemble des transporteurs de Corse-du-Sud en amont de l'ouverture de la procédure, nous avons le droit de le faire, pour construire des cahiers des charges qui correspondent aux attentes et aux besoins des professionnels.

Il y a eu, entre octobre 2022 et avril 2023, 3 réunions avec la profession et à l'occasion de ces réunions, nous avons pris des décisions, notamment, nous avons réactualisé les prix opérés avec une hausse de 7 % au 1^{er} septembre 2022, une réactualisation rétroactive pour tenir compte de l'inflation et notamment du coût du carburant.

Deuxièmement, nous avons fait évoluer nos cahiers des charges.

Nous sommes passés à un marché de 4 ans et non plus de 2 ans renouvelables (les transporteurs nous disaient, « si c'est 2 ans renouvelables, on a des difficultés pour obtenir des soutiens bancaires, si on a 4 ans, on peut renouveler notre flotte »), un amortissement technique et plus uniquement comptable, l'intégration d'un indice de révision plus adapté, une fréquence mensuelle et non plus annuelle de révision des prix, l'amélioration des critères de la valeur technique en supprimant l'obligation de présenter des véhicules de remplacement, qui était trop contraignante pour les entreprises familiales qui structurent le secteur, et en privilégiant les délais de rétablissement du service en cas de problème, etc., etc.

Donc on a essayé de construire un cahier des charges qui soit le plus adapté possible aux besoins des professionnels.

Un mot sur le critère de répartition des prix, 60/40. Je fais remarquer que du temps des 2 Conseils départementaux, c'était 60/40 pour la Corse-du-Sud, donc on a repris la pratique. Par contre, la Haute-Corse c'était 70 % le prix, 30 % la technique. Donc on s'est aligné sur la pratique du Conseil Départemental.

Je voudrais vous dire aussi, sans rien dévoiler de ce qui n'a pas à l'être, que si on avait appliqué le critère que vous suggérez, de 50/50, ça n'aurait pas changé les attributaires.

Sur la totalité des lots, un seul aurait eu un changement, partout ailleurs ça aurait été le même attributaire. Donc à mon avis, le problème n'est pas là.

On est arrivé au terme des discussions, on a engagé les procédures. Il faut que vous sachiez pourquoi on est arrivé la veille sans avoir attribué, y compris dans des lots où les il n'y avait qu'un seul candidat : nous avons dû relancer 2, 3 et 4 fois tantôt pour offre irrégulière, tantôt pour offre non complète, tantôt parce qu'on n'était pas dans les délais, etc.

Donc à un moment donné, je veux dire que la Collectivité de Corse, doit faire les efforts indispensables, elle doit entendre les attentes du terrain, et je me tourne notamment vers Dumè Livrelli, vers vous et vers toutes et tous les autres, sans considération politique, on a entendu ce qui était dit et on a essayé de l'intégrer dans le respect du code des marchés publics parce que ça, c'est une obligation à laquelle on ne peut pas déroger.

Aujourd'hui, les lignes ont été attribuées. Des recours ont été introduits. La Collectivité de Corse s'est vu donner quitus par le tribunal administratif en considérant que nous avons respecté la règle ; « respecté la règle », ça ne veut pas dire qu'on se satisfait de la situation actuelle, je pense qu'il faut qu'on continue à réfléchir. Moi, je continue d'être à l'écoute et plus que jamais des besoins des transporteurs. Mais il faut aussi que les transporteurs comprennent que, à un moment donné, il faut faire évoluer le modèle. Il faut faire évoluer le modèle, il faut qu'on le fasse ensemble, il faut qu'on les accompagne, c'est notre responsabilité et il faut qu'on essaie de préserver à la fois la qualité du service public, l'argent public et le respect des règles des marchés publics.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque a partita di e dumande à bocca hè compia. Avà emu da fà l'appellu.

Mme Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A seduta hè aperta, postu chè n'avemu abbastanza presenti.

La séance est ouverte à 11 h 40 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vuleria prima fà un'omaggiu à quelli chì sò partuti st'ultime settimane.

Donc, je voudrais rendre hommage à deux anciens membres de l'Assemblée de Corse : le Dr Max SIMEONI et Albert CALLONI.

Le Dr Max SIMEONI est un nationaliste corse, il se définissait comme un patriote. Il a été le théoricien et le promoteur du concept d'abord d'autonomie, dans les années 60, avec cet ouvrage auquel nous avons fait longuement référence au cours des derniers mois, « Autonomia ». Il a été le fondateur aussi du journal « Arriti ». Il a été deux fois membre de cette Assemblée, deux mandatures, Député européen bien sûr, il a été de tous les combats pour la défense de la Corse, de son peuple, de sa langue, de son environnement, puisqu'il était du combat de l'Argentella à l'époque. Donc un pionnier dans de nombreux domaines. J'ai eu la chance, l'honneur surtout et le bonheur de travailler avec lui. Il nous a quittés à un bel âge, 94 ans. Una bella vita, faite de difficultés aussi, de souffrances, mais aussi de beaucoup d'espérance.

Max avait beaucoup d'espoir pour la Corse. Moi, je m'étais entretenue avec lui il y a peu de temps. Évidemment, je le regrette, mais je sais que c'est le cas pour vous autres aussi, en particulier pour le Président de l'exécutif qui est son neveu.

Nous pensons à sa femme, évidemment, à sa fille Giulia, à son fils Ghjan'Carlu, et à toute sa famille, et bien évidemment à tous les militants qui l'ont accompagné et soutenu tout au long de sa vie politique.

J'ai bien évidemment moins connu Albert CALLONI, qui a été maire de Bastia de 1997 à 2000, qui a été conseiller aussi de la toute première Assemblée, donc en 82.

Albert CALLONI est reconnu par tous unanimement comme quelqu'un de bienveillant, de populaire, de proche des Bastiais et puis de tous les Corses qui l'ont côtoyé. Quelqu'un de très accessible, qui laisse vraiment un très bon souvenir à tout le monde et à tous ceux qui l'ont accompagné et aimé, évidemment au nom de vous tous, je Présente à nouveau mon soutien et mes amitiés à sa famille.

En l'honneur et en l'hommage surtout à ces deux personnages de notre histoire commune, je vous prie de faire une minute de silence, s'il vous plaît.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,
Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,
Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,
Care tutte, cari tutti,

U mese di sittembre fù caldu, straziatu mà dinò riccu d'emuzione : caldu, l'avete capita chì u cambiù climaticu ghjè quì è bellu quì. Ùn si ne pò più ! È avemu tutti a rispunsabilità di pudè fà cresce a nostra resistenza, a resilienza à l'altezza di e timperature. È avemu assai travagliu à fà di stu puntu di vista.

Hè statu dinò straziatu per via di trè drammi :

Prima u terramottu in Maroccu. Dopu l'epurazione chì ghjè avà in ballu, un'epurazione etnica in Armenia è po dinò, un'accidente di strada, a sapete, incù un carru chì s'hè lampatu accant'à Venezia.

È vogliu avè una pensata per tutte e vittime di ste catastrofe.

Ayons une pensée pour les victimes du tremblement de terre au Maroc. Nous avons une communauté marocaine importante en Corse qui a été profondément touchée.

Une pensée pour nos amis arméniens dont nous partageons le combat et la résistance depuis des années.

Et une pensée aussi pour ces Italiens et ces touristes pris dans l'accident tragique de bus de Venise.

Ayons une pensée aussi pour eux.

Eppo, stu mese di sittembre, caldu, straziatu, ghjè statu dinò riccu : riccu di scambii pulitichi incù a visita di u Presidente Macron, ci vulteraghju dopu ; riccu d'emuzione è di ricordu incù e cummemorazione di a Liberazione di a Corsica i sicuru in 1943 ; riccu dinò di tamanta gioia incù a Creazione di u nostru Cardinale Francesco Bustillo.

Vogliu salutà dinù duie altre bone nutizie, anc'assai ci sò belle nutizie, incù u professore Agostini ch'hà da riceve u so premiu Nobel di fisica.

È dinò salutà è dà i nostri auguri à Marie-Arlette Carlotti, a mio paisana balanina, unta è fina dinò, ch'hè diventata a prima donna questore di u Senatu francese.

Tanti auguri à sti Corsi chì ci facenu assai, assai onore.

Mercredi dernier, au cours d'une session solennelle, le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est exprimé devant notre assemblée. L'enjeu ici n'est pas, ici du perchoir, de commenter ses propos, puisque nous aurons le temps de débattre en début d'après-midi, comme nous en avons décidé en commission permanente organisationnelle hier.

Quelques réflexions cela dit en guise d'introduction, à votre attention et à l'attention de nos concitoyens qui nous écoutent.

Il me semble, tout d'abord, que la venue du Président Macron marque un renouveau véritablement dans les relations entre notre île et l'Etat. En effet, pour la première fois, vraiment pour la première fois depuis l'accès aux responsabilités des nationalistes, et les votes successifs en faveur de l'autonomie, il marque, en venant devant notre assemblée, la volonté d'ouvrir une deuxième phase du processus politique dans lequel nous nous sommes engagés il y a maintenant plus d'un an.

Donc, la parole du Chef de l'Etat a été livrée ; nous étions d'ailleurs nombreux à l'attendre, au-delà d'ailleurs de cet hémicycle.

Cette parole est intervenue dans un cadre clair, celui des négociations avec le Gouvernement et nous pouvons convenir du fait que certaines de nos attentes, même si les choses doivent être précisées, ont pu trouver un écho satisfaisant dans l'intervention du Président de la République ; écho d'ailleurs qui a de nouveau retenti le 4 octobre devant le Conseil constitutionnel, à l'occasion de la prise de parole du Président de la République pour les 65 ans de la Constitution française.

Un pas clair donc a été franchi vers une plus grande reconnaissance des spécificités de la Corse et de son identité. Et en confirmant l'inscription de la Corse dans la Constitution et la construction d'un modèle d'autonomie propre à notre île, la voie semble désormais dégagée pour avancer dans la prise en compte de notre singularité, à la fois insulaire, culturelle, linguistique et méditerranéenne bien-sûr.

Vous le savez bien, ce moment, ce kairós est venu clore une première phase du processus.

La deuxième étape s'ouvre, nous en discuterons cet après-midi. Elle reposera, à mon humble avis, sur 3 volets : un volet de négociation avec le gouvernement pour définir le contenu et les contours de cette autonomie, je cite, « à la corse ». Et il est de notre devoir aujourd'hui d'obtenir un maximum d'avancées et de produire un effet cliquet, donc un effet de non-retour, pour que ces avancées ne soient jamais remises en cause.

Un effet cliquet également pour que les évolutions institutionnelles futures ne puissent aller que dans un sens : celui du renforcement de notre autonomie, de nos acquis juridiques, culturels, économiques et sociaux.

Ensuite, un volet de négociations avec le Parlement. Il faudra convaincre les députés, mais aussi le Sénat bien sûr, de la nécessité et de l'intérêt de permettre à la Corse d'être vraiment autonome.

Sur ce point, je souhaite assurer tous nos parlementaires, je dis bien tous, de notre confiance la plus totale. Nous connaissons leur talent, leurs qualités, leurs compétences et je sais leur capacité à réunir et à convaincre autour d'eux pour un projet commun, à la fois humain mais aussi politique, et nous serons, évidemment, en élus responsables, à leurs côtés dans ce travail de pédagogie et de rassemblement.

Enfin, troisième volet, la recherche d'un point d'équilibre, cela a été évoqué à plusieurs reprises, qui nous concerne nous, élus de cette Assemblée, et évidemment le Conseil exécutif aussi.

Nous ne sommes pas tous d'accord, loin s'en faut, et c'est normal, c'est la démocratie. Nous ne le serons pas plus après la réforme constitutionnelle et c'est heureux, j'ai envie de dire, puisque la Corse est diverse et il faut que cette diversité, en tout cas politique, puisse continuer à exister. Mais un des enjeux consiste désormais à parler, au moment où s'ouvre cette deuxième phase, d'une seule et même voix.

Être autonome ne signifie rien d'autre que gérer en responsabilité un certain nombre de compétences, reste à savoir lesquelles bien sûr, mais toujours dans l'intérêt de la Corse et de son peuple.

Je crois fermement que nous en sommes évidemment capables. Et en tant que Présidente de l'Assemblée de Corse, je crois que le mot d'ordre à ce stade est l'union : l'union dans le travail, l'union de tous dans l'intérêt d'une avancée qui sera pour certains trop faible, pour d'autres trop forte, trop élevée, mais qui sera de manière certaine la seule en capacité de faire en sorte que la Corse rejoigne enfin et de manière définitive le cercle des régions autonomes d'Europe, en particulier le cercle des îles autonomes de Méditerranée.

D'union et d'alliance, il en a été plusieurs fois question, dans le cadre des commémorations pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse, premier territoire métropolitain à se libérer.

Depuis la fin du mois d'août nous rendons hommage, et c'est la moindre des choses, aux résistants corses, qui ont combattu avec bravoure pour la liberté et la démocratie dont nous jouissons aujourd'hui. Ils ont combattu car il leur était impensable de vivre sous le joug d'une idéologie meurtrière et inhumaine. Dans ces instants terribles, l'union s'est révélée déterminante, l'union entre toutes les factions de la résistance, l'union aussi évidemment avec les forces alliées. Mais parfois aussi avec des unions inédites. Ainsi, à Livourne, dimanche dernier, j'étais présente avec six d'entre vous, tous groupes confondus, pour rendre hommage - pour la première fois en 80 ans - aux soldats italiens, notamment ceux de la division « Friuli » qui, alors que l'Italie rentrait dans une guerre de libération et une guerre civile très meurtrière, plus de 80 000 morts d'ailleurs, ont rejoint nos résistants et les forces alliées périssant aux côtés des partisans corses dans les offensives contre les troupes nazies.

De puissance occupante à force alliée dans la libération, c'est cette Italie à nouveau unie dans une relation libre à la Corse que nous avons souhaité célébrer. C'était très émouvant. D'autres étaient là avec moi et pourront vous le raconter.

De la même manière, nous étions nombreux, comme chaque année, à saluer à Tighime et à Saint-Florent le 3 octobre la mémoire des goumiers marocains, valeureux soldats qui ont participé à la libération de l'île avec courage et fraternité, loin de chez eux et dans des conditions absolument terribles. Sur la stèle érigée à leur mémoire sur le site de la bataille, on peut lire, nous passons tous des centaines de fois devant cette stèle et je ne suis pas sûre que nous ayons bien lu les mots qui y sont gravés, je me permets de les citer, *« Remplis du souvenir d'une lumière unique, leurs yeux se sont fermés aux brumes d'occident. Seigneur, permettez que les durs guerriers de Berbérie qui ont libéré nos foyers et apporté à nos enfants le réconfort de leur sourire, se tiennent contre nous, épaulement contre épaulement, et qu'ils sachent, Ô qu'ils sachent Seigneur, combien nous les avons aimés ».*

Épaulement contre épaulement, toujours aux côtés de nos frères marocains, italiens, méditerranéens et européens, unis pour honorer la mémoire de ces combattants qui, d'horizons si différents, ont péri pour défendre un idéal : celui de la paix.

L'union que nous appelons de nos vœux, s'est également manifestée de manière émouvante et sous une autre forme, le week-end dernier à Rome lors de la création du Cardinal Bustillo, et lors de sa première messe romaine.

Le choix de le maintenir dans ses fonctions d'Evêque de la Corse est un signe fort de l'Eglise envoyé à notre île. C'est également la preuve, s'il en fallait une, que le Saint Siège a envoyé auprès des Corses un de ses plus fidèles serviteurs ; ce qui représente en soi un grand privilège.

Qu'ils soient croyants ou non, les Corses peuvent se reconnaître en cet homme d'une grande qualité humaine et spirituelle, qui a su en peu de temps, il faut le dire, tisser des liens avec toutes les forces vives de notre île, se montrer à l'écoute de nos difficultés, des maux et des espoirs du peuple corse et qui s'est révélé indéniablement comme un fervent artisan de paix au moment les plus difficiles que nous avons connus l'an passé.

Parmi les 800 Corses présents à Rome, nous étions pour beaucoup différents, encore une fois pas forcément d'accord sur tout, mais nous étions évidemment prêts à « communier » tous ensemble, au sens figuré, autour d'un événement majeur pour notre peuple.

Cari eletti,

La Corse est à un moment crucial de son histoire, à un tournant.

Nous avons une opportunité d'inscrire dans la Constitution nos spécificités, notre langue, et leur garantir une protection renforcée.

Nous avons le pouvoir, ou plutôt le devoir de construire une nouvelle relation avec l'Etat, fondée sur le respect mutuel et le dialogue.

Nous avons une responsabilité collective de réussir, pour nous-mêmes et pour les générations futures. Ensemble et unis nous avons à construire l'autonomie dont la Corse a besoin, car c'est ensemble et seulement ensemble, que nous garantirons le succès de cette évolution institutionnelle et l'avènement d'une trajectoire de développement durable et de paix à laquelle nous aspirons tous.

À ringrazià vi !

Presidente, avete a parolla s'è vo vulete parlà.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis,

D'abord m'associer aux hommages que vous avez rendus.

Avoir un mot pour Lisa STELLA née CECCALDI, qui était une militante que beaucoup d'entre vous ont connue, la veuve d'Yves STELLA, sœur de Paul CECCALDI que nous connaissons, élu également. Elle nous a quittés la semaine dernière et donc nous pensons à elle et à sa famille.

Dominique COLONNA, et je me tourne vers Pierre GHIONGA, qui est parti également et qui a été quand même, je pense, un des acteurs majeurs du sport insulaire. Je ne reviendrai pas sur sa carrière de gardien de but. Simplement rappeler qu'il a joué à 13 reprises en équipe de France, qu'il a participé à l'aventure de la Coupe du monde de 1958 avec KOPA, Just FONTAINE et autres ; Coupe du Monde où la France avait terminé 3^{ème}.

Dominique COLONNA, au-delà du grand sportif, était bien sûr une personnalité majeure de la vie cortenaise et au-delà. Et donc je tenais, en notre nom à toutes et à tous à lui rendre hommage et à dire à sa famille, qui n'a jamais malheureusement été épargnée par les coups du sort, dire à sa famille que nous pensons à elle.

Vous avez évoqué Albert CALLONI, je vais le faire également à mon tour, en tant qu'ami, je le pense, en tant aussi qu'ancien maire de Bastia puisque j'ai eu le privilège d'exercer ces fonctions. Bébert avait été maire de Bastia. C'était quelqu'un qui connaissait parfaitement la vie publique Corse. Mais au-delà de son engagement politique et de sa fidélité à ses amis politiques, ce que nous retiendrons encore davantage de lui, c'est l'homme qu'il a été, l'homme bon, généreux, toujours prompt à dispenser des conseils avisés ; c'est ce qu'il avait fait en tout cas me concernant et je sais qu'il l'a fait pour beaucoup d'autres. Et donc bien sûr, nous pensons à lui et à sa famille.

Enfin, merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse pour les mots que vous avez eus pour Max, mon oncle.

Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont manifestés auprès de sa famille, auprès de moi pour que je transmette à sa famille. À la place qui est la mienne aujourd'hui, je ne vais pas revenir sur ce qu'a été son engagement, mais

simplement et parce que je crois que je le lui dois, dire en une phrase que toute sa vie a été consacrée à la Corse et au peuple corse.

Donc les deuils bien sûr, mais également des joies et des joies profondes. Ça a quand même été une semaine assez extraordinaire. Et si en étant un peu au-delà du délai d'une semaine, dire d'abord dans le sport, on a deux champions du monde, je veux les saluer. Lisandru BERTINI, champion du monde à 21 ans VTT ; Marc'Andria MAURIZZI, champion du monde junior d'échecs au Mexique, un exploit retentissant, le point d'orgue pour l'instant d'une trajectoire véritablement exceptionnelle.

Donc, le sport, les sciences avec Pierre AGOSTINI, donc Corse et attaché à la Corse avec ses deux collègues, prix Nobel de physique. Ne me demandez pas sur quoi il travaille, j'ai lu à plusieurs reprises l'article, je ne suis pas sûr d'avoir tout compris.

Je salue également la tribune qui a été cosignée par une trentaine de professeurs des universités et praticiens, notamment Josette Dall'AVA-SANTUCCI, Laurent PAPAIZIAN et beaucoup d'autres. Une tribune qui vient rappeler l'importance stratégique que représente l'obtention d'un CHU pour la Corse et l'engagement de ces scientifiques et universitaires dans ce combat. Ce qui est à la fois une caution et un soutien extraordinaire. Donc merci à eux.

Le sport, les sciences, la politique, je ne parle pas du discours du Président Macron et de ses suites. C'est un élément très important, sans doute fondamental, mais nous en parlerons cet après-midi.

Mais en politique, effectivement, comme vous, je veux rendre hommage à Marie-Arlette CARLOTTI et souligner le fait qu'elle ait été élue première femme questeuse du Sénat, et ça participe d'une logique d'égalité femmes/hommes, y compris dans le Sénat qui est une institution, on va dire essentielle bien sûr de la 5^{ème} République, mais globalement et sociologiquement assez conservatrice, on va le dire comme ça, et le fait que des femmes, Marie-Arlette et beaucoup d'autres, notamment la présidence d'un groupe, prennent des responsabilités, les justes responsabilités qui seront désormais les leurs, je crois que c'est un signal très important.

Et enfin, après le sport, les sciences et la politique, le spirituel, le religieux bien sûr, pour ceux qui croient, mais au-delà de ceux qui croient et celles qui croient, le spirituel avec la création de cardinal de Monseigneur Bustillo, ce qui l'a précédé, ce qui l'a accompagné et ce qu'il a suivi, et notamment la messe du lendemain dans la Basilique des 12 apôtres, qui a été un moment de communion, un privilège pour celles et ceux qui pouvaient être physiquement là. Et puis au-delà, je crois que c'est toute la Corse et tous les

Corses qui ont eu l'impression qu'ils étaient directement impliqués dans cette cérémonie, et le cœur de la Corse a battu à l'unisson avec celui de Monseigneur Bustillo et de sa famille.

Ceci étant dit, nous allons tout à l'heure débattre des moments très importants qui nous attendent, moments essentiels qui pour nous prolongent souvent des engagements qui ont structuré nos vies, et quelquefois depuis très longtemps, voire depuis le début.

Je voudrais insister avec force sur le fait que l'autonomie et la solution politique globale que nous appelons de nos vœux est également une façon d'apporter des réponses dans le domaine économique, social, culturel, environnemental, sociétal et que le travail commun que nous avons à accomplir ensemble dans les semaines et dans les mois à venir a vocation à embrasser l'ensemble de ces champs. Et parmi tous ces champs, il y en a un qui, du fait de l'actualité, est sans doute encore plus essentiel que d'autres, c'est celui du quotidien et des contraintes qui pèsent sur beaucoup de Corses dans leur vie quotidienne. Et je voudrais donc dire avec force que parmi nos priorités, y compris nos priorités de cette rentrée, il y aura celle de répondre de la façon la plus efficace possible, en mobilisant l'ensemble des moyens que nous avons, directs ou indirects, à tout ce qui vient pénaliser les Corses dans leur vie quotidienne, la leur rendre plus difficile, plus malaisée ou plus coûteuse.

Quelques exemples rapides, la question des carburants - question centrale. Je rappelle que nous avons fait un travail considérable, que nous avons une délibération qui donne des pistes opérationnelles et qui peuvent être exploitées immédiatement. Je pense par exemple au blocage des prix sur le secteur de distribution du carburant où règne une situation de monopole. Il suffit d'avoir la volonté politique de le faire et je pense que ce serait, dans le contexte actuel, un signal fort.

Donc, je souhaite pour ma part que dans le menu des discussions que nous aurons avec le Gouvernement dans les prochaines semaines, il y ait une partie de celles-ci consacrée à ces questions du quotidien, avec premièrement la question du carburant ; deuxièmement la question de l'inflation. Vous avez vu qu'un projet de loi est en préparation à l'Assemblée nationale pour prendre des mesures dans le domaine de l'inflation et notamment dans les domaines du prix des produits de la vie courante. Nous avons un coup d'avance dans ce domaine. Nous avons pris un certain nombre de dispositions qui malheureusement n'ont pas été suffisamment appliquées.

Nous avons également le précédent de la délibération votée à l'unanimité, avec vote unanime du CESEC à l'occasion de laquelle nous demandions des dispositions propres à la Corse dans le cadre de la loi sur le

pouvoir d'achat. A l'époque, nous n'avions pas réussi. Je crois que le contexte politique, économique et économique fait que nous devons nous donner les moyens de réussir à intégrer dans la loi contre l'inflation à venir la spécificité de la Corse.

Je rappelle notamment que nous avons les salaires les plus bas de France et que nous avons l'inflation et les coûts à la caisse les plus importants de France et que donc là, sans doute plus qu'ailleurs, il y a matière à des dispositifs qui corrigent cette iniquité.

Carburant d'abord, inflation ensuite.

Troisièmement, le logement. Je me tourne particulièrement vers Julien PAOLINI, la lutte contre la précarité énergétique est une priorité absolue. Nous nous sommes donné les moyens d'avoir des ressources budgétaires considérables en la matière. Ce sont plusieurs centaines de millions d'euros qu'il va falloir aujourd'hui injecter dans le tissu économique local au plus grand profit des PME et des artisans, au plus grand profit de l'ensemble des régions et territoires de Corse, parce que qu'il s'agisse des logements sociaux, des logements privés, sont concernés l'ensemble des villes et l'ensemble des territoires.

Et donc vraiment, je souhaite de ce côté-là que l'AUE qui a la maîtrise opérationnelle de cette opération, mette en place, comme nous nous y sommes engagés, une instance de concertation avec l'Assemblée de Corse pour que nous travaillions ensemble au caractère opérationnel des décisions que nous avons à prendre. Il faut une programmation, il faut de la lisibilité, il faut de l'équité et il faut de l'efficacité.

En jeu, il y a la mise à niveau énergétique de 8 600 logements sociaux, de milliers de logements en centre-ville qui sont des passoires énergétiques, il y a également la question de la sortie du gaz pour les villes d'Ajaccio et de Bastia. Ce sont véritablement des priorités absolues, il faut qu'on soit au rendez-vous de l'opérationnalité avec, je le rappelle, des retombées directes pour l'ensemble des entreprises, donc de leurs salariés. Il y a un cercle vertueux à construire, y compris en termes de formation, et puis avec une économie considérable pour les ménages bénéficiaires.

Je rappelle que ce sont des économies qui peuvent aller jusqu'à 1 200 ou 1 500 € par an, c'est-à-dire que si on fait ce qu'on a à faire, nous rendons, nous restituons un pouvoir d'achat de 120 € ou 150 € par mois à des familles qui souvent sont dans des situations sociales difficiles. C'est beaucoup plus que nous ne pourrions faire en termes d'aides directes. Donc, là il y a un enjeu qui est considérable.

Puis ensuite, il y a toutes les populations, au sens technique du terme, plus directement concernées par des politiques sectorielles :

Je pense aux populations en situation de grande précarité, on a renforcé les dispositifs, y compris en termes quantitatifs. C'est Bianca FAZI qui s'en charge.

Je pense également aux étudiants qui nous ont interpellés à la rentrée. Vous savez que la précarité étudiante, souvent on a peut-être l'image d'Épinal, salon laquelle les étudiants, notamment en Corse, sont un peu des privilégiés. La précarité étudiante, c'est un phénomène majeur partout en France et en Europe. Elle existe fortement, y compris à l'université de Corse, et elle ne concerne pas que des étudiants étrangers qui arrivent en situation déjà précaire. Ça concerne tous les étudiants, et notre devoir, c'est d'aider tous les étudiants.

Alors, je rappelle brièvement que nous avons augmenté le volume global du montant de la dotation d'ensemble attribué au CROUS, notamment une subvention de 1 317 224,00 €, que nous l'avons bien sûr reconduite, qu'en tout, entre le CROUS et nos aides directes, ce sont près de 3 M€ qui ont été individualisés pour soutenir les étudiants dans leur cursus et notamment pour leur permettre de faire face aux dépenses de la vie courante.

Nous avons renforcé ces mesures cette année, après discussion avec le CROUS et prise en compte des demandes des syndicats étudiants, sur l'aide aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers. Je rappelle qu'elle était de 400 € en 2019, elle est montée à 500 € en 2022, elle sera cette année de 600 €, donc une augmentation de 50 %.

Augmentation également de la subvention destinée aux étudiants en situation de précarité. Ils sont environ 1 700 étudiants boursiers. Ils auront une subvention globale de plus de 1 M€.

Troisièmement, la reconduction et l'amélioration du dispositif de prise en charge du coût des repas. Vous savez qu'on avait une gratuité totale pour tout le monde. On a écouté les syndicalistes étudiants qui ne voulaient plus de la gratuité totale. On a une prise en charge intégrale du tarif du menu social pour les étudiants boursiers, une prise en charge partielle pour les étudiants non-boursiers et puis pour les étudiants en situation de précarité, mais qui dépassent les seuils d'attribution d'une bourse, ils existent, ils ont été identifiés, ce sont des garçons et des filles qui sont en difficulté mais qui sont juste au-dessus des seuils de bourses, on a mis en place un service en ligne, avec une enveloppe dédiée de 100 000 € qui leur permet, dès lors qu'ils en font la demande, de bénéficier d'une prise en charge totale de leurs repas.

Donc ça, c'est un dispositif sans équivalent en France. On est content de l'avoir mis en place.

Et puis il y a des aides spécifiques, ponctuelles.

De quoi s'agit-il ? Une enveloppe de 420 000 € en 2023 portée à 620 000 € cette année, donc 50 % d'augmentation. Ce sont les étudiants qui sont confrontés à un accident de la vie, à une situation difficile. C'est une assistante sociale du CROUS qui gère ces demandes d'aide exceptionnelles. On avait une enveloppe qui était de 400 000 € avant, qui est passée à 620 000 € pour que, en cas de situation difficile, il y ait des aides directes, des prêts d'honneur, essentiellement des aides directes. C'est le CROUS qui gère directement à travers une assistante sociale, c'est anonymisé, etc., ça permet de répondre.

Donc voilà, vous dire peut-être qu'on ne fait pas suffisamment connaître, y compris par les publics concernés, mais on y travaille et ça s'améliore, et notamment, mais également de la part des élus et pour les Corses en général. Notre volonté, elle est d'être au plus près de tous les Corses et bien sûr et avant tout, au plus près des Corses qui sont dans la difficulté, dans la précarité ou dans la souffrance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque cum'è n'avemu decisu eri dopu meziornu, è prima in cunferenza di i presidenti, emu da pruvà à fà passà 2 o 3 cartulari primu di piantà ci per andà à manghjà.

Dunque, mi girgu versu l'Esecutivu, normalamente, dopu u prucessu verbale di l'ultima volta, ci hà da esse un raportu nant'à l'aiutu umanitariu ? Và bè.

Allora, prima, s'è vo site d'accordu, aghju da fà passà l'apprubazione di u prucessu verbale di l'ultima volta.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 236 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di lugliu di u 2023

Rapport n° 236 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 juillet 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete qualcosa à dì nant'à stu documentu ? Nò.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

U prucessu verbale ghjè ADDUTTATU.

À ringrazià vi.

Passu subito a parolla à u Cunsigliu esecutivu, à Lauda GUIDICELLI per a presentazione di stu raportu d'aiutu umanitariu.

AIUTU UMANITARIU / AIDE HUMANITAIRE

Raportu n° 244 : Aiutu umanitariu d'urgenza à e pupulazione di paesi culpiti da catastrofe naturale : Maroccu è Libia

Rapport n° 244 : Aide d'urgence humanitaire aux populations de zones sinistrées par des catastrophes naturelles : Maroc et Lybie

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Signore è signori cunsiglieri,

Ce rapport fait suite aux catastrophes naturelles qui ont eu lieu au Maroc et en Libye en septembre dernier. Madame la Présidente, vous l'avez rappelé dans votre discours introductif. Les chiffres témoignent de la situation dramatique. Plusieurs de milliers de victimes décédées ou blessées sont à dénombrer au Maroc après le séisme dans la province d'Al Haouz à Marrakech et dans tout l'ouest du pays.

En Libye, la Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant rouge fait état d'environ 3 000 morts et jusqu'à 10 000 disparus après les inondations massives provoquées par les pluies torrentielles.

Le nord de l'Afrique, si proche de nous, cette rive de la Méditerranée, notre mer commune, a donc été très durement touché. C'est donc dans la continuité de son action et forte de son engagement à travers sa nouvelle politique de solidarité internationale et d'aide humanitaire, fondée sur la délibération que votre Assemblée a adoptée à l'unanimité lors de la session de juillet dernier, que nous nous proposons aujourd'hui de nous mobiliser et d'apporter notre soutien à ces populations sinistrées.

Je ne peux que rappeler, et vous l'avez fait d'ailleurs aussi, Madame la Présidente, les relations fortes qui nous unissent, notamment au Maroc. Ce qui nous a conduit très rapidement à manifester notre solidarité aux côtés de l'Occitanie et de la région Sud PACA, dans le cadre notamment d'un communiqué conjoint du Président du Conseil exécutif et de ses homologues Carole DELGA et Renaud MUSELIER.

Depuis la catastrophe qui a endeuillé le Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre, nous avons eu des contacts réguliers avec la Consule générale du

Maroc en Corse, Madame EL BERRAK, pour bien sûr affirmer notre solidarité et nous tenir informés des besoins.

Je tiens ici à saluer la solidarité des Corses qui se sont mobilisés pour faire des dons, pour récolter des biens, vêtements, matériels de première nécessité.

Di core, un ringraziu à issi Corsi chì sò sempre pronti per aiutà i so vicini, i populi culpiti di a malasorte.

Un ringraziu dinò à i Camini di ferru di a Corsica, u so presidente è à tutti l'altri attori, chì si sò urganizati per un aiutu lugisticu.

Vous le savez toutes et tous, la situation diplomatique entre Paris et Rabat est ce qu'elle est, cependant nous sommes pour notre part, et comme je l'avais expliqué devant votre Assemblée cet été, dans une démarche de solidarité, d'humanitaire pour tendre la main à ceux qui en ont besoin, per dà a manu da populu à populu.

C'est donc bien dans cette perspective que la Collectivité de Corse a décidé d'apporter son soutien aux appels d'urgence de certaines organisations non-gouvernementales et associations du territoire qui interviennent dans le domaine de l'urgence humanitaire, dont l'expertise et la connaissance in situ permettent d'intervenir pour fournir une assistance rapide.

Ce soutien, d'un montant total de 150 000 €, sera versé sous la forme de subventions, évidemment dans le respect des règles en vigueur. Et ce rapport vient donc en réponse à des situations d'urgence.

Aujourd'hui, il est question d'agir pour répondre à des besoins à très court terme. Mais, comme le prévoit notre règlement des aides, nous pourrons également agir dans un second temps pour notamment l'aide à la reconstruction.

A sapete, catastrophe cusì si facenu in qualchì ora, mà sò anni è anni chì saranu necessari per ricustruì si paesi è e mente di a ghjente.

Tout comme nous l'avions fait pour l'Ukraine, ces montants seront répartis entre diverses ONG ou associations afin d'apporter une aide qui soit la plus diversifiée possible. Tout cela sera fait avec la plus grande rigueur et avec toute l'attention nécessaire pour que cette solidarité, validée par votre Assemblée, celle de tous les Corses, soit la plus efficace.

Incù issu raportu, ghjè u Cunsigliu esecutivu, a vostra assemblea è ogni Corsi chì facenu parte di a solidarità incù paesi vicini vicini.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Feraghju vutà l'urgenza dopu, prima di passà à u votu finale.

Ci hè un'avisu di a cummissionne di e finanze. Un avisu pusitivu pensu ? Dunque ùn ci hè micca bisognu di leghje.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Santa DUVAL, pour « Un soffiu novu ».

Mme Santa DUVAL

Merci, Madame la Présidente.

J'interviendrai très rapidement.

Les interrogations qui étaient les nôtres concernant le financement et le programme dont étaient issus les fonds alloués ont reçu des réponses de la part des services en commission des finances.

On est bien sur le fondement du rapport voté en juillet concernant la solidarité internationale qui prévoyait 300 000 € en autorisations d'engagement et 100 000 € en autorisations de programme.

Le rapport propose 100 000 € à l'attention d'ONG basées au Maroc et 50 000 € dans les mêmes conditions à des ONG œuvrant en Libye. 150 000 euros en tout qui proviennent bien des 300 000 € d'autorisations d'engagement précédemment évoquées.

C'est un beau geste que l'on fait, on se devait de le faire.

Ce qu'il s'est passé au Maroc et en Libye sont des catastrophes humanitaires d'envergure. Nous avons, avec ces deux pays, la Méditerranée en partage, l'élan de solidarité me semble naturel.

J'en finirai surtout en remerciant, et ce du fond du cœur, la population corse pour les nombreux dons, toutes les associations, ainsi que les ONG qui se sont très fortement mobilisées pour le Maroc et la Libye en accompagnant les personnes sinistrées.

C'est dans ces situations dramatiques que l'on prend la mesure de l'importance de l'aide humanitaire.

Nous voterons bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Innò.

Emu da passà à u votu, emu abbastanza cummentatu sti drammi.

Alors on va **voter l'urgence.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est établie.

Je passe au vote maintenant sur le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Merci.

Donc le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Allora avà passemu à un secondu raportu di u Cunsigliu esecutivu.

Ghjè Lauda GUIDICELLI chì l'hà da presentà, avete a parolla.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n° 212 : Risposta à a Chjama à prugetti « 1 000 ghjorni »
di l'Agencia Regiunale di a Salute di Corsica**

**Rapport n° 212 : Réponse à l'appel à projets « 1 000 jours » de
l'Agence Régionale de Santé de Corse**

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Cari cunsiglieri,

Dans la droite ligne de notre stratégie de promotion de la santé définie lors du rapport « prumuzione di a saluta per tutti », in ogni lochi ; un'ambizione purtata da a Cullettività di Corsica, voté à l'unanimité par votre Assemblée au mois d'avril 2022, la Collectivité de Corse a répondu à l'appel à projets de l'Agence régionale de la santé de Corse « 1 000 jours ».

Comme vous le savez, ce concept est développé dans le rapport de la commission des « 1 000 jours » présidée par Boris Cyrulnik, qui concerne le suivi de l'enfant et de ses parents durant la période qui va des premiers mois de grossesse à la rentrée à l'école maternelle.

Cette approche doit permettre un meilleur développement des enfants et ainsi contribuer à une meilleure santé des adultes en devenir. Afin d'améliorer de manière globale la santé des Corses, nous nous sommes engagés dans cette approche depuis 2019 qui est résolument axée sur une logique de prévention dès le plus jeune âge et contribue aussi à réduire, voire enrayer la reproduction des inégalités sociales de santé.

Cette démarche a abouti notamment à la création du réseau des sages femmes. Cette nouvelle action relève de l'axe 3 du projet « 1 000 premiers jours », la prévention de l'isolement et de l'épuisement des parents d'enfants de 0 à 3 ans, notamment des mères en post-partum.

En effet, les informations préoccupantes instruites par les services sociaux font très régulièrement ressortir un défaut d'accompagnement et/ou un isolement des mères de famille.

Les échanges qui ont suivi ont fait émerger un besoin de formation complémentaire sur la dépression du post-partum pour l'ensemble de nos

professionnels. La formation des professionnels est un est l'un des leviers essentiels retenus pour harmoniser le discours de prévention et également pour créer une dynamique entre les différents professionnels de la petite enfance.

C'est pour cette raison que la Protection maternelle et infantile de la Collectivité a choisi de créer sa cellule de formation en interne. Il s'agit d'une organisation spécifique à notre territoire et innovante par rapport aux organisations des PMI sur le continent.

Nous organisons ainsi la formation des assistantes maternelles de Corse (180 assistantes maternelles formées depuis 2018) et la formation du personnel des établissements d'accueil du jeune enfant.

Depuis un an, nous avons également engagé une démarche de formation des professionnels de la Collectivité et de leurs partenaires au développement des compétences psychosociales. 200 personnes formées à ce jour et les cycles se poursuivent sur l'année 2024. Ces actions présentent l'avantage d'être gratuites et dispensées par un personnel qualifié.

L'action retenue dans le cadre de cet appel à projets va nous permettre d'étoffer notre offre de services en organisant une formation certifiante appelée « Formateur en petite enfance ». Cette formation d'une durée de 141 heures, répartis sur 20 journées, se déroule sur tout le territoire et y participent des assistantes sociales, des éducateurs de jeunes enfants, des animateurs sociaux, des infirmiers puériculteurs. Les agents formés auront prochainement la capacité de proposer des contenus de formation à tous les professionnels de la petite enfance, aussi bien les employés d'établissements d'accueil de jeunes enfants, que les assistantes maternelles et les assistants familiaux. Ils seront également certifiés pour mettre en place des séances d'analyse de pratiques professionnelles dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, séance ô combien attendue et réclamée par les équipes.

Notre projet a donc été retenu et financé à hauteur de 50 000 € sur 52 000 €, soit un financement de 96 %.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara cunsigliera

Ci hè un raportu di a cumissione educazione.

Quale hè chì l'hà da presentà ?

Mme Frédérique DENSARI

Eiu, Mma a Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a parolla.

Mme Frédérique DENSARI

Ce rapport a été présenté par Mme Valériane GRISONI, directrice adjointe promotion, santé et de la prévention sanitaire.

Mme Chantal PEDINIELLI a souhaité que lui soit expliqué le rôle exact des formateurs superviseurs.

Mme Valériane GRISONI a précisé que le l'objectif était de professionnaliser, voire de certifier des agents qui sont déjà intervenants dans le secteur de la petite enfance.

Le prérequis nécessaire pour bénéficier de cette formation étant d'être titulaire d'un diplôme d'état type travailleurs sociaux ou puéricultrice, psychologue ou supérieur.

L'objectif étant de mettre à disposition à la fois des formateurs certifiés qui auraient la capacité de monter des formations à la demande, d'intervenir dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et de proposer des analyses de pratiques professionnelles.

Ces pratiques demandaient une certification, l'organisme de formation qui a été désigné dépend des formations Calliope et donne accès à cette certification après 12 semaines de formation.

Mme Chantal PEDINIELLI a estimé que les formations qualifiantes sont nécessaires mais il est judicieux d'avoir des personnes diplômées.

Mme Cathy COGNETTI TURCHINI s'est interrogée sur le process de ce dispositif, à savoir un groupe d'encadrement calé sur le modèle d'un tutorat.

Mme Valériane GRISONI a expliqué que le principe de ce dispositif n'était pas dans l'encadrement mais dans la formation.

Former des agents qui seront en capacité à la fois de construire des formations et de proposer des formations en fonction des besoins.

L'analyse professionnelle consistera à venir discuter avec les professionnels des situations et des difficultés rencontrées. L'objectif étant

d'accompagner les équipes à réfléchir sur la manière dont les situations sont prises en charge et optimiser les solutions positives.

M. Saveriu LUCIANI a souhaité savoir qui assurait la formation.

Mme Valériane GRISONI a indiqué que l'organisme désigné était ALPI formation dont le siège social est situé à Lyon.

La directrice de cet organisme a été directrice de crèche pendant des années et a intégré une entreprise de design social.

Elle a décidé de monter son propre organisme de formation afin de pallier les lacunes qu'elles avaient pu percevoir tout au long de sa carrière.

Sa candidature a été remarquée, elle a répondu aux mémoires techniques bien au-delà des attendus.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation des groupes Avanzemu et Un Soffiu Novu

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora ci hè un'avisu di a cummissione di e finanze chì ghjè positivu.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Parlate puru.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Très rapidement, et cela a été rapporté donc par le rapporteur de la commission, à l'occasion de ce rapport, moi, j'ai voulu savoir quel était le rôle exact des formateurs superviseurs.

J'ai bien compris que l'objectif, c'est la professionnalisation des agents qui sont déjà intervenants dans les secteurs de la petite enfance. Et j'insiste sur le fait que ces formations qualifiantes sont nécessaires.

Elles sont nécessaires, notamment en termes d'analyse de pratique. Mais il est judicieux d'avoir des personnes diplômées, parce qu'on a vu arriver dans les EAJE, donc les établissements d'accueil de jeunes enfants, des instructeurs, des instructrices qui viennent effectuer les contrôles -les contrôles sont nécessaires en crèche- mais ces contrôles ont toujours été effectués par les médecins-chefs de PMI. Professionnellement, moi j'ai connu le docteur RIERA, le docteur LOUISET et le docteur GRILLI.

D'où mon interrogation aujourd'hui sur le rôle et la qualification surtout de ces superviseurs, parce que les instructeurs et instructrices, on a le sentiment, nos professionnels de la petite enfance, qu'ils arrivent dans les crèches avec un QCM, on coche des cases et ça s'arrête là.

C'est un sentiment partagé par la profession. Ce n'est pas une critique, mais voilà, c'est bien que dans ce secteur de la petite enfance, on ait affaire à des éducateurs, infirmières, auxiliaires puéricultrices.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non.

Est ce qu'il y a une volonté de répondre de l'exécutif ? Oui, Madame GUIDICELLI.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci, Madame la Présidente.

Pour rassurer la conseillère Madame PEDINIELLI, la formatrice donc est de Lyon, mais après l'objectif, vous l'avez bien compris, c'est de pouvoir former en interne les formateurs.

En revanche, les agents qui sont formés sont tous diplômés d'État. Ce sont des assistantes sociales, des éducateurs jeunes enfants, des éducateurs spé. Donc il y a vraiment enfin une sécurisation sur le professionnel qui interviendra, soyez rassurée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. S'ellu ùn ci hè micca altre dumande, emu da passà à u votu.

Allora quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

U cartularu hè ADDUPRATU à l'unanimità.

À ringrazià vi.

Pudemu passà à l'altru raportu.

Raportu n^u 225 : Iniziu di una chjama à manifestà intaressu pà a criazioni d'alloghji inclusivi 2023-2024

Rapport n° 225 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'habitats inclusifs 2023-2024

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi.

Donc le présent rapport, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, concerne le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'habitats inclusifs 2023-2024.

Le schéma de l'autonomie 2022-2026, porté en fin d'année 2021 devant votre Assemblée, prévoit le développement de l'habitat intermédiaire entre le domicile et l'hébergement.

Une de ses facettes s'illustre par ce qui est défini par le code de l'action sociale et des familles, l'habitat inclusif. Il est destiné aux personnes en situation de handicap ou âgées de plus de 65 ans. C'est une forme d'habitat intermédiaire dans le sens où c'est un habitat regroupé, assorti d'un projet de vie sociale partagée. Les personnes qui vivent dans ce type d'habitat font donc le choix de se regrouper entre elles et de partager un lieu de vie commun.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs, une stratégie de développement de l'habitat inclusif a été approuvée, et ce, afin de compléter l'offre existante sur notre territoire.

La Collectivité propose donc une nouvelle aide AVP, l'aide à la vie partagée, octroyée à tout habitant de plus de 65 ans ou en situation de handicap qui habite dans un habitat inclusif labellisé par notre institution.

Cette aide vise à financer l'animation et également la coordination du projet de vie sociale partagée. La mise en œuvre de l'aide à la vie partagée se fera via le règlement des aides.

Aussi, il est proposé de lancer dès le mois d'octobre, donc dès ce mois-ci, via la conférence des financeurs, un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de dispositifs d'habitats inclusifs sur l'ensemble de l'île à compter de 2024.

Donc, 10 projets représentant 50 places d'habitat inclusif pourront donc être labellisés.

Les projets qui seront labellisés sur la base du cahier des charges annexé au présent rapport devront répondre aux objectifs suivants : favoriser le vivre ensemble et limiter le risque d'isolement de publics parfois fragiles ; offrir un lieu de vie ordinaire et durable aux personnes ; permettre une mixité des publics et favoriser l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; proposer évidemment un mode de vie regroupé aux résidents, assorti d'un projet de vie sociale et partagée en intégrant la prévention de la perte d'autonomie et en anticipant sur les risques d'évolution des personnes.

Le cahier des charges ne fixe pas d'obligations techniques, mais pose néanmoins des orientations. Il indique notamment que l'habitat inclusif ne relève pas d'un dispositif d'orientation sociale ou médicosocial. Il insiste également sur le fait que l'habitat doit se développer à proximité des services de la vie quotidienne et qu'il doit s'appuyer sur les acteurs du territoire.

La limite du financement est de 10 000 € par habitant.

Une aide à l'investissement d'un montant de 35 000 € peut également être mobilisée par le porteur de projet.

Des crédits de l'ARS d'un montant de 360 000 € délégués en 2020 sur le soutien à l'habitat inclusif seront également mobilisés en investissements et pour les projets labellisés.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione è di a cultura.

Mme Frédérique DENSARI

Ce rapport a été présenté par M. Pascal DARRIET, Directeur adjoint de l'Autonomie

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA a félicité les services pour ce projet sur l'habitat inclusif qui était un projet d'avenir.

Elle a estimé que les maires du rural devraient se mobiliser afin d'impulser ce dispositif sur leur commune en redonnant vie à des bâtiments inutilisés qui pourraient servir pour créer de l'habitat inclusif et permettraient aux anciens de rester chez eux.

Ce dispositif apporterait aussi à ces communes un essor économique avec la création d'emploi de proximité pour le maintien des personnes âgées.

Mme Galloni a réitéré son engagement pour ce genre de projet.

Mme Chantal PEDINIELLI a remercié les services pour ce projet attendu depuis longtemps. Elle a rappelé que dans la précédente mandature M. Francis GUIDICI avait présenté une motion en ce sens.

Elle s'est interrogée sur deux même projets qui avaient été évoqués, un en Plaine Orientale et un adossé à l'EHPAD du Serenu à Corte.

En réponse **M. Pascal DARRIET** a indiqué que le dispositif d'habitat inclusif ne pourra pas être adossé à un EHPAD et qu'il ne possédait aucune information sur les projets cités.

Néanmoins, il a souligné que des porteurs de projet s'étaient déjà manifestés à Corte.

Mme Frédérique DENSARI a souligné que ce projet d'habitat inclusif avait déjà été présenté lors de l'ancienne mandature

M. Pascal DARRIET a indiqué qu'un appel à projet avait été lancé en 2020. Quelques porteurs de projets s'étaient manifestés mais cet appel était resté infructueux faute de projets aboutis, pas finalisés. Les porteurs de projet manquaient de soutien en matière d'ingénierie.

M. Darriet a expliqué que ces projets ont présenté des retards même au niveau national car l'aide à la vie partagée est une aide qui a été octroyée récemment à l'occasion de la loi sur le financement de la sécurité sociale.

Cette aide permettait de faire vivre les habitats inclusifs mais n'étaient pas véritablement axée sur l'animation et sur l'accompagnement.

Ce changement du législateur permettra d'utiliser cette dotation à meilleur escient et vraiment dans l'intérêt d'un projet de vie sociale.

Il a estimé que ce nouvel appel à projet obtiendrait une meilleure dynamique et plus de réponses structurées.

Mme Santa DUVAL s'est étonnée de ce dispositif alors qu'il lui semblait qu'il existait déjà dans les environs d'Aiacciu avec une structure comportant des petits studios. Les personnes âgées résidants étaient suivies par des animateurs et des médecins.

M. Pascal DARRIET a souligné avoir connaissance de cette structure qui était gérée sous une forme d'habitat partagé.

Il a estimé que tout était habitat inclusif, l'accueil familial, le béguinage, les habitats partagés, dès lors où l'on n'était pas dans une définition précise.

La loi élan définissait les terme habitat inclusif et apportait un cadrage précis avec comme fait nouveau l'aide à la vie partagée qui va permettre le projet de vie sociale qui en fait l'habitat inclusif.

M. Jean BORRI s'est interrogé sur le plan de formation des animateurs de ce dispositif.

En réponse **M. Etienne GOUTTEFANGEAS** a souligné que la CNSA définissait des formations. Les animateurs pourraient être issus du monde médico-social avec des formations liées aux soins et en psychologie soit du monde de l'animation avec les brevets d'Etat correspondants.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu pusitivu di a cummissione di e finanze chì ghjè pusitivu.

Ci hè un avisu dinò di u CESEC, ùn ci hè micca problema.

Ci sò e dumande ? Avete a parolla.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Conseillère exécutive,

C'est un rapport en effet que nous attendons depuis longtemps, qui est attendu par cette assemblée depuis longtemps, puisque lors de la 1^{ère} mandature de la collectivité unique et de l'harmonisation des aides sanitaires et sociales, le sujet était régulièrement évoqué.

En effet, je me dois de rappeler que notre collègue, Francis GIUDICI, alors élu dans cet hémicycle, avait en 2018 déposé une motion visant à permettre la mutualisation de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et de la PCH (Prestation de compensation du handicap), pour financer justement l'habitat inclusif.

Donc, aujourd'hui, à l'occasion de ce rapport, cet appel à manifestation d'intérêt intègre cette dimension, 5 ans après le vote de la motion.

Je voulais rappeler également le rôle de la Conférence des financeurs, qui a été installée au Conseil départemental de Corse-du-Sud en octobre 2016. Cette Conférence des financeurs permet de constituer un socle commun à l'ensemble des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, élargir l'offre proposée aux seniors, consolider le maillage du territoire, travailler sur la perte d'autonomie et définir les orientations et actions à mener à destination de nos anciens et de leur aidant.

Donc nous le voyons à l'occasion ce rapport, l'enjeu est de taille.

Pour avoir une idée des grandes masses en termes d'autonomie : en Corse, 8 243 personnes bénéficient de l'APA à domicile et 1 177 en établissement ; 88 % des bénéficiaires de l'APA vivent à leur domicile contre 58 % sur le continent.

Si le maintien dans l'habitat traditionnel, reste un objectif à poursuivre et correspond aux attentes de bon nombre de personnes âgées, il arrive que ce soit compliqué de concrétiser cette volonté.

Le placement en EHPAD, dont les places sont d'ailleurs de plus en plus limitées, ne constitue plus non plus la seule alternative justement par le développement d'une offre d'habitat inclusif autour de la résidence d'autonomie, qui permet à chaque résident de disposer de son logement tout en bénéficiant des services adaptés et d'une sécurité constante.

L'objet de ce rapport est bien de déployer cette offre intermédiaire conforme à la tendance insulaire consistant à éviter et à retarder le plus possible le placement de nos anciens.

Un effort financier est fait par la Collectivité, nous le louons, puisque vous créez une aide extralégale, l'aide à la vie partagée qui est de 10 000 € maximum par an et par habitant, visant à encourager les porteurs de projets.

Cette aide à la vie partagée est destinée à financer le projet de vivre ensemble, elle ne financera pas l'accompagnement individuel, la dépendance ou les soins, mais elle s'ajoute aux allocations dites légales prévues par la loi.

Justement, concernant cette loi qui date de 2016, le ministère des Affaires sociales précisait déjà que *« les dispositions législatives et réglementaires ne font pas obstacle à la mutualisation de l'APA et de la PCH et qu'elles ne nécessitent pas non plus une autorisation de l'ARS »*.

Ainsi, la Collectivité de Corse pleinement compétente, peut donc modifier son règlement d'action sociale, comme l'ont déjà fait bon nombre de départements. C'est une avancée pour laquelle nous plaidons depuis longtemps.

Nous voterons donc ce rapport en espérant que cet appel à manifestation d'intérêt s'avérera fructueux, puisse permettre à des projets d'éclorre et d'être concrétisés. Je crois que la réponse est le 19 décembre, date limite du dépôt des dossiers.

J'espère, Madame la Conseillère, que vous nous tiendrez informés de ces résultats.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Madame Galloni d'Istria pour « Fà populu ».

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, je voulais donc rappeler que l'habitat inclusif constitue une nouvelle offre intermédiaire et complémentaire qui va permettre ainsi aux personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap, de pouvoir vivre sur leur territoire et à proximité de leur famille et de leurs amis.

C'est une action supplémentaire qui va s'inscrire dans notre politique « invecchjà bè in casa soia ». Cet appel à projets va répondre également à des besoins et des attentes de la population, en particulier dans le milieu rural où des difficultés de maintien de cette population est souvent très difficile.

Ce projet limite aussi le risque d'isolement des populations vulnérables, va leur permettre une sécurité et une vie sociale. Il va favoriser une dynamique de territoire, notamment dans le rural, en créant des emplois et en créant des services de proximité.

Nous en sommes donc très satisfaits et vous remercions, Madame la Conseillère exécutive.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande ? Nò. Mi girgu versu l'esecutivu, avete a parolla.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Juste un petit élément de réponse parce que je sais à quel point Madame Pedinielli est attachée à tout ce qui concerne le bien-être de la personne, qu'elle soit jeune ou moins jeune. Vous avez raison de le signaler, un premier AMI avait été lancé en 2020, revenu infructueux, donc on espère que celui-là pourra revenir fructueux parce que vous avez rappelé les besoins.

Concernant, vous l'avez rappelé, la motion que Francis Giudici avait déposée en 2018, la direction de l'autonomie, du coup, avait intégré dès 2019, cette mutualisation de l'APA et la PCH, et je pense que c'était important de le soulever.

Bien évidemment, on reviendra vers vous pour vous tenir informés des résultats de l'AMI et des réponses que l'on aura eues.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà, emu da passà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu hè d'accunsentu. Vi ringraziemu.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Ci hè a pussibilità di passà un ultimu raportu.

Mi girgu versu l'esecutivu. Vulete passà quellu annantu à u palazzu Fesch ? Andate puru.

Raportu n° 230 : par via di a cultura - partinariatu cù u Palazzu Fesch Museu di i Belli Arti par l'accolta di binifiziarri di u rivinutu di solidarietà attiva

Rapport n° 230 : Insertion par la culture - partenariat avec le Palais Fesch Musée des Beaux-arts pour l'accueil de bénéficiaires du revenu de solidarité active

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA

À ringrazià vi.

La lutte contre la précarité est une des priorités du Conseil exécutif. Aussi, il est demandé aux services en charge des politiques sociales de travailler au développement d'actions innovantes.

Ce rapport s'inscrit dans cette démarche et c'est le premier d'une série qui vient rapprocher politiques sanitaires et sociales et politiques culturelles.

En effet, ce rapport vise à favoriser l'accès à l'offre culturelle pour les publics en situation de précarité. Dans le cadre de la politique territoriale d'insertion, les services de la Collectivité proposent de développer, en complément de l'accompagnement classique des bénéficiaires, des actions culturelles au sein de parcours de réinsertion de ces publics concernés. L'accès à l'offre culturelle est ici pensé comme un nouvel outil pour le travailleur social et permet de repositionner son lien avec la personne et ainsi de travailler son autonomie, son image, sa confiance.

Ces actions seront, dans un premier temps, collectives afin de rompre avec l'isolement et contribueront à remobiliser la personne dans son parcours d'insertion.

La méthode retenue est celle de « l'aller vers » afin de permettre à la personne d'accéder à la vie culturelle. Les services ont conventionné dans un premier temps sur la ville d'Aiacciu afin de permettre aux bénéficiaires et leurs ayants droit d'accéder aux œuvres du Palais Fesch.

La Convention qui vous est proposée a donc été mise en place par les services de la direction de l'insertion et les services de la médiation culturelle du Palais Fesch pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024, afin de développer des actions pour les bénéficiaires du RSA.

En termes de méthodologie, il est convenu que lors de chaque visite, un binôme sera constitué autour du bénéficiaire entre l'accompagnant culturel

du musée et le travailleur social de la Collectivité de Corse. Nous pourrions noter qu'il n'y a pas d'incidences financières sur notre budget.

En parallèle de cette convention conclue avec le Palais Fesch, il faut souligner que la direction de l'insertion a travaillé au développement de cette offre de manière transversale avec les services en charge de la culture et notamment des musées. Ce même type de convention basé sur le même modèle d'accompagnement du bénéficiaire, va donc être finalisé avec les musées de la Collectivité de Corse.

C'est donc toute une offre méthodologie de médiation culturelle à destination des bénéficiaires du RSA qui se met en place au plus près des territoires. Des échanges sont également en cours avec le musée de Bastia. D'autres pistes de partenariat sont en discussion, notamment avec les services de la ville d'Aiacciu pour permettre l'accès à des expositions permanentes ou temporaires, ou encore des spectacles.

Il est à noter que toutes ces actions seront bien évidemment intégrées dans le futur pacte territorial pour l'insertion qui est en cours de rédaction.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè un raportu di a cummissione di a cultura.

Mme Frédérique DENSARI

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande ? Romain Colonna

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, déjà vous remercier pour votre activité intense de ce matin parce que vous assurez une bonne partie de la session. Mais ce que vous nous dites ce matin, je crois, est très important parce qu'il y a une continuité dans l'action publique de cette Collectivité.

Vous nous avez présenté, nous en sommes heureux et ça a été d'ailleurs salué sur les bancs de « Un soffiu novu », une action internationale et c'est important que nous soyons des hommes parmi les hommes et que nous témoignons de notre solidarité internationale lorsque des pans entiers de l'humanité souffrent. Et en même temps, et vous nous en faites la démonstration éclatante, ça n'empêche pas fort heureusement, notre institution d'essayer de porter une politique solidaire, sociale et au plus juste auprès des Corses.

A la lecture des différents dossiers et de ce que vous nous avez dit ce matin et finalement dans le prolongement du discours du Président de l'exécutif, nous allons devoir, sans anticiper sur nos débats, mais traiter un dossier sur la modulation à la baisse de l'indexation des loyers à la demande de Michel Castellani, donc pour les publics les plus précaires sur l'accès au logement. On peut lire dans les dossiers aussi, et je me tourne plus précisément vers Antonia Luciani, qu'il n'y a pas d'augmentation de la tarification dans la restauration pour les EPLE depuis 2021.

Nous venons de voter un appel à projet pour l'habitat inclusif. Le Président de l'exécutif rappelait ce matin, et encore par le biais d'Antonia Luciani, toutes les mesures qui viennent d'être prises à l'égard des étudiants les plus précaires ou à la marge de cette précarité.

Là, vous nous proposez un dernier dossier, si je puis dire, ce matin où nous avons peut-être pour la première fois à ce niveau-là, la jonction entre le culturel et la précarité, notamment pour les publics liés au RSA et leurs enfants. Il y a une première convention avec le territoire ajaccien. Nous nous en félicitons. Vous nous avez dit qu'il y avait ce désir et cette volonté dans les prochains jours et prochaines semaines, d'élargir le dispositif à l'ensemble des musées.

Même si mes mots peuvent sembler, à ce stade-là, un petit peu convenus en la matière, mais vraiment au nom du groupe, nous vous félicitons de cette action collective, publique, solidaire et juste de votre part, des membres de l'exécutif, de son président, parce que la Corse en a besoin et ce matin, nous allons, certainement dans quelques minutes, arrêter nos travaux, mais avec le

sentiment de, on peut toujours faire plus, on peut toujours aller loin, mais en tout cas vous nous faites la démonstration que nous essayons de faire et nous allons essayer de faire mieux dans les mois venir.

Nous serons à vos côtés. Merci pour les efforts déployés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Nò. Passu a parolla à l'esecutivu ? Nò, ùn ci hè micca bisognu d'intervene.

Postu ch'ellu hè cusì, emu da vutà.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

U raportu hè ADUTTATU à l'unanimità.

Mi girgu versu l'esecutivu. Forse pudemu passà un ultimu cartulare. Ci n'hè unu nant'à i tariffi, e mudalità di gestione di ristoru di l'alloghju, u 237.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n^u 237 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nant'à mudulazione di l'indice di referenza di l'affitti in Corsica

Rapport n° 237 : Avis de l'Assemblée de Corse sur la modulation de l'indice de référence des loyers en Corse

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Ce n'était pas le dernier rapport, cher Romain, encore quelques minutes de concentration avant la pause déjeuner.

Ce rapport, il est important puisqu'il fait aussi suite à une question orale qui avait été déposée en juillet dernier par le groupe « Fà populu in seme », par la voix de Ghjuvan'Santu Le Mao qui malheureusement n'est pas présent aujourd'hui, une question orale qui demandait la prorogation de la limitation de la variation maximale des loyers à 2 %. Donc, limitation qui est aujourd'hui du ressort du préfet de Corse, bien sûr, on espère que dans le cadre des discussions avec l'État et avec le Gouvernement, on puisse, et c'est ce que j'avais dit au mois de juillet, lorsque j'avais répondu à cette question orale, avoir compétence en la matière et ne pas émettre seulement un avis sur un arrêté préfectoral pour encadrer justement la variation des prix des loyers.

C'est suite à cette question orale et à la demande qu'on a faite, que le préfet a accédé à cette demande pour bloquer le taux d'indice de référence des loyers à 2 %, comme ça avait été fait d'ailleurs l'an dernier et validé par la commission permanente le 16 août 2022.

Donc, je le rappelle aussi, puisque c'est grâce au travail du député Castellani que cette dérogation est permise, notamment pour répondre à la problématique de l'accès au logement en Corse et du différentiel important entre le revenu moyen par ménage et le prix des loyers qui engendre des difficultés majeures pour l'accès au logement, notamment pour les ménages les plus précaires.

Ça a été rappelé dans le discours introductif du Président du Conseil exécutif, ça a été rappelé également par Romain Colonna dans son intervention précédente.

Donc, difficulté liée au pouvoir d'achat des Corses avec l'augmentation conjointe, vous le savez, des prix de l'énergie et aussi des produits de consommation courante. Et donc, nécessité de maintenir au plus bas les prix des loyers, même si vous le savez, ils sont en constante augmentation. Je crois que la dernière étude de l'Insee qui est parue ces jours-ci montre que la situation ne s'améliore guère avec 18 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté notamment. On a une partie également qui démontre que dans un certain nombre de territoires, l'accès au logement, que ce soit en location ou à l'achat, est de plus en plus difficile puisque ça peut représenter jusqu'à 40 ou 50 % des revenus pour les ménages les plus modestes lorsqu'ils ont des logements dans le parc privé.

Bien sûr qu'au-delà de ce plafonnement du prix des loyers, nécessaire, indispensable de la situation actuelle, d'autres mesures sont engagées par la Collectivité de Corse. Ça a été rappelé dans le discours du Président également, notamment via la programmation pluriannuelle de l'énergie, pour lutter justement contre cette précarité énergétique par la rénovation des logements sociaux mais aussi des copropriétés en déshérence. Et donc, de rendre du pouvoir d'achat pour les ménages les plus modestes, mais aussi donner un souffle, un élan économique à certains acteurs, notamment dans le secteur de la construction, puisqu'on voit bien qu'aujourd'hui, notamment en raison des taux d'intérêt élevés, c'est un secteur qui va connaître, probablement dans les prochaines années, des difficultés d'où la nécessité de le réorienter vers le marché de la rénovation plutôt que vers le marché de la construction neuve qui risque de se tasser dans les prochains mois.

Pour revenir au cœur de ce rapport, on propose un avis favorable sur cette limitation des loyers et on aura à travailler ensemble dans les prochaines semaines et dans les prochains mois sur cette question de l'accès au logement, notamment dans le cadre du processus qui s'ouvre, que ce soit sur la question du foncier, du logement, des résidences secondaires, des meublés de tourisme, etc. Mais ça dépasse bien largement le cadre uniquement de cet avis qui est donc favorable à cette limitation des prix des loyers à 2 %.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je crois qu'il y a un avis de la commission des finances, favorable.

Qui souhaite intervenir ? Personne, donc sujet consensuel s'il en est. Très bien.

Donc nous allons passer tout de suite au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Il est 13 heures. Avant d'effectuer la pause méridienne, je voudrais vous apporter quelques informations.

Nous avons échangé ce matin en Conférence des présidents et hier aussi au sein de la CPO. Nous avons la possibilité, après accord aussi du secrétariat général qui est disposé à aller au-delà du temps réglementaire, nous avons la possibilité de boucler ce soir nos travaux. Pourquoi ? Parce que de toute manière, en CPO hier, nous avons décidé que vendredi nous ferions une suspension de séance pour nous rendre au Congrès des maires, puisqu'il y a plusieurs maires ici présents ou adjoints et par ailleurs le Président de l'exécutif et moi également. Nous devons suspendre demain matin. Demain après-midi, il y a aussi des obsèques auxquelles plusieurs d'entre vous devez vous rendre. Donc, nous allons avoir un hémicycle au public clairsemé.

Donc, si nous arrivons à boucler ce soir, du coup, nous pourrions effectivement lever la séance dans la soirée, ce qui arrangerait beaucoup de monde. Voilà. À une condition, bien évidemment, parce qu'on ne va pas nuire au débat démocratique, à une condition, que nous soyons rigoureux dans les temps de parole. Donc, c'est du domaine du possible, mais il faut que cela n'altère pas le débat démocratique d'une part, et qu'en même temps, vous soyez rigoureux quant à vos prises de parole.

Donc, nous allons voir comment ça se passe dans l'après-midi, je ne vous dis pas que la séance sera levée ce soir au moment où nous parlons. Je remercie les services du secrétariat général d'avoir accepté ce scénario-là qui, au moment où on se parle, est encore de l'ordre de l'hypothèse.

Il ne tient qu'à vous que ça puisse très bien fonctionner.

Rendez-vous à 14 h 30 pour le débat relatif à la venue du Président de la République.

À dopu.

La séance est suspendue à 13 h 05 et reprise à 15 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cari amichi, per piacè, avemu da ripiglià.

Conformément à ce qui a été annoncé en commission permanente organisationnelle et rappelé ce matin, nous allons entamer une séquence de débat relativement à la venue du Président de la République la semaine dernière dans cet hémicycle-même.

Je vais rappeler deux éléments de contexte, puis je passerai la parole au Président de l'exécutif et ensuite aux groupes bien évidemment, président ou pas. Nous avons, je vous le rappelle, caler des temps de parole de la manière suivante : 15 minutes pour le groupe « Fà populu in seme », 10 minutes pour les autres groupes et 5 minutes pour les non-inscrits.

Comme je le disais ce matin dans mon allocution de début de session, on peut estimer tous ensemble, je pense que là-dessus nous serons convergents, que nous avons clôturé la première phase du processus qui a consisté à faire remonter les problématiques, les enjeux, le projet d'une grande majorité des Corses. Nous avons fait cela au cours de différentes réunions que je rappellerai dans un instant. Donc, nous arrivons à un moment charnière avant de nous engager dans une deuxième phase.

Je vous rappelle pour mémoire que la première phase s'est articulée autour du processus dit « de Beauvau » qui a débuté officiellement en juillet 2022 avec quatre réunions, le vote ensuite, le 5 juillet dernier, de la délibération « autonomia » suite à la demande qui avait été faite par le Président de la République en février 2023 qui attendait donc que nous lui fournissions un projet.

Ensuite, la venue du ministre Darmanin, les 13 et 14 septembre dernier, où nous avons eu un premier retour suite au vote de l'Assemblée de Corse de juillet et notre participation à l'assemblée générale des maires pour certains d'entre nous et un échange ensuite le soir avec le ministre de l'Intérieur pour préparer la venue du Président de la République. Ensuite, la venue du Président de la République, bien évidemment, donc 27, 28 et toute la séquence de la semaine dernière, et le 29 septembre ; le dîner que nous avons tenu avec l'essentiel de la délégation élargie, de la délégation qui montait à Paris cet hiver et au printemps, élargie à la Présidente du Conseil économique, social et culturel, mais aussi le vice-président de l'Assemblea di a Giuventù.

C'est une visite qui s'inscrit aussi dans le cadre des 80 ans de la libération avec plusieurs étapes sur notre territoire.

Et puis à nouveau un moment intéressant en tous les cas, qui a été le discours du Président de la République devant le Conseil constitutionnel le 4 octobre dernier, à l'occasion de l'anniversaire de la Constitution, les 65 ans de la Constitution.

Donc, on peut tirer déjà plusieurs enseignements de cette séquence, de ces différentes séquences de la première phase. La prise de position du chef de l'État dans ce contexte, est un point de départ de ce qu'il faudrait appeler aujourd'hui la phase deux, à savoir la phase de préparation d'un projet de révision constitutionnelle, tant dans le contenu que dans les contours, avec comme objectif bien évidemment, le rassemblement le plus large possible des opinions politiques insulaires.

Je vais laisser cours à l'échange. D'abord, je vais passer la parole au Président de l'exécutif. Je réinterviendrai si cela est nécessaire en cours de débat dont je vous ai rappelé, il y a un instant, les règles que nous avons collectivement fixées.

Dès que Monsieur le Président de l'exécutif est prêt, je lui repasse volontiers la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif, chers collègues, chers amis,

Nous avons donc convenu en début de processus que, à chaque fois que nous reviendrions d'un entretien et de réunions de travail à Paris dans le cadre du processus, nous aurions un débat au sein de l'Assemblée de Corse pour que tout ce que nous avons dit, tout ce qui a été échangé, tout ce que nous pensons de ce qui a été échangé puisse être exprimé dans cet hémicycle devant l'ensemble des Corses. Bien évidemment ce qui est valable pour les réunions à Beauvau, l'est, j'allais dire a fortiori, au lendemain du discours du Président Emmanuel Macron, une séquence extrêmement importante qui avait commencé avec la venue la semaine précédente de Gérard Darmanin.

Je ne vais pas être très long dans mon propos introductif. Simplement, me semble-t-il, nos échanges d'aujourd'hui dans le cadre que nous avons défini en Conférence des présidents doivent s'organiser autour de deux volets principaux : un premier volet consacré à l'expression à titre principal par chacun des groupes et sensibilités représentés au sein de cette Assemblée, une expression relative à ce que chacun retient de positif ou de négatif, de certain ou

d'incertain du discours du Président de la République. Premier volet donc, une analyse qui a vocation à être présentée et entendue.

Un deuxième volet dans le cadre duquel nous avons certainement à définir une méthode la plus efficace possible pour aborder la deuxième partie du processus, une méthode qui d'abord doit bien sûr, à mon sens, et ça sera le sens des propositions que je vous ferai, permettre au Conseil exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse de travailler en interaction et en synergie.

Mais au-delà de cet axe et de cette épine dorsale entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, nous avons bien sûr à définir une méthode de travail qui permette d'impliquer l'ensemble des parties prenantes de Corse. Et quand je dis l'ensemble des parties prenantes de Corse, il y a bien sûr les instances consultatives de la Collectivité de Corse, CESEC, Chambre des territoires, Assemblea di a Giuventù. Il y a bien sûr à l'extérieur de notre Collectivité, l'ensemble des forces politiques, les syndicats, les organisations professionnelles, les institutions consulaires et toutes celles et tous ceux, en fait l'ensemble des Corses, qui ont vocation à participer, selon des modalités à définir, au travail collectif qui va être engagé.

Sur le premier volet, je ne serai pas très long, j'ai eu l'occasion, y compris par anticipation, d'exprimer ce que je pense par rapport au processus, à ses objectifs, à ses limites, à ses difficultés et à ses enjeux. En quelques mots, dire devant votre Assemblée ce qui me semble essentiel de retenir au lendemain du discours du Président Macron.

Et pour le faire, je propose qu'on s'intéresse d'abord à ce qui a été dit, vu de l'extérieur, parce que souvent avoir la perception d'observateurs qui ne sont pas directement impliqués dans une discussion ou dans un processus, permet d'améliorer le nécessaire recul.

Alors d'abord la presse étrangère. J'ai eu l'occasion de le dire, la presse étrangère qui n'est pas rentrée dans le détail du discours du Président de la République, mais qui en a retenu les grandes lignes et qui, de façon unanime, en Europe et ailleurs, y a vu, et je reprends les propres termes de la presse européenne et internationale, tantôt « un moment historique », tantôt « un pas sans précédent ».

Je reprends les quelques extraits non exhaustifs que j'ai extraits et retirés de mes lectures et de nos lectures :

L'AGI - Agenzia Giornalistica Italia, l'agence italienne, équivalent de l'AFP, « *La grande apertura di Macron per la Corsica : il presidente francese si è mostrato favorevole à « una autonomia della Corsica nella Repubblica » da inserire nella Costituzione ».*

El País : « *Macron ofrece a Còrcega una autonomía limitada y què sé singularidad figure en la Constitución francesa ».*

L'avvenire Italia : « *la svolta di Macron : autonomia alla Corsica ».*

Le soir, en Belgique : « Emmanuel Macron propose une autonomie à la Corse lors d'un moment historique ».

Et la presse allemande pour finir : « Macron brise les tabous et promet l'autonomie aux Corses ».

Donc, vu de l'extérieur, ce qui est retenu, ce n'est pas parole d'Évangile bien sûr, mais c'est que pour la première fois, notamment dans la période moderne, un Président de la République a, sur le principe, validé la revendication d'autonomie qui a été portée historiquement pour la période contemporaine depuis plus de 60 ans.

Deuxième remarque, si on lit la presse nationale, elle a également considéré que ce moment était un moment extrêmement important, y compris en termes, si on en croit un certain nombre de chroniqueurs, de risques pour le dogme de l'indivisibilité de la République. Je pense que nous avons toutes et tous à l'esprit un certain nombre d'articles de presse, de tribunes, d'interventions télévisées, souvent d'ailleurs ce sont les mêmes auteurs qui ont la crainte obsessionnelle de l'autonomie de la Corse, mais des arguments que l'on entend depuis des années, voire des décennies, mais qui objectivement ont été avivés par le discours qu'a pu avoir Emmanuel Macron.

Donc Etranger, France, quid de notre approche après l'avoir éventuellement enrichi des regards extérieurs ? Moi, je ne vais rien dire d'autre que ce que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer.

D'abord sur la forme, remarquer pour m'en réjouir, qu'Emmanuel Macron a accepté de répondre favorablement à l'invitation que nous lui avons faite unanimement en ce qui concerne les présidents de groupes, la présidente de l'Assemblée de Corse et moi-même, c'est-à-dire venir devant l'Assemblée de Corse pour répondre à la délibération votée par l'Assemblée de Corse et pour dire la façon dont il entrevoyait la suite du processus. Il l'a fait, il l'a fait dans des conditions qui me semble-t-il ont confirmé que notre institution est à la hauteur des enjeux.

Je crois que sur la forme, dans les propos qui ont été tenus, dans la tenue générale des débats, nous avons collectivement donné de la Corse et de ses institutions, aussi bien à la France qu'à l'échelle internationale, une image extrêmement positive et je m'en réjouis bien sûr.

Au-delà de la forme, sur le fond, le discours présidentiel a acté le principe d'une autonomie, une autonomie à la Corse. Alors la formule reste à préciser, je dirais en sourire que je préfère une autonomie à la Corse qu'une autonomie à la française. Mais quoi qu'il en soit, qu'elle soit à la Corse, à la française ou à la méditerranéenne, moi, avec beaucoup d'autres, j'ai toujours dit premièrement que l'autonomie impliquait un certain nombre de choix politiques et institutionnels. Deuxièmement, que le modèle, et c'est d'ailleurs ce qui est repris dans la délibération, vers lequel nous souhaitons tendre, c'est celui d'un état qui exerce les compétences régaliennes et une collectivité autonome qui exerce toutes les autres compétences. Troisièmement, que l'autonomie est aussi une appartenance, nous l'avions dit en 2018, nous l'avons redit dans la délibération, une appartenance à la République française. Donc, une autonomie qui en toute hypothèse reste à construire.

De la même façon que nous avons nourri notre réflexion de ce qui se passait ailleurs pour constater premièrement, que toutes les grandes îles méditerranéennes sont, au minimum, autonomes. Deuxièmement, que le statut qui nous semble le plus proche de nos aspirations, est effectivement celui des Açores, et c'est d'autant plus intéressant qu'il est organisé dans un état, l'état portugais qui est lui-même un état unitaire comme la France. Donc, cette question de l'autonomie, elle reste bien sûr aujourd'hui à préciser. Le principe étant acté, reste désormais à lui donner un contenu.

Alors sur le discours présidentiel, un certain nombre de choses ont été dites, d'autres ont été suggérées et les dernières n'ont pas été abordées. Donc, ça laisse un large spectre de nécessité de travail.

Ce que je retiens également du discours présidentiel, c'est qu'il a énoncé explicitement qu'il n'y avait pas de lignes rouges. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui le champ des possibles, y compris par rapport à ce que la majorité territoriale, mais aussi me semble-t-il l'ensemble des nationalistes, considèrent essentiel et fondamental, le champ des possibles est ouvert à cet égard. Selon quelles modalités ? Il nous appartiendra d'en discuter. Je n'aborde pas, je le ferai certainement lors de ma deuxième intervention, les différents thèmes qui nous apparaissent essentiels et pour lesquels nous aurons à travailler.

Reste maintenant à savoir ce que nous allons faire et comment, nous allons le faire.

Je l'ai dit aussi, il y a un équilibre à trouver, entre la règle de base de la démocratie qui est le respect du fait majoritaire, a fortiori le respect du fait très largement majoritaire d'une part, et d'autre part, la nécessité pèse me semble-t-il sur nos épaules et que nous avons assumé et que nous avons vocation à assumer et d'ailleurs depuis notre accès aux responsabilités, d'élargir au-delà de la famille nationaliste, parce qu'une solution globale, durable permettant véritablement à l'ensemble de la société corse de s'engager résolument sur un chemin d'espoir, une telle solution implique l'adhésion la plus large possible.

Donc cette adhésion, la plus large possible, elle sera à construire ici, si possible dans cet hémicycle. D'abord, évidemment, en ce qui concerne notre famille politique, en nous tournant vers ceux qui n'ont pas souhaité voter la délibération du 5 juillet. Ensuite, en nous adressant à ceux qui ont porté un autre texte, une motion, je ne reviens pas sur les circonstances de sa présentation et ce qui nous a conduit, en ce qui concerne le Conseil exécutif, à considérer qu'il fallait voter contre cette motion. Mais, cette option existe, elle a été portée et donc il est de notre responsabilité aussi de discuter de cela.

Ce que j'ai dit publiquement et ce que je répète aujourd'hui, c'est que sur le chemin politique qui nous attend, la délibération du 5 juillet dernier, votée à une très large majorité, elle sera, en ce qui concerne le Conseil exécutif, la boussole de nos discussions. C'est normal, c'est conforme à nos convictions, c'est conforme au mandat qui nous a été donné, c'est conforme à notre combat historique et c'est conforme aussi aux attentes du suffrage universel et au respect du fait démocratique. Donc, cette délibération sera au cœur de ce que nous allons porter.

Nous allons aller vers la discussion en essayant de convaincre le plus largement possible et en essayant de trouver des points d'équilibre qui permettront de considérer d'abord ici, dans cet hémicycle et ici en Corse, que des forces politiques, des forces syndicales, des forces consulaires qui, jusqu'à présent, soit n'ont pas adhéré à ce que nous avons proposé, soit n'ont pas été formellement consultées pour l'enrichir ou pour avoir des réponses par rapport à des questions qui sont légitimement posées, notre travail sera de faire que l'adhésion soit la plus large possible.

Mais, me tournant vers la droite, ce travail-là n'est pas un travail qui, à titre principal, a vocation à anticiper sur ce que pourraient nous dire les plus réactionnaires ou les plus frileux à Paris. Nous avons bien sûr à intégrer dans l'équation politique d'ensemble, la nécessité de convaincre, y compris à l'Assemblée nationale, y compris au Sénat. Mais nous ne serons forts pour convaincre ailleurs que si nous sommes convaincus nous-mêmes que ce que nous portons correspond à ce que nous croyons.

Et donc pour moi, le chemin c'est celui-là. Et si nous portons avec conviction, avec respect de la démocratie, avec volonté d'entendre ce que chacun a à dire, si nous portons cela avec la force et l'énergie vitale de notre peuple, je pense que, y compris ceux qui à Paris sont aujourd'hui sur des positions extrêmement figées, pourront évoluer. Tout simplement parce que je le redis, je pense que les députés et les sénateurs français sont profondément des démocrates et que peut être sont-ils opposés ou réticents aujourd'hui à un certain nombre de choses, et peut être ne le seront-ils plus demain, dès lors que nous aurons mieux expliqué, mieux présenté, accepté sans doute d'intégrer y compris les remarques de l'opposition ou des oppositions dans cet hémicycle ou ailleurs, pour arriver avec la force collective de dire : le moment est venu de concrétiser l'espoir immense soulevé. Donc, c'est vers ça qu'il faut aller.

J'aurai des propositions de méthode à faire dans le cadre de la deuxième partie de nos présentations.

Je termine en disant que j'ai conscience, comme vous toutes et vous tous, de ce que le chemin est étroit, j'ai conscience de la difficulté de l'exercice, c'est une course d'obstacles, ça a souvent été dit. Je crois qu'il faut prendre les haies les unes après les autres. Donc, c'est difficile, mais je reste persuadé que c'est faisable et non seulement c'est faisable, mais je suis persuadé aussi que nous devons le faire et que nous devons réussir. Pour moi, il n'y a pas d'autre option.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc, le débat est ouvert. Qui souhaite prendre la parole conformément aux règles que nous avons évoquées ?

Jean-Martin Mondoloni, vous avez la parole pour « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

En préambule, il serait intéressant que nous cessions à chaque fois de de jouer à ce petit jeu de cache-cache et qu'on alterne les prises de parole, ça devient puéril !

Je voudrais commencer par une note plutôt positive, Madame la Présidente, sur la base d'un ressenti assez largement partagé qui est celui d'avoir vécu un moment agréable, mercredi dernier, avant d'en arriver au fond, mais surtout sur la forme, je crois qu'on a insisté à trois beaux discours, avec des mots qui, manifestement, avaient été pesés, et s'il a été question bien évidemment du discours du Président de la République, je crois qu'on a pas assez insisté sur la

qualité de vos propos, Madame la Présidente, et ceux du Président de l'exécutif, donc à travers vous, celles et ceux qui ont pu contribuer à la fois à la pensée et à la recherche des mots justes. Le verbe n'est jamais étranger à la recherche des consensus et lorsque le verbe se trouve au confluent du vrai, du beau et du bien, on passe un bon moment et je pense que c'était important de le dire.

La recherche du verbe le mieux posé possible était nécessaire tant il est vrai que ce moment était attendu, je ne vais pas dire historique, on va y revenir, il était attendu ce moment.

Le deuxième sentiment, je crois qui a habité beaucoup de monde, c'est que beaucoup, une très large majorité pour reprendre vos propos, même si ce n'est pas la majorité ou la très large majorité à laquelle on est habitués ou familiarisés, était satisfait de ce discours jusqu'à applaudir debout le discours du Président de la République.

Alors tout ça a pu combler d'enthousiasme un certain nombre d'entre nous. Ceci étant dit, quand on y réfléchit un peu, qu'on se dit trois mois avant qu'il y avait une fracture et que trois mois plus tard, tout le monde est satisfait, on est en droit de s'interroger. C'est presque de la physique quantique. Vous savez, en physique quantique, un des principes fondateurs, c'est de dire que le phénomène observé dépend en partie de celui qui l'observe. Pourtant, il n'y a eu qu'un discours et un discours qui a satisfait beaucoup de monde. Pourquoi ? Sur le ressenti toujours, parce qu'il y avait une attente et qu'avec un sens funambule de l'équilibrisme, le Président de la République a su à la fois donner de la respiration à ceux qui en avaient besoin et rassurer ceux qui étaient craintifs. Donc, une heure plus tard, tout le monde était content.

Alors moi, j'ai une pratique intellectuelle qui vaut ce qu'elle vaut, lorsque j'écoute des gens brillants, je suis satisfait, puis le soir, je relis, je relis ce qui est écrit parce que les mots tels qu'ils sont prononcés ont une influence sur le jugement, mais les mots qui sont écrits, même s'ils ont été prononcés, restent. Comme beaucoup d'entre vous, je me suis donné à cette lecture pour me demander comment il avait fait à la fois pour satisfaire ceux qui étaient gorgés d'ambition et ceux qui étaient les plus crispés par rapport à ce discours.

Il ne dit pas mille choses, une fois la partie mémorielle de côté, puisque celle-là a été consacrée l'après-midi avec le même succès du reste, on y trouve quelques paroles fortes :

I- le statu quo n'est pas possible. C'est écrit.

II- c'est passé un peu comme l'angle mort, mais on y reviendra, je cite « je veux que les prochaines années un PTIC de nouvelle génération renforce à

son tour le développement économique et social de l'île ». Passer à la trappe, on a retenu que l'institutionnel, nous y reviendrons.

III- l'inscription tant attendue pour ancrer pleinement la Corse dans la République et reconnaître, je cite, « la singularité, son insularité méditerranéenne, son rapport au monde et son rôle dans l'espace qui est le sien, il faut faire rentrer la Corse dans la Constitution », « la vocation de la Corse », je cite, « ne peut pas s'enfermer dans un texte, mais l'inscription dans un texte en particulier, celui de la Constitution est ce geste de reconnaissance indispensable ». Je crois qu'il a pointé du doigt une véritable problématique à laquelle, sous des modalités et à des degrés différents, nous étions attachés, c'est ce besoin de reconnaissance.

IV- « il faut donner plus de place à la langue corse dans l'enseignement, virgule, comme dans l'espace public ».

V- le logement. « Au fond, c'est toute la politique du logement, son cadre réglementaire qui suppose un effort considérable d'adaptation », un effort considérable d'adaptation.

Et enfin, ce qui fixe les débats qui courent entre nous depuis plusieurs mois, « je souhaite que la Corse bénéficie d'un cadre lui permettant de définir certaines normes et de mieux en adapter d'autres », il pose le problème du fait qu'il n'y ait pas eu d'accroche institutionnelle et il ouvre la possibilité que soit étudié, soit étudié, « la possibilité pour la Collectivité de définir des normes, possibilité de définir des normes sur des matières ou des compétences transférées. Cette capacité normative », pas un pouvoir législatif, « cette capacité normative devra s'exercer sous le contrôle du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel ». Progressivité, évaluation, etc.

Et en filigrane, il dit qu'il n'y a pas de lignes rouges. Il y avait des lignes rouges, il n'y a plus de lignes rouges. Ça a été dit. Il reste que la façon dont c'est formulé, pose quand même un certain nombre de lignes. On verra si elles sont rouges.

Et puis j'en viens au cœur de ce qui nous concerne aujourd'hui, « pour y parvenir », dit-il, « il faut le rassemblement le plus large possible de toutes les forces vives de la Corse ». On conclura sur la part de responsabilité qui nous incombe.

On ne va pas s'enfermer dans des postures et dire ici qu'on ne va pas jouer le jeu. Les Corses attendent que nous soyons responsables les uns, les autres et nous allons apporter notre part de responsabilité à cet effort, bien évidemment, pas parce que le Président nous en aurait fait injonction.

Avant que le Président nous dévoile une feuille d'ordre méthodologique, une feuille de route, moi je ne sais pas comment on va aller vers cette recherche d'un point d'équilibre, de consensus.

Ce que je peux dire, ce que je crois pouvoir dire au nom de ceux qui composent le groupe, c'est qu'évidemment, on va essayer. Je ne sais pas comment y arriver.

Je voudrais simplement pointer quatre écueils à éviter.

Premier écueil, les postures. On peut passer sous silence et rapidement, il faut solder ce qui s'est passé au mois de juillet. Nous continuons à penser que de se tourner le dos dès l'entame de ce qui ne pouvait ne pas arriver, mais qui inévitablement arrive, c'est-à-dire l'obligation de se parler entre nous, nous étions contraints à un moment donné de se parler. Quand on sait que dans deux ou trois mois, on va parler à l'autre, l'idée ce n'est peut-être pas de commencer par se tourner le dos. On insiste, on va passer. Je vous l'ai dit au mois de juillet, on va s'en remettre, évidemment. Je pense que c'était une erreur politique. Et je pense qu'un groupe a eu raison de neutraliser les choses en étant fidèle à ses convictions, mais on ne votant pas contre les convictions des autres. J'ai pu interroger tous les acteurs que nous avons rencontrés la semaine dernière, ils savent tous compter jusqu'à 16 et ils savent tous compter jusqu'à 46. Et le piège, selon lequel ils auraient validé une thèse plutôt qu'une autre parce qu'elles auraient toutes les deux été adoptées était une imagination excessive.

La posture, je le dis pour le groupe le plus éloigné de nos thèses, mon chez Paul-Félix, consiste à éviter de jeter l'anathème ou des formulations un peu excessives. Quand, Paul-Félix, vous parlez de tenant de la démocratie jacobine et d'élucubration pseudo régionaliste surannée, ce n'est pas à nous que vous vous adressez, on a l'habitude, on est dans le débat politique. On s'en remet. Il y a des dizaines de milliers de personnes qu'on représente dans cet hémicycle. Celles-là, par voie référendaire, ou par représentation, ou par sollicitation, sont associées à la démarche. Il y a peut-être dans votre esprit l'idée que des gens soient plus conservateurs que d'autres. Ça peut se dire élégamment, ça peut se poser tranquillement, mais ce sont des postures qui ne favorisent pas la rencontre, pas entre nous, on a obligation de se voir, de se rencontrer. Il va falloir faire en sorte que des gens se parlent ou réapprennent à se parler parce qu'ils ne se parlent plus depuis longtemps. Premier écueil.

Le deuxième écueil consisterait à couvrir superficiellement un certain nombre de sujets. Je pense qu'on a fait le job et la majorité particulièrement, sur les évolutions institutionnelles. Moi, je reviens une minute sur l'histoire du nouveau PTIC, on ne va pas faire comme si rien n'était dit, comme s'il n'y avait pas là une opportunité d'un rattrapage ou d'un effort exceptionnel de l'Etat en

direction de ce qui manque à notre Collectivité, à la Corse tout entière en termes d'équipements structurants. Je le dis d'autant plus qu'on n'a pas besoin d'aller très au fond des choses, on peut s'entendre assez rapidement sur ces sujets et ça fait partie des sujets sur lesquels il ne faudra pas aller superficiellement.

Autre sujet sur lequel il ne faudra pas aller superficiellement, parce qu'on sait que vous y êtes attachés, on sait que vous allez le mettre dans le débat : l'histoire de l'autonomie fiscale. On vous le dit, on vous le redit, nous n'avons pas de posture dogmatique sur ce sujet. De toute façon, je pense que vous l'avez compris, si autonomie il doit y avoir, les moyens de l'accompagner. Pas de moyens, pas de transfert de fiscalité, pas de d'autonomie fiscale, pas d'autonomie. Donc, si vous parlez de l'autonomie globalement, ce sujet-là viendra. Nous, on ne va pas aller vers une autonomie fiscale, s'il n'y a pas de modélisation, si les risques n'ont pas été mesurés et on le dit, on sera aussi exigeants à votre égard qu'à l'égard de l'État qui nous doit encore des chiffres notamment sur la circulation des flux fiscaux. Ça, c'est un sujet qu'on ne peut pas couvrir rapidement.

Troisième écueil, le syndrome de l'autruche, c'est ce qui consiste à dire, on existe, on est tout seul au motif, et on l'assume collectivement ici que nous sommes la matrice, on ne sait pas ce que pensent les maires, on le sait non officiellement, on ne sait pas ce que pense l'opinion, on ne sait pas ce que pense la société civile, on ne sait pas ce que pensent les chambres consulaires. On ne peut pas s'en limiter au CESEC et à l'Assemblée di a Giuventù qu'il faut consulter naturellement. Mais avec ça, on n'a pas la photographie panoramique de la société. Il faut aller un peu plus loin que ça si on veut réussir le processus.

Pour finir, dès lors qu'on lève ces écueils, nous, ce qu'on voudrait vous dire, c'est qu'on a conscience de l'effort qui reste à faire si on se met en quête de choisir la voie d'un point d'équilibre et si tout le monde en est d'accord. Nous, on ne va pas changer de méthode. Le motif d'incompréhension du mois de juillet, c'est qu'on ne fait pas le même exercice. Vous faites un exercice qui est dans le champ de l'imaginaire. Vous avez fait l'exercice de dire ce que vous vouliez à bon droit. Mais nous, on ne s'est pas livrés à cet exercice-là. Nous, on s'était livrés à un exercice et on va rester dans cet exercice qui consiste, parce qu'on veut la réussite aussi minimaliste sera-t-elle au bout, on veut la réussite de ce processus. Nous, on se met en bout de course et lorsqu'un coureur est sur le starting-block devant un cent mètres haies, il voit toutes les haies et il fixe la ligne d'arrivée. Il ne se contente pas de se dire comment je vais faire pour franchir la première haie. Et nous, on est dans la posture où la position du coureur qui regarde la ligne d'arrivée et qui voit des haies d'ailleurs d'inégales hauteurs et des obstacles d'inégales difficultés à franchir.

Alors au mois de juillet, vous avez fait comme si tout ça n'existait pas. Tout ça va nous rattraper. Le principe de réalité, il est là, vous le connaissez.

On sait, Monsieur le Président, vous avez rendez-vous avec le président du Sénat la semaine prochaine, ce qui vous permettra de faire un point et d'avoir une idée un peu plus précise, sinon des difficultés en tout cas de ce qu'on pourrait appeler l'obstacle à franchir, nous, on va continuer à travailler comme ça.

Ce qu'on veut, on peut se le dire ici. Et je le répète, à l'envie, vous avez pris ce matin en conférence des présidents mais je vais le reprendre dans mon compte, l'histoire de la langue, vous savez qu'il y a des gens dans mon groupe qui sont très en pointe sur ce sujet et complètement décomplexés. On peut se faire plaisir en demandant un statut de coofficialité. On peut se faire plaisir. Moi-même je peux me faire plaisir, je suis un convaincu de ça pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la politique, qui sont très scientifiques. Dès que vous allez prononcer le mot de coofficialité dans certains cercles, c'est mort.

Et donc dernier point, je pense qu'il faut aussi qu'on apprenne, que vous appreniez, qu'on apprenne ensemble, mais à se délester de la charge symbolique de certaines formules. On peut très bien réfléchir à un statut protecteur de la langue corse ou un statut qui permette de capitaliser les efforts de l'État à l'école, dans la société de la langue corse sans parler de coofficialité. C'est un effort qu'on va faire sur nous-mêmes.

Nous, là-dessus, on va faire cette part de l'effort, mais on mesure qu'on n'a pas le même effort à faire, pour une raison simple, c'est que nous, on était dans une mesure bordée déjà par toutes ces difficultés que vous avez considérées comme minimalistes et que vous avez fait par rapport à toutes ces difficultés qui vont se faire jour maintenant, une offre que je considérais comme stratosphérique dans la mesure où elle était très élevée. Et donc, on mesure bien que la médiane, elle porte mal son nom, ce n'est pas la moyenne. Alors, si vous faites une médiane démocratique, vous dites « nous, on a raison, on a 70 », et puis vous faites des chiffres, 70 ou 72 %, la médiane démocratique, elle est plus haute, mais la médiane de l'acceptabilité, il faut avoir l'esprit qu'elle est basse.

Nous serons partie prenante de tous les travaux qu'on peut entamer à la recherche de ce point d'équilibre, forts de nos convictions qu'évidemment nous ne renierons pas, mais aussi forts de la volonté d'exercer l'esprit de responsabilité que les Corses attendent de nous.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur Mondoloni. Qui demande la parole ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Vurria cumincià senza cumintà propiu propiu l'intervinzione di u Presidente di a Republica francese Emmanuel Macron, simpliciamente ramintendu appena sò chì s'hè passatu nanzu è a logica pulitica chì ci hà purtatu sin' à e nostre prese di pusizione oghje.

Durante mesi è mesi, avete prima di tuttu una magiurità chì vale ciò ch'ella vale ma chì hè stata eletta annantu à un mottu, l'aghju da ramintà quantunque, ùn sò mancu s'ella hè rumanticu, prammaticu o altru, mà u so mottu dicia à issa magiurità « l'autonomie de plein droit et de plein exercice ». Ci hè statu una validazione dopu à mesi di campagna, di voti, etc.

Semu ghjunti in iss'emiciculu, in altrò è unu di i principali rimprovari chì c'hè statu addirizzatu, era di dì chì l'autunumia, ùn si sapia micca sò ch'ella era.

Avenu travagliatu, avemu cunsultatu, è po ci semu adduniti, ci semu cuntraditti à le volte è emu dettu dopu à mesi è mesi sò ch'ella era, ùn era micca cusì faciule, sò ch'ella era l'autunumia è soprattuttu, avemu pricisatu qualcosa dinò chì mi pare impurtante, avemu dettu dinò ciò ch'ella ùn era micca l'autunumia.

Dopu, c'hè statu addirizzatu un antru rimprovaru di « oui mais on ne sait pas ce que vous voulez. Vous avez défini l'autonomie, mais on ne sait pas exactement ce que vous voulez.

Alors on s'est réunis en Assemblée démocratique, délibérante, on a discuté avec l'exécutif, sur proposition de l'exécutif et on a dit, par un vote démocratique, ce que nous voulions pour ce pays, pour ce peuple, pour les années à venir, les grandes lignes de ce que nous voulions.

Donc nous, on peut tout entendre, on est des démocrates bien évidemment. Mais on ne peut pas nous reprocher aujourd'hui d'avoir dit en tant qu'élus du peuple, mandatés, je rappelais notre slogan principal de campagne, aussi pour ça, je ne dis pas que pour ça, mais aussi pour ça, on ne peut pas nous reprocher à un moment donné de nous être réunis démocratiquement dans une

assemblée délibérante, d'avoir discuté et d'avoir dit ce que nous voulions, alors même qu'il y avait une demande présidentielle de la part d'Emmanuel Macron quelques mois plus tôt, de nous dire : nous voudrions savoir ce que les Corses veulent.

Et même si nous entendons tous les reproches et ils sont peut-être parfois justes et nous faisons notre examen d'autocritique lorsqu'il le faut, il n'y a pas de souci à cet égard, mais dire que l'offre est stratosphérique. Je dis simplement que, toujours à travers la parole présidentielle, mais je prends la parole présidentielle un petit peu en amont, celle qui a débuté à Beauvau, lorsqu'on nous dit : il faut réinscrire la Corse dans son destin méditerranéen. Qu'est-ce que nous avons fait début juillet ? Nous avons dit : voilà ce qui se passe en Méditerranée, voilà ce qui se passe dans le cadre français, certes ultramarin, un peu plus lointain, voilà ce qui se passe dans le cadre ultramarin, voilà ce qui se passe en Méditerranée, nous peu ou prou, nous voudrions aligner en termes de compétences, en termes de fonctionnement et en termes de démocratie, ce qui se passe dans toutes les îles de Méditerranée.

Donc, peut-être pourrions-nous dire aux Espagnols, aux Italiens, aux Portugais qu'ils fonctionnent de manière stratosphérique, ce n'est pas nous qui sommes stratosphériques dans ce cadre-là, c'est une Constitution qui est complètement vissée depuis maintenant plusieurs dizaines d'années et qui rend les demandes et l'interprétation des demandes par certains Corses eux-mêmes, comme possiblement stratosphériques où nous serions coupables d'avoir dit ce que nous voulons.

Simplement pour appeler à ce stade du propos, le mot « boussole » a été employé par le Président de l'exécutif, je vais au nom du groupe, le reprendre à mon compte. Des boussoles, nous en avons trois principalement. Nous venons d'une histoire qui est partagée par beaucoup ici sur les bancs de cet hémicycle et même par les plus jeunes, même s'ils n'ont pas vécu tous les événements, et moi-même ici à ce micro, mais c'est l'élu du peuple corse, lorsque nous entrons dans cet hémicycle, nous les avons en mémoire et nous nous projetons aussi politiquement en fonction de ces cinquante années passées, derrière nous, dont nous sommes les très modestes héritiers.

La seconde boussole, c'est la démocratie, parce qu'on fait dans cette histoire parfois comme si les Corses ne s'étaient pas depuis 10 ans au moins, prononcés à plusieurs reprises avec constance ou augmentation en fonction d'un certain nombre de choses qui sont le dénominateur commun d'une action politique publique et d'une famille politique.

Et enfin notre troisième boussole après l'élu du peuple corse, après la démocratie, aujourd'hui c'est la délibération du 5 juillet. Est-ce que nous en

faisons l'alpha et l'oméga de toutes les discussions à venir ? Nous n'avons jamais présenté les choses ainsi. Je crois que nous avons toujours recherché, toujours recherché les convergences avec l'ensemble des élus de cet hémicycle lorsque celles-ci étaient possibles, lorsque nous avons dû et lorsque nous avons dû acter un certain nombre de désaccords, nous l'avons fait en responsabilité. Mais la délibération du 5 juillet, on ne peut pas la passer sous silence et laisser croire aux Corses que nous repartirions à zéro aujourd'hui. Nous, c'est notre troisième boussole et nous y sommes profondément attachés.

Alors la question, et je ne serai pas tellement plus long, qui pour nous est importante, aujourd'hui ce n'est pas de dire si nous sommes satisfaits ou non du discours d'Emmanuel Macron. Il y a incontestablement des éléments de satisfaction et incontestablement, il y a des mots qui manquent, que nous aurions voulu voir apparaître dans le discours.

La question ce n'est pas celle-là. La question c'est de savoir si ce discours-là marque une étape et si à travers ce discours-là, les conditions du dialogue sont réunies pour que nous poursuivions à l'étape suivante et que nous trouvions un point d'équilibre qui puisse satisfaire au plus grand nombre.

Nous à cette question, nous avons envie, mais plus que l'envie, nous avons la conviction de répondre que oui, que les conditions aujourd'hui telles qu'elles ne l'ont jamais été, les conditions aujourd'hui sont réunies pour continuer un dialogue fécond, un dialogue frappé par la mutualité, par le respect et par l'envie de réussir pour ce pays, pour la Corse.

Nous, nous répondons oui à cette question et donc ça nous engage, à partir du moment où nous répondons par l'affirmative, ça nous engage bien évidemment à nous adresser à tous les Corses, bien évidemment à l'ensemble des groupes, ça a été dit, de cet hémicycle, mais bien au-delà, à tous les Corses, en évitant, puisque l'on a parlé d'écueil, en évitant deux écueils. Nous, on va aller voir les Corses et on va leur dire, comme nous avons commencé à le faire d'ailleurs sur le terrain, dans cet hémicycle et ailleurs, à dire ce qu'est l'autonomie et à dire ce que ne n'est pas l'autonomie.

L'autonomie, c'est un transfert du pouvoir législatif, c'est pouvoir élaborer un certain nombre de lois sous contrôle du Conseil constitutionnel, pour régler un certain nombre de problèmes de la vie des Corses en termes de logement, en termes de culture, en termes de travail, en termes d'identité. Voilà ce que nous allons dire aux Corses.

Et nous allons dire aussi aux Corses, dans le respect absolu, je pèse mes mots, dans le respect absolu de l'ensemble des membres de cet hémicycle, que le deal, puisqu'on a commencé à l'entendre, ça ne peut pas être une

négociation entre deux délibérations, 50/50, ce n'est pas possible. C'est qu'à un moment donné, il y a tout un certain nombre de choses qui sont essentielles pour nous, par rapport auxquelles nous n'allons pas renoncer. Est-ce que dire cela fait de nous des gens qui voudraient passer en force ou des gens qui ne seraient pas des démocrates ? Je le dis au nom du groupe, la Corse, les intérêts supérieurs de la Corse et des Corses nous commandent, plus que nous invitent, nous commandent à marcher les uns vers les autres et à trouver un point de rencontre, en vous demandant de ne pas renoncer à ce qui vous semble essentiel pour vous et également en nous engageant devant les Corses dans cet hémicycle, à ne pas renoncer à ce qui est essentiel pour nous.

Mais en disant encore une fois, et je terminerai là-dessus, que rien de ce qui s'est passé la semaine dernière dans cet hémicycle, nous interdit de continuer à dialoguer et de continuer à revendiquer haut et fort ce pourquoi des Corses se sont battus pendant 50 ans et ce pourquoi nous allons continuer à nous battre encore pendant les 6 mois à venir et pendant les années à venir pour les générations futures de la Corse. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò cunsigliu. Allora c'era Pierre Ghionga ch'avia dumandatu a parolla.

M. Pierre GHIONGA

O sgiò Presidente, Madama a Presidente, cari culleggi,

Dopu à sta visita, sò sempre di più cunvintu, chì più grande serà l'autonomia di a Corsica, più u legame trà a Corsica è a Francia serà forte.

Aghju intesu in issu discorsu parechje parolle interessante è ne aghju da ritene quattru.

Duie pusitive. E pusitive sò autonomia è cunsigliu custituziunale. Per mè vole di a scrizzione di a Corsica in un titulu di a custituzione è micca in un articulu. U titulu vole di a pussibilità di fà lege, vole di a ricunniscenza di u populu corsu è u Presidente, per a lingua, hà dettu : “insignamentu bislinguu rinfurzatu è utilità suciale di a lingua corsa. Per mè, què, ghjè l'ufficialità territoriale di a lingua corsa. Forse ùn sete micca d'accusentu ma per mè, si pò di un officialità territoriale di a lingua corsa. Ghjè l'insignamentu bislinguu generalizatu è l'utilità suciale. Chì ghjè l'utilità suciale? Di un impiecu necessiteghja a cumpetenza in lingua corsa. Eiu aghju capitu quessa.

Ci hè una parolla chì m'hà frasturnatu à mè. Nimu ùn ne parla. Ghjè a metropolizzazione d'Aiacciu. Allora ùn hè micca a quistione ghjucà di un territoriu contr'à un antru. S'è a Corsica hè autonoma, ci hè 9 territorii à creà, è à dà li, à i 9 u statutu di cullettività territoriale. Tandù sì, tuttu u mondu serà d'accunsentu. Ma un solu territoriu ùn hè micca nurmale.

È, cume medicu, ci hè una parolla chì ùn ci era micca, chì à mè mi tene caru, ghjè a creazione di un CHU. Ùn l'aghju micca intesa, aghju intesu parlà di una rinnuvazione di l'ospedale di Bastia, ma, a parolla a più impurtante ghjera a creazione di un CHU, è què, ci vole à fà la sbuccà.

Allora per compie, diceraghju chì l'autonomia ùn hè micca u Paradisu. Ma ghjè a sola strada per contu meiu, per un sviluppu scumpertutu è riccu di a nostra isula.

Allora ci dumandanu l'unanimità, per sbuccà, ma l'unanimità ùn esiste chè ind'è e dittature. In paese democraticu, ghjè a masgiurità. Allora femu vutà i corsi, è tandu viderimu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò cunsiglièru. Dunque dopu Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Sur la fin, je vais rebondir sur ce qu'a dit notre collègue et ami Ghionga.

Je ne vais pas m'étendre sur ce qu'a dit le président de la République, d'autres l'ont fait, tout le monde l'a entendu. Simplement, le gouvernement français gouverne avec une majorité relative, à coup de 49-3.

L'Assemblée nationale française, c'est 577 membres. Si le Gouvernement avait 288 députés, soit un de plus, ce serait tout à fait différent pour lui, la réforme des retraites serait passée tranquillement ou même de façon un peu agitée, mais elle serait passée sans avoir recours au sabre du 49-3, le débat à venir sur l'immigration, etc., etc., serait passé d'un député.

Alors nous, on est dans une situation un peu paradoxale. Nous, on a 73 % des voix sur une délibération qui sont adossées aux 70 % de suffrages universels qui se sont portés sur les groupes nationalistes.

Apparemment, ça ne suffit pas, on nous demande l'unanimité. Comme a dit Pierre Ghionga, l'unanimité, ici ce n'est pas le Reichstag de Goering, ce n'est pas la Douma de Staline et ce n'est pas les gentes birmanes.

Jean-Martin Mondoloni a dit qu'il restait sur ses positions. Nous, on reste sur les nôtres. Pendant plus d'un an, on nous a demandé de façon récurrente : qu'est-ce que vous voulez ? Quand est-ce vous allez nous dire ce que vous voulez ? On a pris le temps qu'il fallait pour travailler un texte. Ce texte a eu une très large majorité, on le leur a donné. Et on pensait que c'était fini, moi naïvement, j'ai dit : bon, c'est terminé, avemu da discuta nant'à su testu qui. Non ! Il faut encore 6 mois et pendant ces 6 mois, il faut qu'on se mette d'accord et qu'on arrive carrément à l'unanimité. Ça n'est pas possible. Ça n'est pas possible ! Et si on bafoue la règle démocratique, la règle démocratique, elle s'applique à l'Assemblée nationale, elle s'applique aussi au Sénat, elle s'applique à tous.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers collègues, le débat a déjà eu lieu, même s'il est important qu'on le prolonge ici et maintenant, c'est compliqué parce qu'on l'a déjà eu en amont de l'intervention du Président, dans nos formations respectives, en tous les cas, j'imagine que c'est le cas pour à peu près tout le monde, on l'a eu ensuite dans nos groupes à l'Assemblée de Corse, on l'a eu après avec les journalistes, l'opinion, les militants, on l'a encore eu ensuite dans des cercles de toute nature, familiaux, professionnels, etc., et on le reprend ici.

Le risque est grand de voir des éléments redondants s'installer, revenir et ponctuer à quelques mots près les conversations, les échanges entre nous tous et entre les uns et les autres.

Néanmoins, vous l'avez dit, et c'est vrai, il faut que nous reparlions collectivement et ici dans l'hémicycle, que le Président Macron lui-même a qualifié, je crois, de sanctuaire ou de cœur battant, je n'ai plus les termes exacts, de la démocratie corse, de ce qui s'est passé.

Un mot rapide, j'ai souvent lu sous la plume des uns ou des autres, que beaucoup de ceux qui s'étaient révoltés, et c'est vrai, ces derniers mois, ces dernières années, n'étaient pas nés en 98 lors de l'assassinat du préfet Erignac. Je dois dire sans les comparer du tout, qu'à lire et à entendre un certain nombre de choses, j'ai parfois l'impression que ceux qui commentent ce qui s'est passé ces derniers jours ici, n'étaient pas non plus des nôtres en 2018, 20 ans après. En 2018, petit rappel factuel, clinique, que s'est-il passé ? Pierre Alessandri, Alain Ferrandi étaient en prison. C'était le 20^{ème} anniversaire de la mort du préfet Erignac, Jean-Pierre Chevènement, entre autres, était du voyage : « ça ne se plaide pas, ça ne se défend pas » ; l'Alb'Oru, et tout ce qui a suivi. Et à l'époque, la majorité unie, d'une autre nature, a pu vivre ces événements collectivement.

Quelques cinq années et plus après, sans porter de jugement de valeur, louer ou critiquer qui que ce soit, le contexte, on est, à mon avis, conduits, j'allais dire obligés, on est obligés de rien, mais amenés à le dire, il a radicalement changé. Radicalement changé.

Premièrement, les gens que j'ai cités, les militants que j'ai cités ne sont plus incarcérés, même s'ils ne sont pas encore en situation de pleine liberté.

Deuxièmement, il n'y aura bientôt plus de prisonniers politiques pour la première fois depuis à peu près un demi-siècle, liés au conflit politique en cours avec l'État.

Troisièmement, en lieu et place d'une fermeture, il faut bien le dire, et ça avait été dit à l'époque, y compris au-delà des nationalistes, sans vouloir parler au nom de qui que ce soit, nous avons aujourd'hui une perspective et une ouverture. Est-ce qu'au nom des 50 années passées, et plus particulièrement, sans faire injure à quiconque, loin s'en faut, l'on peut estimer pour nous que le compte y est ? Pas encore. J'ai eu l'occasion de le dire aux uns et aux autres, je le répète ici très tranquillement, parler de peuple corse, comme François Mitterrand, au plus tard François Hollande l'ont fait, et pour le dernier ici même, n'eût pas été dans la bouche du Président de la République, un recul, même si, en écho aux propos de Pierre Ghionga, je mesure avec vous tous les limites juridiques qui peuvent peut-être, on va en discuter, s'attacher à tout ceci.

Bien sûr que la question du pouvoir normatif, du pouvoir législatif, de la capacité à produire des normes, elle est au cœur du débat. Mais je veux redire, je crois que c'est Romain Colonna qui l'a un peu développé, qu'à ce stade, sauf

à ce que nous n'ayons pas lu ou pas entendu le même discours, rien, me semble-t-il, rien de ce qui a été dit ne permet de fermer la porte à la perspective, y compris la plus ambitieuse, que nous pourrions ici partager. On y reviendra.

Troisièmement, je sais pour en être issu et être avec l'ensemble de mon groupe profondément ancré dans cette culture nationaliste, que nous avons tendance à regarder d'un œil un peu suspect toute autre considération qui, s'inscrivant dans ce niveau d'enjeu et ce contexte politique, ne serait pas exclusivement dédiée aux débats institutionnels et au sens du transfert de compétences de l'État vers la Collectivité et pas nécessairement de tous les autres débats.

Mais Jean-Martin, d'autres l'ont dit, quand on parle de PTIC, de respect du bloc communal, de service public, et on y est très attachés, de la langue corse, sans critiquer, loin s'en faut, les initiatives, associatives ou privées qui ont pu émerger ces derniers temps et que l'on soutient également, quand nous, nous parlons d'économie, d'infrastructures, de trajectoires, de renouveau pour la Corse au plan des grands équipements, de la voirie, des barrages, etc., on n'a pas l'impression d'être moins nationalistes. Pas davantage lorsque écoutant le Président ce matin, on revient sur les fondamentaux de l'actualité, pas nécessairement ceux d'une famille politique en particulier, qui sont aussi à la précarité, à la drogue, confère à la question posée par notre collègue et ami Pierre Poli, au coût du carburant, à l'inflation, au prix de l'énergie, à la remontée des taux, etc.

Ce sont certes des débats qui ne relèvent pas du droit constitutionnel au sens premier du terme, mais dont les conséquences sur notre vie de tous les jours sont assez marquées pour que nous n'ayons pas besoin de les éluder au titre d'un débat exclusivement dédié à la question constitutionnelle.

Pour aller vite, j'entends dire ici ou là, parce que le compte n'y serait pas, et je peux en être d'accord, qu'après tout, on peut continuer comme ça. C'est là où je veux dire avec, vous me le pardonnerez, une forme de solennité, que je suis, que nous sommes au PNC, à « Avanzemu », en désaccord fondamental. Ça ne peut pas continuer comme ça. On est un certain nombre à avoir connu 2003 et l'échec du référendum. Je vous y rends attentifs un bref instant. Arrestation du regretté Yvan Colonna, fraude électorale dans des communes qui depuis fort heureusement ont changé de couleur politique et de direction. Le non l'emporte pour me semble-t-il, 2 000 voix. On en parle des heures, le regretté Toussaint Luciani forme un recours. 20 ans. 20 ans !

Vous les voulez ces 20 prochaines années ? Je crois que personne n'en veut, qu'on soit nationaliste ou pas. Yvan Colonna a été arrêté à l'époque, il est aujourd'hui décédé. On a encore eu dans l'intervalle des dizaines de prisonniers

politiques. On a connu des difficultés de toute nature qui, pour l'essentiel, le moment où nous parlons, ne sont toujours pas réglées.

Alors je sais que dans ce pays, on a parfois du mal avec l'idée de compromis, que c'est plutôt propre à la culture anglo-saxonne, à d'autres sociologies, à d'autres identités ou cultures. Mais à un moment donné, on peut être profondément latins, viscéralement Méditerranéens et Corses à u più prufundu, et puis se dire qu'après tout, ça peut ne pas être tout ou rien, y compris au nom des luttes qui ont été menées et dont nous sommes ici comme ailleurs, conjoints et solidaires demain matin.

Il y a un point d'équilibre à trouver, et je m'arrêterai très vite là-dessus. Quel est le fondement ? La délibération du 5 juillet. Pas de problème, si je disais le contraire aujourd'hui je serais à rebours de ce qui nous a motivés dans sa collaboration modeste mais réelle et bien sûr dans son vote. Donc nous, nous allons continuer comme d'habitude, on est d'une constance assez forte sur ce plan-là, à parler aux nationalistes, quand bien même il y en aurait-il, et je l'ai dit, et je le répète pour la forme et très rapidement, dans la majorité et d'autres depuis quelques temps dans l'opposition. Mais je le dis avec la même exigence de clarté, ce ne sera pas au prix de l'humiliation des composantes qui ne seraient pas nationalistes. Sinon, nous aurions-nous aussi, sans que je veuille prêter à ceux qui ont voté contre, la volonté d'humilier, ce n'est pas mon propos, nous aurions voté contre le texte minoritaire, ce que nous n'avons pas fait par respect, je n'y reviens pas, également parce que nous savions, même si on n'est pas d'accord sur tout, mais sur ce plan-là au moins, Jean Martin l'a dit, on peut converger, qu'à un moment donné, d'accord ou pas d'accord, nationalistes ou pas, il faudrait bien qu'on revienne ici et qu'on se parle.

Eh bien, on y est ! On y est et quelque part tant mieux et c'est bien.

Je finirai sur deux, trois idées. Moi j'ai écouté comme vous parce que j'étais curieux de savoir, les propos du Président lors du 65^{ème} anniversaire de la Constitution de 58, hier. Qu'a-t-il été dit ? La République peut être indivisible, sans être pour autant uniforme. On est habitués, et ce n'est pas ce que je veux prêter au Président Macron, à avoir des discours ici sous la pression des événements, et d'autres discours ailleurs. Pardon, mais je ne vois pas de contradictions fondamentales entre ce qui a été dit au niveau le plus élevé à Paris et ce qui a pu être développé ici au niveau le plus élevé des institutions de la Corse. Il y a me semble-t-il, au regard des lieux, des acteurs, des moments, je le dis, une forme de cohérence.

Deuxièmement, parler aux nationalistes, se parler entre nous et trouver un point d'équilibre. Je ne sais pas si le Président de la République a évoqué l'unanimité, vous l'avez tous dit, donc a priori c'est vrai.

Mais on va être clair, moi ce que je lis et interprète, c'est moins la volonté de trouver une unanimité, et j'en aurai fini, Madame la Présidente, que de dégager la voie vers une révision constitutionnelle réussie.

Après, il y aura un temps pour la loi organique, qui n'est pas le temps plus proche de la loi constitutionnelle, il y aura un temps pour la consultation référendaire, il y aura un temps pour d'autres campagnes, pour d'autres débats. Donc, phasons les choses.

En conclusion, terminant par là où j'ai voulu commencer, de quoi est-il question aujourd'hui ? Au-delà de l'analyse ou des commentaires liés au discours du Président de la République, de tracer un chemin qui nous conduise sur un pas de temps très court, à créer les conditions d'une révision constitutionnelle réussie, qui permette la reconnaissance, l'autonomie et l'instauration de droits nouveaux pour notre communauté, le peuple corse.

Nous, je sais que c'est une position qui peut parfois être critiquée, mais elle a au moins le mérite d'être posée franchement, on a furieusement envie de la saisir. Et je vous le dis avec beaucoup de clarté, sans compromission, sans renier ce que nous sommes au plus profond de nous-mêmes, des nationalistes corses, on ne fera rien pour que ça échoue et tout pour que ça fonctionne.

Je crois savoir que c'est le cas de nous tous. Mais je préfère pour le compte du groupe « Avanzemu » le dire avec beaucoup de clarté, beaucoup de précision et en sachant par avance, forts de la petite expérience qui est la nôtre en ce domaine, que ce ne sera pas sans dommages et que chacun de nous là où il est, laissera un peu de ce qu'il est dans l'opération, il faut le savoir, asciuttu ùn sorte nimu. C'est notre vision des choses. Mais autant qu'on se le dise, et pour reprendre le mot du Président, si personne ne sera a priori au bout du parcours, tout à fait heureux, qu'il n'y ait au moins personne qui soit tout à fait malheureux. Et ça, je crois que c'est un objectif qui, en étant pragmatique et au travail est raisonnablement à portée de main.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora Qual'hè avà chì vole piglià a parolla ?

Paul-Félix è dopu Jean-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais être bref et dans la continuité de ce que vous a dit Paul.

Moi, je considère que beaucoup ont fait des efforts, ont fait des efforts sur 50 ans pour la plupart, en s'adaptant à toutes les conjonctures politiques qui ont amené la possibilité d'entrevoir un vrai chemin de paix. Il y a toujours eu des embûches, il y a toujours eu des problèmes, rien ne s'est jamais passé de manière rationnelle et circulaire. On a peut-être inventé la roue carrée, mais on a avancé quand même.

Et aujourd'hui, on est à un point d'avancée certaine. Je ne suis pas sûr que ce soit le point historique qu'on attend, mais c'est un point fort, c'est indéniable. On a la possibilité de solutionner un problème politique. Est-ce que c'est ce que nous voulons faire tous ? Je l'espère, mais je n'en suis pas certain, parce que ce n'est pas un problème, je dirais économique, ce n'est pas un simple problème culturel, ce n'est pas un problème administratif, c'est le problème corse. Il ne se décline pas, il ne se définit pas, il se subit et dans ces conditions, on doit avoir l'attitude de ses ambitions.

Et moi, il y a un mot qui me fait horreur, c'est le mot « consensus ». C'est un mot martyrisant pour la pensée humaine, parce qu'on ne peut pas être dans le consensus. Par contre, moi je vais vous opposer à une pensée ecclésiastique, c'est qu'on fasse un pacte irénique en considérant qu'on a la même religion, c'est notre passion pour la Corse, et qu'on a des confessions différentes, il y a les indépendantistes, les autonomistes, les régionalistes, les réformistes et les conformistes. C'est ça la Corse. Donc dans cet arc-là, on peut même rajouter une autre diagonale : les libéraux et les socialistes. Et là, on a tous l'écart possible. Qu'est-ce qu'on peut faire en commun ? De manière structurelle, formalisée, je pense : rien. Par contre, de manière globale, idéologique et censée, je pense : oui. Mais il faut accompagner un processus sans chercher à le contrarier.

Moi je pense qu'il serait malvenu que l'on prenne le problème par la fin. La fin, c'est ce qui nous a été un peu vendu, de dire : il faut que vous fassiez un consensus parce qu'aujourd'hui, pour passer au Sénat... Faites ce que Larcher va vous dire.

Pourquoi, il ne va pas faire ce qu'on va lui dire, nous ?

Pourquoi cet homme d'État n'aurait pas envie de solutionner le problème de la Corse et de le prendre à l'endroit, de revenir à 1969, la réforme de décentralisation du Général de Gaulle et, de considérer que peut-être 50 ans

après, s'il y avait un nouveau de Gaulle, il proposerait au moins l'autonomie pour ces régions ? Pourquoi il ne l'entendrait pas ?

Et pourquoi une minorité de 133 sénateurs sur une majorité absolue de 175, va imposer sa loi ? Là aussi, ce n'est pas aussi une logique formelle.

Donc moi je pense qu'on doit discuter, on doit comprendre, du moins pour ce qui concerne l'indépendantiste que je suis, qu'il y a des efforts surhumains au-delà desquels on ne pourra pas aller parce qu'on risque l'asphyxie et qu'on a fait beaucoup d'efforts, déjà dans l'accompagnement démocratique de la vie politique corse. Je ne sais pas si vous avez réalisé, mais le Président de la République est venu, il n'a été chahuté par personne et ses oreilles n'ont pas été troublées pendant ces deux nuits de sommeil en Corse.

Et là, c'est un temps, un temps d'attente, il faut l'intégrer. Je pense qu'on a la place pour se parler, pour s'accompagner. Moi je me rappelle une version latine que j'avais eue, ça m'a marqué parce que je n'avais pas compris au début, ce sont les annales de Tacite, et pour résumer, il disait : « Les choses modernes deviendront anciennes à leur tour ». Et je regardais ce qui se passe aujourd'hui en Kanaky, les loyalistes aujourd'hui, ils sont tous devenus autonomistes, c'est-à-dire qu'ils veulent au minimum le maintien du statu quo. Pourtant, il y a 30 ans, ils n'étaient pour rien du tout. Et aujourd'hui, une partie de la droite libérale et de la gauche libérale, elle est très contente du statut évolué de la Corse. Mais toutes les autres régions françaises l'ont eu et elles demandent aujourd'hui un peu plus parce que nous, on demande plus aussi.

Donc, ce n'est pas tellement de la contagion, c'est l'évolution d'un cheminement politique qui veut que lorsqu'on fait de la politique, qu'on est passionnés par la vie d'un territoire, certains pour la vie d'un pays en devenir, eh bien, on a envie d'avoir les mains libres pour gérer et pour administrer. Et dans ce cadre-là, l'autonomie, c'est l'autonomie. Il n'y a pas de qualificatif à rajouter, ce n'est pas plus d'autonomie, ce n'est pas l'autonomie à la Corse, ce n'est pas une forme d'autonomie pour la Corse, parce que si on rentre dans ces déclinaisons-là, on va peut-être inventer un nouveau langage, mais on va être dans quelque chose de complètement faux et à la sortie, il n'y aura que des perdants et on va relaisser à la Corse un héritage qui sera générateur, non pas d'un conflit, de la continuation du conflit.

Moi j'estime qu'aujourd'hui la logique politique, elle s'est affirmée par les urnes, elle est forte, Paul vous l'a dit, lorsqu'on a 70 % dans les urnes, lorsqu'on a 70 % dans les votes, 73 % pour être plus précis dans une assemblée plénière délibérante, ça a une force. Et il est mal venu que le représentant de l'ancienne 5^{ème} force mondiale, vienne nous expliquer que ça ne suffit pas, qu'il faut aller au-delà. Non ! Non !

Maintenant la discussion c'est : comment on peut tous accompagner une démarche d'autonomie pour que la Corse revienne dans un espace politique apaisé. Moi je pense que le challenge, il est là parce que si tel n'était pas le cas, moi je le dis très franchement, il incombera à ceux qui n'ont pas voulu assumer la démocratie, de regarder ce qui va se passer après. Et moi, je suis de ceux qui ne veulent pas voir ce qu'on a vu ces 30 dernières années.

Je pense qu'aujourd'hui, oui, c'est le moment, mais c'est à nous de l'écrire et c'est à ceux qui ne sont pas aujourd'hui dans la position de forcer la main, de tendre la main.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci era Jean-Felix Acquaviva.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président Conseil exécutif, cher Conseil exécutif, chers collègues, je crois que nous ne sommes pas en train d'être dans une messe d'enterrement là, il faut quand même situer l'enjeu. Ça a été dit, notamment je crois, par Jean-Christophe Angelini, et je vais rebondir sur le propos du principe de réalité de Jean-Martin Mondoloni.

Le premier principe de réalité qu'a pris en compte le Président de la République, d'ailleurs il le dit, puisqu'on est dans la sémantique et l'analyse des discours, il le dit devant le Conseil constitutionnel. Il justifie devant le Conseil constitutionnel la confirmation d'une forme d'autonomie pour la singularité de la Corse dans la Méditerranée et en raison de la situation politique, et en raison de la situation politique ! Il ne le dit pas ici devant cette Assemblée, il le dit devant les grands corps de l'État, les préfets, les hautes administrations. Et ce qui fait que 5 ans après un début de mandat qui nous a conduit à une gestion, maintenant on peut le dire et d'ailleurs ce sont des choses qui sont analysées au-delà du nationalisme aujourd'hui par les observateurs, gestion erratique, chaotique, guerrière du dossier corse, ce qui lui a fait faire ce discours-là, sur lequel je veux revenir quelques instants, c'est le fait démocratique réitéré, autrement dit ce qui se passe ici ou ce qui se passe dans les urnes par rapport à une situation de tension issue de l'histoire et de tensions sociales, économiques liées à la spéculation foncière immobilière, liées au sentiment de dépossession légitime, liées aux besoins de reconnaissance, eh bien, ça a rebondi jusqu'à Paris, à la force des contextes et du mur dans lequel on s'est encastrés, où ils nous ont encastré de 2018 à 2022.

Donc ça c'est un principe de réalité.

Ne pas tordre le cou à la démocratie pour ouvrir la voie à un conflit qui devient un conflit permanent, est devenu un principe de réalité qui a été assumé, pour partie du moins, on reviendra dans le discours, par le Gouvernement, par le chef de l'État qui n'a plus eu, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, le même discours qu'en février 2018, guerrier vertical devant la stèle, du préfet Erignac. C'est un principe de réalité absolu et qui s'imposera au Sénat.

Je vais aller un peu plus loin parce qu'on parle des principes de réalité de réussir des opérations, parce qu'il faut tout se dire et on se dit les choses parce qu'il faut avancer et qu'on est dans la deuxième phase du processus. Quand je vois mes collègues de l'Assemblée nationale, suite aux annonces du Président Macron, moi j'ai vu des députés LR qui m'ont dit : on top, on y va. Et pourtant, les députés républicains de droite, bien républicains, le temps est venu, et non des moindres, qui vont être aidants. On voit des sénateurs aussi, quand on regarde les élections sénatoriales, le Sénat n'est pas un bloc, vous êtes tous des fins analystes des temps électoraux, la majorité du Sénat, c'est la même, s'est stabilisée, mais les jeux ont un peu bougé à l'intérieur de la majorité sénatoriale, entre la droite et la gauche. Ce n'est pas du tout le bloc vendu comme monocolore, le doigt sur la couture du pantalon, concernant le dossier corse. Mais pas du tout, pas du tout.

Donc je pense qu'il faut sortir de ces choses-là si on veut avancer, sinon ça veut dire, tout simplement, qu'on donne le sentiment qu'on veut trouver une excuse parce que ça nous va bien de dire ça pour ne jamais avancer. Et, à ce moment-là, on revient à l'essentiel. La responsabilité, elle est ici parce qu'il y a ceux qui sont déjà allants, y compris à droite, qui viennent nous trouver, et puis il y a ceux qui disent : pourquoi pas, mais je ne veux pas aller contre les miens d'en bas. Donc, on resitue la responsabilité d'ici. Il ne faut pas trouver des excuses ailleurs, vous nous permettrez quand même de connaître un peu le jeu d'ailleurs, maintenant, on connaît un peu les nuances. On sait qui est vraiment contre, on sait qui est tiède qui dit : pourquoi pas, mais je ne peux pas aller contre les miens. Puis on sait ceux qui sont allants.

Donc on en revient à l'essentiel. L'essentiel, c'est qu'il ne faut pas trouver d'excuses. Il faut respecter le fait démocratique, il faut vouloir la paix, il faut se respecter, mais il ne faut pas trouver d'excuses pour surjouer des situations de blocage qui seraient catastrophiques, catastrophique, vous le savez très bien qu'on a une immense responsabilité les uns et les autres, les uns et les autres, ce n'est pas une leçon, face à la situation de la Corse. Et on sait très bien

que la prochaine révision constitutionnelle, c'est dans 16 ans puisque la moyenne c'est 16 ans.

Alors après, je veux bien toujours entendre que la réforme de l'institution ce n'est pas grave, mais sans capacité normative directe, on ne réglera pas, je reviens là-dessus parce que je pense que tout le monde comprend vite, y compris les Corses qui nous regardent, la fiscalité du patrimoine, on ne la réglera pas. Donc, est ce qu'on va encore jeter le bébé avec l'eau du bain ?

Je ne veux pas faire l'analyse sémantique du discours d'Emmanuel Macron à la virgule près, mais je vais retenir ce que je pense qu'il faut retenir : pas de lignes rouges, ça a été dit par les uns et par les autres. Je ne mets pas le même contenu, je pense qu'on est beaucoup à ne pas mettre le contenu, la notion de capacité normative sous contrôle du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel. Le pouvoir dit normatif en termes politiques et en droit, c'est le pouvoir réglementaire et législatif, donc le sujet est bien sur la table, ce n'est pas le contrôle du Parlement, c'est le contrôle du Conseil d'État pour le règlement et du Conseil constitutionnel pour l'acte législatif.

Donc c'est bien un sujet qui rentre de plain-pied par rapport au discours du Président Macron. Et évidemment qu'il y a des choses qui n'y sont pas, qui n'ont pas été dites. Mais il faut reconnaître qu'on est à une crête et qu'il faut continuer le chemin et qu'il y a une base démocratique, c'est celle du 5 juillet avec 73 % des élus.

La règle de l'unanimité, pour rejoindre aussi le principe de vouloir surjouer les blocages qui n'existeraient pas ou pas de ce niveau-là, je pense que chacun comprend que dans aucun conflit dans le monde, qui a été réglé de cette façon démocratique par le dialogue, il n'y a eu 100 % d'accord, ni d'ailleurs en Nouvelle Calédonie en 89, puisqu'il y a eu des oppositions, ça a coûté la vie à Jean-Marie Tjibaou, ni en en Irlande du Nord, je prends des situations évidemment dramatiques, puisqu'il y a toujours eu des oppositions durant 25 ans et du côté protestant et côté catholique, mais il y a eu une convergence large. Le mouvement, c'est la convergence large, c'est d'essayer d'attirer la convergence large, mais ce n'est pas de se leurrer en disant qu'on arriverait à l'unanimité ou de leurrer les jeunes ou la situation. Cela n'existe nulle part. Ce n'est pas un principe de réalité, pour le coup, ce n'est pas du réalisme.

Donc, je crois tout simplement que nous sommes face à nos responsabilités. Nous croyons aussi que personne ne cédera sur l'essentiel. A travers la délibération du 5 juillet, on a une vue de l'essentiel. Vous savez, moi, quand je vois mes collègues à l'Assemblée nationale, je ne veux pas parler à leur place, mais l'idée d'une autonomie de la Corse est conforme, pour parler un peu

de manière très synthétique, conforme à la Sardaigne ou à la Sicile, aux Baléares, ça ne choque plus personne, sauf le Front national, sauf le Front national !

Je le dis clairement, de manière abrupte, parce que c'est ce qui se passe dans le débat que nous avons.

Donc, je voudrais qu'ici on revienne à l'essentiel, qu'on ne surjoue pas les intentions d'ailleurs. Soit, nous arrivons à faire abstraction de visions surjouées pour entrer dans quelque chose qui a un sens, qui est une solution politique globale à la hauteur de la situation et ne pas louper le train de l'histoire de ses 16 ans, de ce rendez-vous tous les 16 ans, et à ce moment-là, nous arriverons à convaincre dans un mouvement de ligne où le fait qu'il y ait pas la majorité absolue à l'Assemblée nationale, le fait que les choses bougent dans ce pays qu'est la République française, le fait qu'on arrive avec la loi Molac à avoir une très grande majorité à l'Assemblée nationale pour l'immersion, ce qui était impensable 20 ans avant, c'était il y a quelques années, permet de gagner cette victoire. Soit, nous risquons effectivement d'avoir une montagne qui accouche d'une souris. Mais est-ce que c'est ce que tout le monde veut ? Je ne le crois pas. Je pense que chacun est face à son esprit de responsabilité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Saluta à tutti, Sgiò Prisidenti, Sgiò cunsiglieri,

Dipoi a disgrazia accaduta à Yvan, dipoi l'assassiniu, dipoi un annu è mezu, dopu à a ziffra di u principiu di una strada nova, in particolari dipoi unipochi di mesi, i nostri affari sò astradati di manera più pricisa. Pà a parti maiò, hè u risultatu di u travagliu è di a strategia di a pacienza è di a determinazioni missa in opara da u Prisidenti Gilles Simeoni. L'occasione dinò di ringrazià a nostra Assemblea, ind'è a diversità di l'analisi è di i pruposti, è chì hà sappiutu, incù gherbu, purtatu cartularu. Un travagliu tamantu, appuntillatu in particularu da i diputati, corsi, qualunque sia. À ringrazià dinò tutti i merri è l'amichi corsi o innò, chì ani aiutatu a sciolta di i nostri affari. A scrittura hà pigliatu forza u 5 di lugliu scorsu, scrittura vutata à a mairità di trè/quarti, è oghji, a nostra vita, oramai, u nostru prughjettu cumunu hè : autunumia. Ci voli à pinsà chì stu prughjettu hà avutu un certu ribombu, cusì forti chì hà viaghjatu à mari in dà. S'hè intesu ind'è l'Auropa sana. Ma ci voli à dì dinò, pà limità un pocu ciò chì s'hè dettu, chì a torra di Capiteddu, je voulais faire un clin d'oeil à notre ami Livrelli, a torra di Capiteddu ùn hà trematu.

A visita di u Prisidenti Macron quì, ind'è a nostra casa, a casa di u populu corsu, hè statu un mumentu impurtantissimu. A vigilia, in Prifettura, ci avia assicuratu chì ci vulia à scriva una storia nova.

Oghji, ùn hè più una fola. S'è no vulemi, tutti insemi, pò essa una rialità.

Avà ci tocca à metta i mani in pasta. È fà di manera chì sta spiranza maiò d'autonomia sia una rialità acquistata da u populu.

Dans les semaines qui viennent, des réunions vont certainement se tenir, afin de préciser nos propositions, en conformité avec nos choix.

Faudra-t-il associer la société civile? Nécessairement. Edmond mi dicia sempri : “o Ghjuvà, in tuttu ciò chè no prupunimu, in tuttu ciò chè no femu, ci voli à fà di manera d'arradicà i nostri acquisti è chì u populu accunsentessi.

Faudra-t-il donc au-delà de ce travail qui se poursuit, un consensus populaire ? Nécessairement. Et cette consultation devrait logiquement se dérouler à la fin de nos travaux pour que tout cela ait du sens.

Tempi fà, vi parlavu di u paesu di Canaan ind'è l'Antichità, i muri di Jericho, larghi quant'eddu si pò, si ne sò trafalati, à rombu di sunà, à l'inghjiru. Hè sissant'anni chì no sunemi.

Di tutti i maneri, oghji, a strada hè aparta ancu s'edda hè stretta ma à viaghju fattu si pò accuncià a soma senza imbragu nè cavizzoni.

Eccu, par mè, ci hè una spiranza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

A l'endroit de Paul Quastana qui, dans un esprit de synthèse fulgurant, a considéré que pour ce qui représente le groupe, nous étions figés sur une position statique qui n'avait pas vocation à évoluer.

Je veux préciser en 30 secondes la pensée qui est la nôtre. Ce qu'on dit, c'est que comme chacun d'entre vous, nous n'allons pas nous asseoir sur nos convictions, que les latitudes existent, bien entendu, et que nous ferons la part de l'effort que l'on doit en responsabilité à la recherche sinon du consensus, en tout cas d'un point d'équilibre, pour une raison simple qui a été rappelée mais

qu'on doit tous avoir à l'esprit, il y a une occasion, elle est historique, on sait qu'elle dans la petite histoire, des cycles de 20 ans ne repassera pas. Donc, on ne va pas laisser passer le train de l'histoire sans faire une part de l'effort. Donc, on ne va pas déclarer ce soir que c'est figé et qu'on ne bougera plus. J'espère que c'est bien lu, su et compris par chacun.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cusì l'affara hè più chjaru.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je vais essayer d'être rapide et tenir le temps imparti, 5 minutes.

Il y a eu dans les propos du Président de la République française plus d'habileté de forme. Plus d'habileté de forme, mais sur le fond, il n'y a pas eu de surprises. Jean-Martin a rappelé que, bizarrement, tout le monde avait été content, quasiment tout le monde, avait été satisfait et parfois en se basant sur les mêmes points. Ça, ça relève de la définition et ça relève aussi du en même temps Macronien, il arrive à tout dire sans rien dire.

Mais il y a aussi une autre lecture, parce que ça, ce serait un peu facile. Il y a des choses tout de même qui ont été écartées dans les creux du discours et qui relèvent de ce qui a été, pour nous, les fondamentaux.

Très rapidement, sur la notion de peuple, je vois qu'on nous explique que la Communauté désigne un peuple, la Communauté peut être une des composantes de la désignation, de la définition d'un peuple. Elle n'en est pas la définition, bien loin de là, elle peut être la définition de beaucoup d'autres choses. En revanche, la définition d'un peuple, elle est claire, il y en a qu'une. Et nous n'en étions pas à l'adaptation juridique de cette définition, nous en étions à une parole présidentielle dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse. La parole politique, elle pouvait être posée, elle a été savamment évitée. Qu'en restera-t-il dans la traduction juridique ? Comme depuis le début, peut-être un artifice symbolique déconnecté des droits. Reconnaître une communauté singulière, historique, linguistique, n'est pas lui reconnaître des droits. È trà a parolla pulitica è a traduzione ghjuridica, ci hè dighjà un passu maiò.

Ensuite, la déclinaison justement de ces caractéristiques communautaires, la déclinaison sur la langue, la question du bilinguisme, non pas de la coofficialité à travers un service public de la langue. Je sais que ça a

été relevé par d'autres, y compris par le Président du Conseil exécutif, ça existe déjà.

Sur la question du foncier, la question du foncier, elle a été ramenée et fermée, spéculation immobilière écartée, au logement auquel on répondrait par des dispositifs fiscaux. Là-aussi, on a écarté des choses et puis on a refermé la question, on l'a refermée très clairement par une petite déconnexion du lien à la terre.

Puis ensuite sur l'autonomie elle-même, l'autonomie à la Corse. L'autonomie, c'est l'autonomie tout court. Je ne suis pas la fan absolue de l'autonomie, mais l'autonomie c'est le pouvoir législatif. Moi, dans les propos du Président de la République française, je n'ai pas entendu ça. Il a dit qu'éventuellement, après avoir étudié quelques blocages et quelques possibilités d'adaptation, il y aurait peut-être une possibilité dans des domaines, on croit même entendre ceux déjà transférés à la Collectivité, dans des domaines de compétences bien restreints, des possibilités d'édicter une norme.

On est très loin, ne convoquons pas les Iles méditerranéennes parce qu'alors quì, ghjè un altru mondu ! Mais même dans la conception très jacobine... Alors là-aussi, effectivement, les observateurs ont pu noter des évolutions. Là-aussi, en même temps, elle est déstabilisante pour certains, elle est reconfortante pour d'autres puisque le mot a été lâché. D'ailleurs vous-même, Monsieur le Président, vous avez parlé de ce qui pourrait être une pré-reconnaissance d'un pouvoir législatif. Une pré-reconnaissance. On est très loin.

Et puis, il est posé la question des étapes : négocier, avancer bien sûr. Si ça avait été un processus dès le début, vous savez ce que j'en pense, je continue de dire que ce n'est pas un processus et ça nous a été prouvé parce que chacun ici a évoqué l'étape, à quelle étape nous en sommes ?

Alors la délibération du 5 juillet, là-aussi, je me suis, vous le savez, abstenue, je ne reviendrai pas sur les raisons et les ambiguïtés. En revanche, je serai partante pour dire en quoi je pense ne pas être en incohérence avec ce que nous avons voté dans la majorité en 2018 notamment, puisque nous étions dans un contexte particulier, que nous avons demandé l'adoption d'un article spécifique et que, ce même jour, dans ce même hémicycle, nous avons également adopté la reconnaissance du peuple corse et de ses droits fondamentaux. Donc, je ne pense pas être aujourd'hui en contradiction.

Mais si nous prenons comme base, après un premier devoir demandé le 24 février dernier, la question de la délibération du 5 juillet et vous avez dit que c'était votre boussole. Or, malheureusement, je crois qu'il n'y a pas la même du côté de Paris parce que ce qu'on demande à la Corse avec beaucoup de de

cynisme, quand on voit la façon dont le Gouvernement français gère ses affaires, l'unanimité, le consensus, le compromis. Ça veut dire que la délibération du 5 juillet, elle est la boussole, peut-être ici, mais pas là-bas.

Et puis revenir rendre la copie. Laquelle ? Je le répète, qu'il y ait des étapes, qu'il y ait des négociations, je continuerai, oui, parce que chacun l'a affirmé, peut-être en étant la voix dissonante comme de coutume, mais je continuerai à apporter des contributions, tout comme d'ailleurs je l'ai fait le 5 juillet, mais on n'y est pas tout simplement, on n'y est pas parce qu'on part d'où ? On part de quoi ? Sans surprise, on est renvoyés, sans surprise, nous sommes renvoyés au début du processus et on doit rendre un devoir. « Mettez-vous d'accord entre vous, mettez-vous d'accord entre vous, mettez-vous d'accord à Paris, montez faire les VRP à Paris et puis ensuite, vous revenez vers moi et j'évaluerai le projet ». Je veux dire, à un moment donné, c'est un peu particulier comme processus de négociation et processus démocratique, et je finirai là-dessus parce que, où la véritable reconnaissance du fait démocratique ? Le fait démocratique, c'est le fait majoritaire avec le respect de la minorité. D'ailleurs, j'en suis une ici, finalement, et je vais m'arrêter là en tant que minoritaire.

Mais, ne continuons pas à nous engager dans un piège d'un statut aux contours mal taillés qui se serait frayé un chemin dans les ambiguïtés et les non-dits, dans les définitions d'une autonomie à la Corse qui ne serait pas l'autonomie tout court et qu'on vendrait ainsi aux Corses. Revoyons la méthode, repartons des rapports de force qui existent en politique et qu'on a neutralisés depuis le début de ce processus. Femu rispittà ciò chè i Corsi dumandanu parce que sinon, le devoir dans 6 mois, si on va continuer à descendre au-dessus du niveau de la mer, di l'isula, di u storicu, di u linguisticu, ùn hà più da firmà tant'affare jusqu'à se conformer aux attentes, de quoi ? De qui ?

Avà ci vole veradimente à fà rispittà ciò chè i Corsi aspettanu. A force de reculer, à force de ne pas poser les termes d'une véritable négociation, d'une véritable négociation, on va se perdre en route et on aura perdu. Jean Christophe disait, « on laissera chacun un peu de ce que l'on est », femu casu à lascià appena di tuttu di ciò chè no simu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Tuttu u mondu hà utilizatu u so tempu di parolla.

Aghju da dì duie parolle è passà a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

Eiu, ciò chè capiscu, hè chè tuttu u mondu ci vole sorte, ancu puru quelli chì sò contru a deliberazione di u 5, contru a vinuta di u Presidente di a Republica, eiu capiscu chè tuttu u mondu ci vole sorte.

L'horizon se dégage, que ce soit sur le fond ou sur la forme, le Président de la République a ouvert une voie. Moi j'entends ce que dit Josepha, il y a peut-être e trappule, je me souviens d'une affiche il y a maintenant 40 ans « a truppula », ci sò forse e trappule, mà ùn semu micca bestii, simu capace di capisce è tuttu u mondu face a pulitica quì è a sapemu.

Ciò chè sò eiu ghjè chì u Presidente di a Republica, Jean-Félix disait, « je n'ai pas fait l'analyse sémantique », moi je l'ai faite. Donc, à trois reprises, il a, et il y a même un logiciel qui permet de faire ça, d'ailleurs, « l'esprit pionnier, le moment historique aussi », trois reprises, « la reconnaissance » Jean Martin, neuf reprises, il l'a dit à neuf reprises, « les spécificités » bien évidemment, « la singularité », à quatre reprises. Donc, voilà, je pense qu'on ne peut pas dire que les mots essentiels n'aient pas été prononcés.

Quant au fond, je pense que la voie est ouverte ; maintenant, à nous de donner le contenu et à faire ce qu'il y a lieu de faire sans sous-estimer évidemment tous les obstacles qui vont se dresser sur notre parcours, nos obstacles à nous et les obstacles que va rencontrer aussi le Président de la République, bien évidemment.

E sfide sò tamante, Jean Félix l'a dit, « le temps est venu », je l'avais dit aussi dans mon discours, « il est grand temps aujourd'hui de donner à cette jeunesse corse les moyens d'assurer les conditions de sa propre existence et de sa survie ».

J'étais hier soir avec la Conférence des présidents de l'Assemblea di a ghjuventù et je vous prie de croire que les attentes, elles sont importantes, les attentes sont très fortes. Ils nous ont demandé nos discours, le discours du Président de la République. Ils vont se réunir à ce sujet donc, les attentes sont très fortes car il y a un enjeu, nous l'avons dit dans la délibération, je pense que là-dessus nous pouvons au moins nous retrouver avec l'opposition, un enjeu de paix, un enjeu démocratique, un enjeu de reconnaissance, un enjeu économique, un enjeu social, un enjeu d'organisation territoriale évidemment, et institutionnelle.

Alors s'il faut être, pour reprendre le terme de Paul-Félix, s'il faut être « iréniste » soyons iréniste. Ma femu tutti un sforzu di sicuru. Nimu ùn surterà asciuttu, sò d'accordu incù tè, Jean-Christophe, ma attinzione, s'è no fiaschemu, tuttu u mondu s'hà da piglià una bella incrusciatoghja, una bella rinfriscata, quessa hè sicura.

Dunque, travagliemu in seme è u più prestu pussibile, ùn perdimu più tempu à scumbatte, et à faire aussi des postures. Je sais très bien que dans l'hémicycle, c'est le jeu politique, mais ensuite il va falloir véritablement que

nous trouvions les moyens parce que de toute manière, on n'a pas le choix. Voilà. Les jeunes nous l'ont dit hier soir, nous n'avons pas le choix et on ne peut pas échouer. Il n'y a pas d'autres plans, il n'y a pas de plan B.

Eccu u mo parè è avà, passu a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

Je vais être bref et mon propos sera à la fois un remerciement à l'ensemble des intervenantes et intervenants pour leurs contributions toutes utiles et apportant des pistes de réflexion. Donc, un remerciement, une forme de synthèse et déjà une présentation de ce qu'à mon avis il faut que nous fassions ensemble.

Alors puisqu'on a été dans une semaine où beaucoup d'entre nous sont allés à Rome, on nous parle de pacte irénique, moi, ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a le pari de Pascal aussi. Le pari de Pascal, vous vous en rappelez, c'est de dire qu'on ne sait pas si Dieu existe, mais qu'on a tout intérêt à tenter le coup, parce que s'il n'existe pas, on ne perd rien, ni le croyant, ni le non-croyant, tandis que si Dieu existe, le croyant va au paradis et le non-croyant va en enfer. Dieu, dans notre problématique qui est laïque, c'est la solution politique à la fin du processus. Je pense qu'on a, les uns et les autres, y compris ceux qui sont sceptiques ou non-croyants, intérêt à faire le pari de Pascal sur la possibilité que ce processus débouche sur une véritable autonomie et sur une solution politique.

Je ne dis pas que c'est acquis. Je suis loin d'être sûr que c'est acquis et comme vous, je sais qu'il y a un nombre d'obstacles, je l'ai dit tout à l'heure et que, y compris dans le discours du Président de la République, et je l'ai dit aussi tout à l'heure, il y a des choses qui sont dites, on ne peut pas les minimiser, il y a des perspectives qui sont ouvertes, à nous de savoir comment les exploiter. Il y a d'autres choses qui ne sont pas dites et c'est regrettable. Mais moi je reviens à la métaphore du pari de Pascal et je crois que, au fond de nous toutes et nous tous, quelles que soient les sensibilités qui se sont exprimées, toutes les sensibilités, personne n'a envie que ce processus échoue. Personne. C'est pour ça que je respecte infiniment ceux qui n'y croient pas du tout, comme je respecte infiniment ceux qui espèrent que son point d'atterrissage sera loin de ce que nous désirons. Mais ce dont je suis sûr, c'est que nous voulons tous que ça aboutisse à quelque chose, parce qu'on sait trop bien, et ça a été dit par tout le monde, les Corses nous le disent à toutes et à tous, quels que soient nos cercles, i Corsi ùn sò micca scemi, sanu esattamente d'induve no vinimu, sanu esattamente induve ne simu oghje è sanu esattamente induve ci emu da truvà tutti sè ùn sbucchemu micca sta volta quì.

Donc, je vous disais tout à l'heure, je n'imagine pas l'échec et nous devons réussir et nous allons réussir.

Un mot sur l'élément important qui a été souligné, notamment par Jean-Christophe Angelini et ensuite par Jean-Félix Acquaviva. Les mots du Président de la République, qu'on les considère insuffisants ou pas, ils ont été les mêmes ici et devant le Conseil constitutionnel. Ça, c'est un élément, pour moi, central du degré d'engagement et de l'irréversibilité de la parole du chef de l'État, donc de l'État sur la question de principe de l'autonomie.

C'est important, c'est essentiel ce qu'a dit Emmanuel Macron devant notre Assemblée. C'est essentiel pour les Corses. Mais on sait aussi que quelquefois, il y a eu dans notre histoire contemporaine des discours qui n'étaient plus tout à fait les mêmes une fois qu'ils étaient d'abord tenus ici et ensuite à Paris. Le fait que le Président de la République à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de la constitution de la 5^{ème} République, au moment où le Président la République, chef de l'État, annonce qu'il envisage une révision et au moment où il s'adresse non seulement à l'ensemble des corps constitués de l'État, mais d'abord et à titre principal au Conseil constitutionnel, les gardiens du temple de la Constitution, le fait que le chef de l'État dise, et là aussi je veux le redire « la Corse, par sa singularité », singularité qui n'est pas la spécificité, la singularité, c'est quelque chose d'unique, « la Corse qui, par sa singularité insulaire et méditerranéenne, compte tenu, il faut bien le dire, des insuffisances de la mise en œuvre de la loi organique existante et à la lumière de la situation politique de la dernière décennie », la situation politique de la dernière décennie, c'est-à-dire la prise en compte explicite par le chef de l'État, confirmée devant le Conseil constitutionnel, la prise en compte du fait démocratique tel qu'il s'est exprimé en 2015, 2017, 2021 pour les élections territoriales, ces éléments, donc, je cite, « ouvrent la voie à une forme d'autonomie dans la République, en fonction de ce que les forces politiques sauront faire cheminer ». C'est dit. Le principe de l'autonomie, aujourd'hui, il est acquis et acté au plus haut niveau. À nous maintenant d'en définir un contenu.

Moi ce que je veux retenir de nos échanges, c'est que personne, pour reprendre les paroles de Jean-Martin Mondoloni, « ne veut laisser passer le train de l'histoire » et je vous en donne acte bien volontiers. Vous avez dit que vous étiez prêts à évoluer. Etes-vous prêts à évoluer suffisamment ? Je ne peux pas le savoir, je veux le croire. Sommes-nous prêts à évoluer suffisamment ? Vous ne pouvez pas le savoir. Je pense que vous voulez le croire.

Moi, je vais prendre trois exemples précis qui touchent à ce qui est essentiel pour nous, nationalistes.

Premier exemple, la coofficialité. Elle n'est pas citée et elle n'est pas mentionnée en tant que telle, y compris d'ailleurs en termes de ligne rouge, mais elle n'est pas évoquée. Les termes du Président de la République pour parler de la langue, je les considère, c'est mon analyse, insuffisants par rapport à nos attentes et par rapport à ce qui est nécessaire. Est-ce que ça veut dire que le chemin est fermé ?

Moi, je vous dis pourquoi on a besoin de travailler ensemble maintenant dans la deuxième phase et ce sera la méthode que nous aurons à définir ensemble et à propos de laquelle nous ferons les uns et les autres des propositions. Si on regarde l'argument démocratique évoqué par Emmanuel Macron, qui dit aujourd'hui et qui nous a dit « il y a un fait majoritaire, mais il n'est pas suffisant ». Paul Quastana a raison, sur le principe, on ne peut pas être d'accord avec ça. On a un fait qui est très largement majoritaire, pour nous, il est suffisant. Mais nous, nous disons qu'il est suffisant, on nous dit en face qu'il n'est pas suffisant. Donc, on a aujourd'hui deux logiques : ou la logique du rapport de force renouvelé et reconduit et je vous le dis très sincèrement, ce n'est pas celle que je veux privilégier aujourd'hui, ou la voie de la recherche d'un dialogue qui nous permet d'identifier un chemin possible, eh bien évidemment, je pense que c'est celle qu'il faut prendre.

Donc, sur la question de la langue, moi je pense qu'il faut qu'on dise d'abord ensemble à Emmanuel Macron, le consensus, écartons la notion de consensus, elle ne plaît pas, l'accord politique, la majorité excessivement qualifiée que vous souhaitez dans le domaine de la coofficialité, y compris à ce stade-là pour retenir le terme, elle existe déjà. Sur la coofficialité dans cet hémicycle, on a non seulement le groupe majoritaire « Fà populu », non seulement le groupe « Avanzemu », non seulement le groupe « Core in fronte » qui ont voté la délibération, non seulement Pierre Ghionga qui a voté la délibération, mais on a également bien évidemment l'élue de « Corsica libéra », Josepha Giacometti, favorable à la coofficialité et puis, on a certainement dans le groupe que vous présidez, Jean-Martin, des élus qui sont favorables à la coofficialité, vous-même historiquement et je ne pense pas que vous ayez changé de position, vous vous êtes de façon constante, prononcé en faveur de la coofficialité, comme d'ailleurs Laurent Marcangeli, qui est député, qui soutient la majorité, il y a 10 ans déjà comme vous, et il n'a jamais changé depuis, il s'est prononcé en faveur de la coofficialité. Et si je sors de la représentation élue actuelle, au niveau territorial ou au niveau parlementaire, Jean-Charles Orsucci, qui est un soutien fort dans l'île de la majorité présidentielle et parlementaire, il est en faveur de la coofficialité.

Donc, celui-là l'argument déjà, il est puissant. Mais allons au-delà du rappel, mettons-nous en dynamique politique, nous, pourquoi on veut la

coofficialité ? On veut la coofficialité parce qu'il nous a été démontré, y compris par des scientifiques, qu'un bilinguisme sans coofficialité dans une situation où il y a une langue en situation de diglossie et une langue minoritaire, ça ne fonctionne pas.

Donc, si on veut un véritable bilinguisme, on veut nécessairement un statut pour la langue. Cette démonstration-là, je pense que, y compris ceux qui aujourd'hui, peut-être pour des raisons idéologiques, peut-être pour des raisons de crainte de contagion, peut-être pour une méconnaissance ou insuffisante explication de notre part, de ce que nous voulons, je pense que certains députés et sénateurs sur le continent, opposés à la notion de coofficialité et qui s'affirment et ils sont sincères, y compris, je vais prendre le groupe « les républicains ». On m'a dit clairement, « nous sommes contre la coofficialité », mais on m'a dit avec la même force, « nous sommes favorables au bilinguisme et un bilinguisme qui fonctionne ». Lorsque j'ai dit, « mais si on vous démontre que le bilinguisme pour qu'il fonctionne, il faut un statut de la langue et il faut permettre à la langue de réinvestir l'espace public » », on ne m'a pas dit « non ». On m'a dit, « on est ouverts là-dessus, on est prêts à discuter ». Et lorsque j'ai dit que pour que la langue corse retrouve, au-delà de l'enjeu de transmission, une attractivité, il fallait qu'elle soit un facteur de promotion professionnelle par exemple, non pas pour exclure, mais pour inciter, pour valoriser, mes interlocuteurs n'ont pas dit « non ». Ils m'ont dit « on est intéressés. Est-ce que vous avez des propositions là-dessus ? »

Donc sur cet élément-là qui pour nous est un élément central et qui apparaît peut-être aujourd'hui comme la plus grosse carence du discours d'Emmanuel Macron et qui apparaît aux yeux, y compris de Gérald Darmanin qui nous l'a dit, comme le plus gros blocage, moi je suis persuadé que si nous nous voyons et que si nous discutons en impliquant dans notre construction approfondie de notre proposition, l'ensemble des forces vives qui se battent historiquement et qui continuent à se battre pour la langue, je suis sûr... Alors peut-être, s'il faut l'appeler officialité, bilinguisme actif, etc., moi, ce qui compte, ce sont les objectifs qu'on poursuit et c'est les moyens qu'on met au service des objectifs.

Je ne veux pas concéder sur la langue qui est un élément essentiel de notre identité collective, un élément essentiel de la transmission et vous y êtes, je me tourne vers le groupe de droite qui historiquement peut apparaître comme celui le plus éloigné de cette revendication de façon globale, je sais très bien que vous êtes aussi attachés que nous à la langue corse. La langue corse, ce n'est pas seulement l'enjeu de transmission, ce n'est pas seulement l'enjeu d'ouverture sur le monde méditerranéen dans lequel on nous invite à nous projeter. La langue corse, vous le savez, c'est aussi l'enjeu majeur de l'intégration et de la cohésion

de notre société. Comment allons-nous faire pour continuer à produire des Corses si aucun des éléments qui permet de se sentir Corse et d'être Corse n'est mis en œuvre ? On n'y arrivera pas.

Donc, sur cet enjeu-là moi je dis travaillons ensemble. On a suffisamment de connaissances accumulées, d'expérience, d'ouverture en regardant y compris ce qui se passe ailleurs et en insistant sur la singularité de ce qu'est la Corse, dans cette demande sociale aussi qu'on ne retrouve pas sur les mêmes formes ailleurs pour identifier un chemin. C'est le premier exemple.

Le deuxième exemple, le pouvoir législatif. Emmanuel Macron n'a pas dit « le pouvoir législatif » dans son discours. Mais j'ai envie de vous dire, je ne vais pas prendre sa défense, d'abord, il n'a pas besoin de moi et puis je ne suis certainement pas le mieux placé, mais quand je vois les réactions qu'ont suscitées notamment chez les Jacobins historiques, notamment chez celles et ceux qui ont la peur fantasmatique de ce que l'autonomie de la Corse conduise à détricoter la République, quand je vois les réactions qui ont été citées par le discours d'Emmanuel Macron en l'état, par certains aspects insuffisants pour nous de ce qu'il a été, je me dis que s'il avait dit immédiatement, « je propose le transfert d'un pouvoir législatif », le brouhaha engendré par sa déclaration, le tumulte politique, les crispations auraient été telles que nous n'aurions pas pu avancer.

Par contre, il a dit aussi et de façon très claire, « pouvoir normatif, pouvoir normatif, tantôt soumis au contrôle du Conseil constitutionnel, tantôt soumis au contrôle du Conseil d'État ». Tous les constitutionnalistes savent que le Conseil constitutionnel, il est le gardien de la conformité de la loi, la Constitution, et donc il a ouvert à l'évidence de façon explicite même si non formulée, de façon explicite et nécessaire le chemin à un pouvoir législatif.

Je me tourne vers le groupe de droite et je me tourne vers les groupes nationalistes, majorité, opposition, nous sommes favorables me semble-t-il, qu'on ait voté au pas la délibération, à un pouvoir législatif dans tous les domaines, à l'exclusion des compétences régaliennes.

C'est la définition de l'autonomie, c'est vrai, l'autonomie, c'est ça, c'est le pouvoir législatif. Et je le redis ici, c'est pour ça aussi qu'il y avait un désaccord qu'on ne pouvait pas laisser passer au moment où cet enjeu de clarification, on se respecte trop, on s'apprécie trop pour pouvoir penser qu'un vote défavorable, y compris en début ou en milieu de processus, est l'expression d'une volonté d'humilier qui que ce soit.

Ça a été dit par Romain Colonna, on nous a demandé pendant un an de clarifier, de dire ce qu'on entendait par l'autonomie. Jean-Martin, je vous le dis une fois encore, parce que vous y revenez, vous en faites un argument fort de

vosre démonstration, le Conseil exécutif s'est prononcé en faveur d'un vote contre cette présentation de votre texte, non pas parce que nous étions dans un état d'esprit... Nous savions dès le début que nous avions vocation à faire ce que nous allons faire, c'est à dire discuter. Mais si au moment où on nous demande de clarifier, on laisse passer un texte, fut-ce par abstention, dans lequel vous dites que l'autonomie c'est le simple pouvoir d'adaptation des textes après habilitation du Parlement, tout notre effort de pédagogie, tout notre effort de démonstration tombe à l'eau parce que le pouvoir d'adaptation sur habilitation du Parlement, ce n'est pas l'autonomie. Et en plus, ça ne fonctionne pas, ça a été démontré partout. Je ferme la parenthèse. Premier enjeu, la coofficialité.

Mais sur le pouvoir législatif, nous, on a dit qu'on était pour une logique de progressivité, on va travailler. On va aller vers les groupes nationalistes, y compris de l'opposition, vers vous et dire : est-ce qu'on est capables, par exemple dans notre deuxième phase de discussion, d'identifier un certain nombre de compétences importantes, fondamentales dans lesquelles on dit qu'on veut disposer d'un pouvoir législatif soumis au contrôle du Conseil constitutionnel ? Est-ce qu'on est capables, dans un certain nombre d'autres compétences, de vouloir un pouvoir direct d'adaptation de nature réglementaire qui n'est pas éloigné de ce que vous avez proposé, c'est-à-dire effectivement, dans certains domaines, la loi pleine et entière pour l'Assemblée de Corse et dans d'autres domaines, l'adaptation réglementaire ? Est-ce qu'on est capables de faire ça ? Notre objectif d'autonomie nous le confrontons au réel.

Je me tourne vers ceux qui sont le plus loin et notamment les indépendantistes dans la diversité de leurs représentations, ici, vous pensez que si on nous dit demain matin : vous avez toutes les compétences législatives dans tous les domaines à part le régalién, vous pensez qu'on est en position de le faire ? Tout le monde sait qu'on n'est pas en situation de le faire. Tout le monde sait que les transferts, ils sont toujours progressifs. Tout le monde sait qu'on a besoin d'une évaluation, d'une formation, d'une montée en puissance de notre légistique, d'une progressivité. Et cette progressivité, parlons-en, parlons-en y compris dans le cadre de notre travail.

Troisième et dernier exemple, le fiscal, le budgétaire et le financier. Peut-être vous avez raison, ai-je insuffisamment fait référence à l'aspect important de l'annonce, pour l'instant formulée en des termes très généraux, d'un nouveau plan. Je préfère dire un nouveau plan de soutien aux infrastructures qu'un nouveau PTIC. Tout le monde comprendra pourquoi. Là, on a du travail. Là-bas, on me l'a dit et on a bien fait de me le dire. Ici, on me l'a dit et on a bien fait de me le dire. On a besoin dans les 5, 10 ans à venir, d'une mise à niveau de nos infrastructures et on a besoin d'une méthode à travers laquelle on ne perde

pas le temps et l'énergie qu'on a perdus pour le PEI, 20 ans, ou pour le PTIC, les résultats insatisfaisants.

Ce que j'aimerais qu'on fasse quand on va parler du nouveau pacte fiscal, financier et budgétaire, c'est qu'on dise comment on voit le plan, ce que sont les secteurs prioritairement à financer, comment on va arbitrer entre nous, entre nous, Collectivité de Corse et entre nous, Collectivité de Corse, intercommunalités et communes, le choix des opérations à financer ? Parce que je pense que vous comme nous, si nous sommes sur un plan avec un financement à 90 ou 100 % comme cela semble être entrevu, nous ne sommes pas prêts à accepter que ce soit l'État qui décide seul ou après simple consultation. Ça serait totalement antinomique avec la lettre et l'esprit de l'autonomie. Si on fait un plan de mise à niveau de nos infrastructures, nous avons vocation à dire, nous, ce que nous voulons prioriser, nous, ici, ensemble et nous, en concertation avec les communes et intercommunalités.

Le pacte fiscal, pas d'autonomie réelle sans pouvoir législatif, pas d'autonomie politique sans autonomie fiscale, vous l'avez reconnu. Est-ce qu'on va et est-ce que nous demandons, nous qui avons voté la délibération du 5 juillet, à ce que l'ensemble des impôts soient transférés à la Collectivité de Corse dans les mois à venir ? À l'évidence, non. Si cela était le cas, aurions-nous les moyens de l'assumer ? À l'évidence, non. Ce que nous proposons de mettre en œuvre, doit-il associer les syndicats, les fonctionnaires, les personnes concernées dans tous les domaines ? À l'évidence, oui. C'est un processus qui se construit et qui se déploie sur plusieurs années.

Par contre, sur ce schéma-là, Jean-Martin et Mesdames et Messieurs du groupe de l'opposition de droite, sur un schéma qui consisterait à dire : voilà, nous on veut de la prévisibilité, on veut une modélisation, on veut avoir accès comme nous l'avons demandé, comme on nous a promis de le faire, à l'ensemble des données, on veut construire un modèle global qui soit un modèle global, vertueux et équilibré, qui permette de garantir à la Collectivité de Corse, aux communes et aux intercommunalités et territoires dans leur forme actuelle ou dans une forme éventuellement modifiée, si nous en décidons ainsi, nous souhaitons donc que l'ensemble des ressources permettent à chaque collectivité d'exercer réellement et efficacement les compétences qui sont les siennes.

Deuxièmement, nous voulons un modèle budgétaire global qui permette de garantir que tout ce qui est essentiel pour la population sera soit maintenu, soit amélioré : protection sociale bien évidemment, retraite, assurance maladie ? Est-ce que vous êtes d'accord avec nous sur un modèle où on dirait : on demande le transfert d'un certain nombre d'impôts, la capacité de fixer l'impôt, la capacité de le lever ? On demande la territorialisation d'une part de

certaines autres impôts pour pouvoir gérer nous-mêmes ce qui est prélevé sur notre territoire. On demande la possibilité d'avoir des taxes additionnelles dans quelques domaines parce qu'il n'y aura pas beaucoup d'endroits où on alourdira la fiscalité. Enfin, on demande bien sûr un maintien de transfert parce que l'autonomie nulle part dans le monde, ne se confond avec la suppression des transferts, des subventions et des aides.

Ensuite, on fait le pari de la réussite et du développement économique et de la justice sociale. On crée de la richesse et créant de la richesse, on crée du potentiel fiscal et on évaluera, chemin faisant.

Donc, sur ces trois exemples : la coofficialité et le statut de la langue et sa place dans notre société, la question du pouvoir législatif et de sa mise en œuvre effective qui doit se combiner certainement, y compris avec un pouvoir direct d'adaptation de la loi, et enfin sur la construction d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier, je vous dis que nous avons la possibilité de trouver un chemin qui soit acceptable pour nous qui avons voté la délibération du 5 juillet, qui soit acceptable pour vous, avec l'état d'esprit qui est le vôtre et un chemin que nous pourrions aller sans aucune difficulté ni crainte, défendre auprès des parlementaires, qu'ils soient députés ou sénateurs, sans aucune difficulté.

Jean-Félix Acquaviva l'a dit et les autres députés ou sénateurs le disent également, je crois que les choses, elles ont mûri également. Elles ont mûri et vous nous avez invité, et je termine par-là, à ne pas être dans les postures. Nous, nous ne serons pas dans les postures, mais il ne faut pas non plus qu'au Palais Bourbon, ou dans les jardins du Luxembourg, on reste dans des postures.

Aujourd'hui, on a la possibilité de sortir définitivement de 50 ans de logique de conflits, on a la possibilité d'enraciner la paix pour les générations d'aujourd'hui et pour celles de demain et on a la possibilité et le devoir de réussir le statut d'autonomie et de construire la solution globale que nous attendons depuis tant d'années.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Emu compiu stu dibattitu, à ringrazià vi à tutti.

Avà, ci vole à ripiglià i nostri cartulari, l'altri cartulari.

M. le Président Gilles SIMEONI

Présidente, juste un mot.

Je vous propose qu'on acte ici, on travaillera avec les présidents de groupes et les groupes, pas en session plénière. L'idée, c'est de proposer de travailler sur un certain nombre de thématiques, de le faire sans doute sous un double format, les présidents de groupes plus les présidents de commissions organiques et commission législative et réglementaire, dans un souci d'efficacité et revenir chaque fois que nécessaire devant l'ensemble des commissions pour que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse travaillent ensemble sur les différentes thématiques que nous aurons identifiées.

Nous avons des propositions à faire de ce côté-là. Certaines ont été débattues en Conférence des présidents ce matin.

Je vous propose, pour ne pas alourdir les débats, qu'on évoque ce point publiquement, conformément à nos exigences de transparence, y compris vis-à-vis des Corses, qu'on travaille à la méthode et qu'on la valide dans les jours à venir, y compris avant la prochaine session de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, merci de votre proposition.

Donc, je propose qu'on ait une conférence de présidents à ce sujet pour caler les choses définitivement et ensuite avertir bien évidemment tous les présidents de commissions qui répercuteront l'information auprès de tous les conseillers. Ce qu'il nous faut, c'est un dispositif efficace, vous l'avez compris.

Merci beaucoup à tous.

Je suppose que tout le monde veut 5 minutes de pause.

Alors, 5 minutes vraiment, parce que sinon, on ne va pas y arriver, sinon je reconvoque demain matin 9 heures.

La séance est suspendue à 17 h 30 et reprise à 18 h 03.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous reprenons nos débats, le quorum, j'ai fait vérifier, est atteint.

Tout d'abord je voudrais vous faire adopter la proposition de **dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée**, que maintenant vous connaissez.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La dérogation est accordée.

Merci et merci aux membres du secrétariat général.

Nous poursuivons notre ordre du jour. Je me tourne vers l'exécutif, nous débutons par un rapport qui va nous être présenté par la conseillère en charge de l'éducation et de la culture sur la question des tarifs et des modalités de gestion de la restauration, de l'hébergement des EPLE pour 2024.

Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 238 : Tariffa è mudalità di gestione di u ristoru è di l'alloghju di i Stabilimenti Pubblichu Locali d'Insignamentu per l'eserciziu 2024

Rapport n° 238 : Tarification et modalités de gestion de la restauration et de l'hébergement des Établissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2024

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Chers collègues, comme vous le savez, il appartient à la Collectivité de Corse de définir les modalités d'exploitation des services de restauration et d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement, EPLE, d'en fixer les tarifs et les principes généraux de sa mise en œuvre.

La Collectivité a fait le choix de reconduire les modalités de calcul des tarifs hérités de l'éducation nationale et de mettre en place en 2008 un début d'harmonisation.

Cependant, les tarifs appliqués par la Collectivité restent encore hétérogènes. Afin de garantir l'égalité devant les services publics, nous nous sommes engagés dans une démarche d'harmonisation progressive des tarifs et à ce jour, le processus se poursuit.

Il faut savoir que depuis 2021 et dans le but de préserver le pouvoir d'achat des familles et des usagers de la restauration, dans un contexte tout d'abord post COVID, puis dans un contexte d'inflation et de crise énergétique, nous avons décidé de suspendre toute augmentation et de bloquer ainsi les tarifs.

De plus, si la capacité d'accueil du service de restauration le permet, des repas peuvent être pris par les commensaux de l'établissement, donc personnel de service, d'éducation et d'administration.

Donc, au sein du budget d'un EPLE, le service restauration hébergement est considéré comme un service spécial autonome dans lequel sont inscrites les recettes et les dépenses afférentes à son fonctionnement.

Les propositions que nous souhaitons vous soumettre pour 2024 sont les suivantes : d'abord, il faut savoir qu'en Corse, le coût d'un repas en moyenne dans un EPLE est estimé à environ à 9 €. Il est couvert en moyenne à 35 % par la tarification qui est donc facturée aux familles et 65 % est pris en charge et supporté par la Collectivité de Corse de manière directe, notamment par les financements des frais personnels, ce qui fait qu'on atteint des repas qui sont en moyenne à 2,35 €, ce qui veut dire que parfois ils peuvent être à peine un peu plus élevés et des fois autour de 2 € et quelques.

La part réservée à l'achat de denrées alimentaires, communément appelée « crédit nourriture », représente la différence entre les recettes, soit le prix facturé à la famille et les frais de fonctionnement ainsi que les taux de prélèvements fixés par la Collectivité.

Afin de dégager des moyens supplémentaires pour les collèges et les lycées, tout en gelant donc le tarif famille, il est proposé d'impacter sur le taux des prélèvements des deux contributions. Je vous explique un petit peu comment on arrive à maintenir les prix.

D'abord, la première chose, c'est que nous avons diminué notre contribution, c'est-à-dire que les EPLE reversent normalement à la Collectivité 22,5 % des recettes des familles. Il est proposé de baisser cette contribution à 17 %, soit une baisse de 5,5 % ce qui représente un peu moins de 300 000 € réinjectés directement dans le crédit nourriture.

Enfin, la deuxième manière de permettre ce blocage des tarifs, c'est la contribution au fonds commun des services hébergement qui est donc assurée par les services de la Collectivité de Corse et qui est destinée à assurer le bon fonctionnement des services de restauration et d'hébergement.

Les établissements disposeront de moyens supplémentaires puisque cette recette représente 80 000 € en moyenne par an et donc la contribution des familles qui l'alimentent permettra donc de réinjecter de nouveau ces fonds dans le crédit nourriture.

Dans le contexte d'inflation et de crise énergétique qui accroît le coût des repas et la pression sur les familles, nous avons fait le choix également de maintenir pour l'année 2024 les tarifs restauration scolaire et d'hébergement qui étaient appliqués en 2021.

D'autre part, toujours dans le même objectif de pouvoir supporter auprès des familles les effets de l'inflation, l'attribution d'une compensation financière pourra être étudiée sur demande, établissement par établissement, afin de compenser la hausse du coût des matières premières et de l'énergie.

Par ailleurs, au-delà de la tarification unique que nous considérons être un des chantiers prioritaires, nous continuons évidemment à travailler sur la maîtrise de la politique d'achat des matières premières dans une logique de circuit court et d'autonomie alimentaire sur laquelle nous travaillons avec mon collègue Dumè Livrelli, Président de l'ODARC et également la détermination d'une tarification sociale afin de permettre aux familles les plus modestes de bénéficier d'un repas équilibré à la cantine à un prix réduit.

Donc, vous l'aurez compris, au même titre que nous avons fait un effort conséquent, et ça a été rappelé ce matin par le Président de l'exécutif à travers les aides à la vie étudiante, notamment sur le campus cortenais, mais pour tous les étudiants de Corse, notamment à travers la Convention qui nous lie au CROUS et plus particulièrement, le point sur la restauration où effectivement nous avons fait un travail dans le détail pour permettre, certes un retour à une tarification payante pour les non boursiers, mais la possibilité d'avoir une gratuité pour ceux qui ont une situation de précarité avérée, même s'ils ne relèvent pas donc du titre de boursier, pour bénéficier de la gratuité. Donc évidemment, il est impossible pour nous d'atteindre cette gratuité, y compris pour les plus précaires dans les EPLE. Mais vous avez bien compris que nous faisons notre maximum pour faire en sorte que les tarifs soient les plus bas possible et que l'impact de l'inflation de la crise énergétique ou autre ne vienne pas peser sur le budget des familles de Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze favurevule.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Monsieur Georges Mela per « Un soffiu novu ».

M. Georges MELA

Simplement vous préciser que Jean-Martin Mondoloni n'a pas pris part au débat et donc ne prendra pas part au vote non plus et que le groupe se prononce favorablement à ce qui vient d'être exprimé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres prises de parole. Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Je vous remercie pour la présentation de ce dossier et surtout pour la prise en charge.

Nous avons tous, au sein des divers établissements, des familles modestes et l'accès de tous les élèves à un déjeuner équilibré, c'est une nécessité pour garantir l'égalité des chances aussi pour ces enfants. Peut-être, on pourrait l'étendre aussi au petit déjeuner du matin parce que ça permet de se concentrer et d'être plus efficace au niveau pédagogique aussi.

Merci en tout cas pour cette prise en charge.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande ? Nimu. Mi girgu versu a cunsigliera. Vous voulez intervenir à nouveau ? C'est bon. Donc, parfait.

Passemu à u votu. Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Avà, un raportu ch'hà da seguità, hà da esse presentatu, pensu, da Julien Paolini o d'Alex Vinciguerra

M. Julien PAOLINI

Je n'ai qu'un rapport, alors qu'Alex en a plusieurs.

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU /
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n° 239 : Avisu nant' à u Schema dipartimentale d'analisi è di cuperta di i risichi di a circunscrizione amministrativa di Cismonte - SDACR

Rapport n° 239 : Avis sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la circonscription administrative de Haute-Corse - SDACR

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

C'est un rapport important qui concerne le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la circonscription administrative de Haute Corse, donc le SDACR.

Le risque incendie, c'est une problématique qui revient régulièrement dans l'hémicycle, notamment au travers des questions orales des différents groupes. Je note Pierre Poli qui avait posé la problématique au moins à deux reprises, notamment en avril 2023, et je reviendrai d'ailleurs sur cette question-là puisque la question de ce schéma départemental des risques était abordée, notamment dans l'objectif de territorialisation des actions des SIS, par la voix aussi de Marie-Claude Branca pour le groupe « Core in fronte », ou encore des présidents des SIS Pumontu et Cismonte en février 2022.

Donc, c'est une première réponse à ces différents questionnements, même si bien sûr vos questions traitent à la fois du risque incendie, des moyens de lutte, de la prévention et pas uniquement de ce schéma-là. Si je reprends la question de Pierre Poli, il soulignait que la mise en convergence des deux documents permettrait de faire émerger un tronc commun opérationnel au sein des schémas départementaux des risques des deux SIS de Corse, donc l'intérêt d'avoir ce document-là.

J'en profite pour féliciter les services du SIS et son Président Hyacinthe Vanni pour ce document-là. L'ensemble des conseillers a pu le consulter. C'est un document qui est dense, de plus de 200 pages avec un certain nombre de diagnostics, à la fois cartographiques puisqu'on a une présentation du territoire du Cismonte en termes de réseau, de risques naturels, de zones naturelles. Donc, tous les risques qui sont inhérents à ce territoire du Cismonte.

On a ensuite une évaluation du schéma précédent et ensuite une déclinaison des différents risques segmentant deux grandes parties : les risques courants qui comprennent le secours et l'assistance à la personne, les incendies et les feux d'espaces naturels, le secours routier et les opérations diverses. Ces risques courants, ils augmentent d'année en année. Ça s'explique bien sûr par la croissance démographique, mais pas seulement, également par les problématiques plus complexes comme celle du réchauffement climatique avec tous les épisodes climatiques exceptionnels qui peuvent intervenir dans ce contexte-là. On pense, lorsqu'on dit ça, notamment à la tempête du 18 août, mais pas seulement.

Donc il y a ces risques courants et puis il y a des risques plus complexes auxquels on pense moins souvent, qui sont également traités et sur lesquels les SIS interviennent également, qui sont les risques naturels, les risques technologiques, sanitaires et les risques potentiels et menaces, notamment les risques terroristes. Donc, des risques multidimensionnels, qu'on pourrait qualifier ainsi.

Donc ce schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, je rappelle qu'il est élaboré sous l'autorité du préfet par les services d'incendie et de secours du SIS 2B. Il est défini pour une durée de 5 ans et est arrêté par le préfet suite à un avis de la Collectivité de Corse.

C'est dans ce cadre-là, pour obtenir l'avis de l'Assemblée de Corse, que vous êtes saisis de ce rapport auquel est annexé bien sûr l'ensemble du schéma que j'évoquais précédemment.

Au-delà des objectifs liés au recensement et à la qualification des risques, il s'agit en gros de proposer une stratégie opérationnelle à appliquer sur l'ensemble du territoire du Cismonte à la fois pour l'organisation territoriale qui permet d'assurer le premier service public d'urgence de proximité et notamment dans les zones les plus éloignées et les plus isolées, là je crois qu'on a la chance aujourd'hui, d'avoir des casernes sur l'ensemble du territoire insulaire qui permettent d'offrir justement, même aux populations les plus éloignées des services publics et où il y a le moins de densité, mais qui sont exposées également à tous les risques, un service dans des conditions qui restent acceptables.

L'autre volet important, c'est la volonté publique, j'avais commencé par ça, de territorialisation des deux SIS qui, je le rappelle, dans le cadre de ce schéma-là, est l'une des orientations principales, c'est rappelé d'ailleurs dans les toutes premières pages du rapport, cette volonté d'harmoniser les pratiques opérationnelles sur les deux départements du Cismonte et du Pumonte et l'élaboration de schémas est un premier pas bien sûr, au-delà de tout le travail qui a été fait par les deux présidents et les présidents précédents puisque que c'est

une démarche qui a été élaborée dès la disparition des départements, c'est une démarche d'harmonisation, c'est un premier pas qui permettra d'aller encore plus loin dans le cadre de ce travail-là, je crois que c'est essentiel.

Le dernier volet sur lequel je voudrais insister et je ne vais pas être plus long pour laisser place aux échanges, la journée a été dense pour tout le monde, rappeler que c'est un schéma clé dans toute la déclinaison opérationnelle des activités du SIS. Je pense notamment à la convention de l'objectif et de moyens entre la Collectivité de Corse et les deux SIS. Ça va nous permettre de travailler sur la future convention financière, mais également pour la déclinaison du règlement opérationnel, l'organisation du corps départemental et la réalisation des plans pluriannuels d'équipement, de formation et de recrutement, en lien direct bien sûr, avec la convention d'objectifs et de moyens. C'est important de le rappeler, la Collectivité de Corse participe et contribue de manière très importante au fonctionnement des SIS. Le budget est passé, pour les deux SIS, Pumonti et Cismonti, de 46,5 M€ en 2018 à plus de 52,5 M€ en 2023, donc un taux de croissance annuel de 4,5 %. C'est important, très important même.

Aujourd'hui, notamment dans le cadre du processus qui s'ouvre, on a une discussion à avoir avec l'État, notamment sur la prise en charge et la répartition de ces dépenses aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

La Collectivité, vous l'avez compris, continuera d'accompagner les SIS conformément et en cohérence avec ce schéma-là et la future convention à venir.

Il vous est proposé bien sûr d'émettre un avis favorable sur ce nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques qui nous est présenté par le service d'incendie et de secours. On espère que dans le cadre des évolutions institutionnelles à venir, le futur schéma territorial des risques puisse être coconstruit, défini et arrêté par la Collectivité de Corse et non plus par la préfecture.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglièru esecutivu.

Ci hè un raportu di a CDENATE. Avis favorable de la CDENATE.

Qui souhaite prendre la parole ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je souscris au rapport. Je vais simplement soulever ce qui, à mon sens, est défaillant et ça incombe à l'État.

Dans la prévention des risques, depuis des catastrophes récurrentes, chaque fois, le législateur a imposé des schémas de prévention. Les deux principaux, c'est le risque inondation et le risque incendie feu de forêt, PPRIF.

En Corse, on est en massif forestier quasiment partout puisqu'on a 400 000 hectares de forêt et on a la forêt qui borde 90 % de nos communes. Sur toutes les communes de Corse, il n'y en a que 16 qui ont un PPRIF. Sur ces 16 communes, vous avez produit la carte, il y a les communes de Balagne, le grand Bastia et la Marana en s'arrêtant à Casamozza. J'ai regardé dans le Var, il n'y en a pas plus, mais il y a tout le massif de l'Esterel. Par contre, dans toute la France, il n'y a que 200 communes. Mais ce n'est pas parce que l'État est défaillant ailleurs qu'il va continuer à être défaillant en Corse.

Donc, si cette compétence-là il ne peut pas l'assumer, on doit demander immédiatement le transfert et qu'on soit, nous, chargés de l'élaboration de ces plans qui sont eux-mêmes, très souvent, soumis à contentieux parce que c'est un document d'urbanisme opposable qui génère des servitudes de démaquisage de 50 à 200 mètres à partir de toutes les zones qui commencent en massif forestier, et ça donne là aussi des conflits d'usage. Mais ce n'est pas pour autant qu'on ne doit pas le faire parce qu'aujourd'hui, les forêts sont rentrées dans nos villages. On a un village qui a failli brûler entièrement il y a 3 ou 4 ans, notre ami Louis a eu la maison qui a brûlé, et pourtant, il n'y a toujours pas pour cette commune de PPRIF. Le préfet aurait dû tout de suite s'en saisir.

Donc moi, là-dessus, je trouve qu'il y a une carence importante parce qu'on veut parler de prévention, mais le plan opposable, il n'y est pas.

Et ensuite sur les moyens. Moi, je trouve que la Haute-Corse s'est donné 21 unités sectorielles de défense incendie. Sur les 21 unités, il y en a 5 où il y a zéro sapeur-pompier professionnel. Moi ça me choque. Je pense qu'il y a un problème de moyens. Je veux bien les bénévoles, mais à un moment donné, il faut titulariser les bénévoles et que ça devienne un vrai métier. 500 sur 21 où il y a zéro professionnel dont le sien... je ne crois pas, je crois qu'il est à zéro sur la carte, mais bon ! En tout cas, sur la carte qu'il m'a donnée là, ils annoncent zéro.

Voilà, c'était mes deux remarques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci pour ces remarques.

D'autres interventions ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Un mot sans alourdir le débat, puisque mon collègue et ami Louis Pozzo di Borgo répondra à Paul Félix puisqu'il y a une manœuvre sur sa commune à l'initiative de la CAB, bien entendu, en collaboration avec le service d'incendie et de secours, l'école départementale, le simulateur pour simuler le risque inondation. On a fait le même exercice sur la commune de Corte, enfin, Louis développera, puisqu'il est à l'origine de cet exercice et je le remercie.

Pour parler de ce schéma d'analyse et de couverture des risques, je pense que c'est la clé de voûte d'un service d'incendie et de secours. Je pense que mon collègue et ami, le conseil exécutif Julien Paolini l'a bien souligné et a bien résumé l'importance de ce schéma départemental de couverture des risques.

Simplement ce que je voudrais dire très modestement, c'est que ce schéma qui aurait dû être révisé tous les 6 ans, datait de 2006 à ma prise de fonction, d'où un certain nombre de retards et la réponse opérationnelle, aujourd'hui, c'est toujours celle de 2006. Je pense que de 2006 à aujourd'hui, il y a beaucoup de choses qui ont évolué : la démographie, le réchauffement climatique et la réponse opérationnelle. Sauf que, ni les préfets successifs dont c'est la charge de réviser ces schémas, personne ne l'a fait et pourquoi ? Je ne peux pas répondre à cette question. Tout ce que je peux vous dire, c'est que ça a été un travail considérable. Si vous avez lu le document, vous avez vu que pour chaque problématique, pour chaque thématique, tout est développé et pour chaque risque, il y a une réponse opérationnelle qui est adaptée.

Donc moi, je voudrais féliciter, remercier toutes les personnes qui ont travaillé pour l'élaboration de ce document sous, quand même, la houlette du colonel Préaux qui est venu boucler ce document qui traînait depuis 2006. Je pense que ce n'est pas rien.

Aujourd'hui, toutes les personnes, tous les officiers supérieurs, tous les pompiers qui ont fait remonter les informations et qui ont participé à ce que ce document aujourd'hui arrive jusqu'à l'Assemblée de Corse, c'est quelque chose dont je suis fier, bien sûr, et c'est quelque chose qui était indispensable, indispensable pour la convention qu'on va établir puisqu'aujourd'hui, on sait ce dont a besoin le SIS de Haute-Corse comme le SIS de Corse du Sud dont le DAC a été fait aussi. Mais on sait aussi qu'on est un service incendie et de secours qui

cumule beaucoup de risques. On est à la fois un SIS de montagne et un SIS de mer. On est obligés d'avoir des montagnards et des plongeurs, on est obligés aussi d'être en capacité d'assurer les secours sur deux ports, deux aéroports, un dépôt pétrolier et c'est ce qui peut expliquer aussi, et c'est ce qui explique aujourd'hui, puisque c'est bien détaillé dans ce document, les moyens dont ont besoin les SIS de Corse.

On ne peut pas comparer le SIS 2B ou le SIS 2A à un SIS du continent. Nous devons, nous, répondre déjà seuls dans les premières 48 heures puisque les renforts n'arrivent que le lendemain. On est obligés d'avoir une réponse opérationnelle beaucoup plus importante. On est obligés aussi d'avoir des équipements, des équipes spécialisées qui sont en permanence mobilisées. Vous avez vu ce qui s'est passé cet été, les accidents, la mer, la montagne et vous avez vu aussi l'année dernière, un bateau qui a pris feu quand même sur le port de Bastia. Heureusement pour nous, il ne s'agissait que du bateau de secours. Imaginez un incendie d'un navire dans le port de Bastia ou d'Aiacciu, je pense qu'on doit avoir la réponse opérationnelle qu'il convient.

Donc aujourd'hui on sait précisément ce dont on a besoin, sans oublier, comme le faisait remarquer mon collègue et ami Paul-Félix, le rural, oui, réfléchir à y mettre peut-être des professionnels, sûrement des professionnels. En tout cas, il y a des « armés » des casernes, ne serait-ce qu'en garde posté en 24 heures, et ce n'est pas ce qui est fait tout le temps aujourd'hui.

Le SIS 2B aujourd'hui construit deux casernes dans le rural grâce au soutien du comité de massif, Jean-Félix Acquaviva n'est pas là, et à la Collectivité de Corse, Galeria parce que c'est primordial et La Porta, sans oublier la rénovation de Bastia, l'extension de Luciana, l'extension de Cervione et l'extension de Corte.

Je pense que ceux qui siègent au conseil d'administration, voient la dynamique parce qu'aujourd'hui on a un cadre, on sait où on va, on sait où on va en termes de moyens, on sait où on va en termes financiers et je pense que les gens du rural doivent avoir la même couverture et sanitaire et bien entendu aux risques qui arrivent chez nous, que les gens qui habitent dans les grandes villes.

En tout cas, c'est notre feuille de route politique, c'est la feuille de route qu'on applique aujourd'hui grâce au soutien, il faut le lire, soutenu, mais je pense que ce n'est qu'un rattrapage parce qu'arriver aujourd'hui, depuis 2006, avec un document qui aurait dû être révisé tous les 5 ans, en 2023, pour vous présenter ce schéma départemental de couverture d'analyse des risques, je pense ch'era ora di fà lu. Allora tuttu u mondu hà cumincià à fà lu, ma nimu ùn l'hà finitu.

Noi l'emu finitu, ùn ghjè micca u Presidente Hyacinthe Vanni chì l'hà fattu solu, ancu puru s'è emu travagliatu assai, i vice presidente, Anne-Laure Santucci, je pense Paola Mosca, sans oublier Monsieur Cognetti, Vincent Cognetti le papa de notre amie et collègue ici présente, qui se sont beaucoup investis, chacun dans leur mission, pour qu'on arrive à avoir aujourd'hui un document d'une excellente qualité.

In tutti casi, ringraziu tutti quelli ch'anù travagliatu nant'à stu documentu, è sò assai felice oghje di pudè lu presentà à st'Assemblea di Corsica, hè statu un travaglione, un travaglione in menu di dui anni, è pensu chì ghjè qualcosa veramente di bè. C'est vraiment un document structurant qui nous permet aujourd'hui de savoir où vont les moyens que vous attribuez et nous de savoir opérationnellement, la réponse qu'on peut offrir aujourd'hui avec beaucoup de choses qui ont évolué, ne serait-ce que le réchauffement climatique, la démographie, tout ça est pris en compte, et bien entendu, les risques majeurs. Et je pense que Louis complétera sur l'exercice aujourd'hui qu'on peut porter aux communes ou aux intercommunalités, on a déjà fait cet exercice sur la commune de Corti avec notre simulateur, financé par des crédits européens. Je vous invite à venir le visiter à Corti et vous verrez qu'on peut y mettre des inondations, des feux, des risques, on y fait un peu ce qu'on veut.

En tout cas, c'est aussi la vice-présidente en charge de la formation qui s'est investie aussi dans ce projet avec, bien entendu, le concours de la CAB que je remercie et de Louis Pozzo di Borgo.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, ci hè una domanda di parolla di Pierre POLI.

M. Pierre POLI

Juste deux mots.

Féliciter de SIS de Haute-Corse pour la qualité du document en espérant, comme disait Julien, qu'à un moment donné, on arrive à harmoniser et avoir un SDACR régional.

Je partage les propos de Paul-Félix sur la carence de l'État.

Par contre, ce que je voulais souligner, c'est que j'ai entendu tout à l'heure que dans les casernes, il n'y a que des volontaires. Alors les volontaires, moi je leur rends hommage aux volontaires, parce que ce qu'il faut savoir, c'est

que les volontaires, ils sont formés pour répondre aux besoins, donc les volontaires dans les casernes du rural, heureusement qu'ils sont là. Donc, essayons de ne pas les dévaloriser.

Voilà, c'est tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Louis.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Alors pas en conclusion, mais pour venir étayer les propos des uns et des autres. Tout d'abord, je crois qu'il faut remettre les choses à leur juste place, lorsqu'on parle d'un SDARC, on devrait parler d'un document technique et opérationnel.

S'il n'a pas été refait depuis 2006, c'est aussi parce que c'est devenu un document éminemment politique. Chacun s'y est essayé et personne n'a été au bout, non pas par mauvaise volonté, mais parce que derrière ce document qui doit être un document technique et opérationnel, se jouent aussi, non pas un jeu politique mais des enjeux politiques.

Et ça sera mon premier propos, c'est de dire, là on va parler ruralité, parce qu'on est en phase avec ce qu'on veut faire dans notre politique de développement pour la Corse. Ce qui se fait en Corse, ça ne se retrouve nulle part ailleurs, d'avoir autant de centres dans le rural, avec donc une défense des populations qui ne se fait pas ailleurs, c'est unique en France et ça se passe ici.

Je m'entends, c'est-à-dire que partout ailleurs, on ferme, des centres dans le rural parce que on a des grands centres dans le périurbain, dans l'urbain, avec des réponses opérationnelles à 25, 30 minutes et l'emploi d'hélicoptères ou d'autres moyens. Ici, on a décidé de garder la vie dans les villages, dans le rural et de maintenir des centres, qu'ils soient des centres volontaires ou des centres professionnels ou des centres mixtes. Ça, c'est une philosophie que l'on peut adapter, ça se fait ailleurs, Ça, c'est le premier point.

Donc ce SDACR aussi aujourd'hui, il vient répondre non seulement à une commande opérationnelle, je le disais, parce qu'un SDACR est tout le temps en mouvement, parce qu'il doit prendre en compte et surtout prendre en considération l'évolution de la population, l'évolution de l'urbanisation, le

changement climatique et qu'un SDACR qui n'a pas été refait depuis 2006, non seulement ce n'est pas normal, mais c'était un risque énorme.

Aujourd'hui, c'est chose faite. On a adapté justement ce schéma aux risques actuels et surtout à la nouvelle urbanisation de la Corse. Ça, c'est le premier point.

Donc, féliciter aussi Hyacinthe Vanni parce que derrière le document opérationnel, il y a aussi une réalité politique que l'on affiche, que l'on défend, c'est la défense du rural avec des moyens supplémentaires aussi dans l'urbain, le périurbain. Nous n'avons jamais aussi bien doté et ça, c'est grâce non seulement aux SIS, mais aussi à la recherche de crédits européens, c'est aussi grâce au financement très généreux de la Collectivité de Corse, que l'on ne trouve pas ailleurs. Aujourd'hui, nos casernes sont fournies en camions, j'ai connu une époque où les camions avaient pour siège des palettes, aujourd'hui on a des fauteuils, c'est une grande évolution quand même. En tout cas, on peut répondre décemment aux risques.

Le second point, c'est ce que disait Paul-Félix et je pense qu'il y aura un vrai débat à l'Assemblée là-dessus, c'est le PPRIF, qui est donc le plan de prévention du risque incendie et feux de forêt, et les PPRI qui sont les plans de prévention de risque inondation. A ce niveau-là, si on peut demander un transfert de compétences, et je partage la vision, dans l'attente on doit aussi se saisir de ce sujet qui devient prégnant pour tous les maires qui sont ici ou les présidents d'Intercos, les représentants d'Intercos. Pourquoi ? Notamment sur le PPRI, on a eu en début d'année 2022, un changement de doctrine au niveau de l'État et là où nous avons des zones d'aléas modérés, d'aléas forts, avec des mesures de vitesse d'eau, de hauteur d'eau, on se retrouve aujourd'hui dans un schéma très simple, depuis Paris on utilise un logiciel qui s'appelle le logiciel Lidar et on prend la hauteur d'eau, de 0 à 20 centimètres, de 20 centimètres à 1 mètre et au-delà d'un mètre. Et à partir de là, tous nos documents d'urbanisme sont impactés. Pourquoi ? Parce que dès qu'on rentre dans la tranche 20 centimètres à 1 mètre, que l'on ait 21, 22 centimètres ou 99 centimètres, c'est du risque très fort, on ne fait plus rien. Et ça, il y a un vrai enjeu pour les communes. Non pas qu'il faille aller contre le risque, puisqu'évidemment nous sommes aujourd'hui des sachants, on est des élus responsables, on ne va pas construire, comme ça a pu se faire par le passé par méconnaissance, non pas par volonté, par méconnaissance dans les zones à risque, mais c'est un vrai sujet.

On ne peut pas laisser l'Etat aller seul sur ce sujet, c'est-à-dire que depuis Paris on prend un logiciel d'analyse des sols et on pond un document sans concertation avec les communes, avec les Intercos ou avec la Collectivité de Corse. Là il y a un vrai sujet de transfert de compétences.

Il y a aussi un vrai sujet sur le suivi de cette compétence, sans quoi, nous serons dans des difficultés énormes dans les années à venir.

Le PPRI a été révisé sur la commune de Furiani, notamment sur le bassin versant, donc Biguglia et Bastia, avec aujourd'hui des zones d'inondation qui sont, je dirais, définies en lien avec ce logiciel et que nous savons pertinemment que ce ne sont pas des zones inondables. Autant nous partageons la vision sur certaines zones, mais lorsqu'on est dans une zone d'inondabilité où il y aurait 20 centimètres de probabilité, ce n'est pas comme s'il y avait 1 mètre.

Donc là-dessus, j'alerte l'Assemblée de Corse, j'alerte les maires qui sont ici, attention aux futures révisions de PPRI, parce qu'ils seront très négatifs pour les territoires, extrêmement négatifs.

Mais derrière ça, il n'y a pas que l'enjeu de la constructibilité, vous l'avez bien compris, si on classe tous les territoires en zone à risque, notamment sur l'inondation, ça veut dire que les pompiers et les SIS devront se doter de moyens supplémentaires pour répondre aux risques. On va encore avoir une évolution du SDACR et nous n'aurons plus les moyens de répondre à ces risques qui sont, à mon avis, surdimensionnés.

Pour aller dans ce sens et ce que disait Hyacinthe, eh bien aujourd'hui, l'école départementale des pompiers de la Haute-Corse a développé un logiciel de modélisation du risque, que ça soit le risque inondation ou le risque feux de forêt. Nous aurons effectivement le 20 octobre sur la commune de Furiani, à l'initiative de la CAB, un grand exercice qui permettra de rejouer l'inondation de 2016, l'inondation qui, par bonheur, n'avait pas fait de victimes, mais qui aurait pu être dramatique puisqu'il y avait une coulée de boue d'une importance énorme, qui avait emporté, je vous le rappelle, le centre commercial de la Rocade, l'établissement Leroy Merlin et bien d'autres établissements, et avait détruit pas mal de maisons.

Donc, grâce à ce logiciel qui a été développé par l'école départementale, eh bien nous avons aujourd'hui une modélisation des crues, une modélisation des feux de forêts avec, bien entendu, tous les schémas qui vont avec, ce qui permet d'adapter la réponse.

Donc là-dessus, ce SDARC aussi vient se doter de nouveaux outils qui sont ces logiciels de modélisation. Il faut aussi tirer un grand coup de chapeau au SIS et à l'école départementale parce que ça a été un investissement. Et j'invite les communes et les Intercos à peut-être rejouer ce genre de scénarii parce qu'au niveau des PCS dans les communes, mieux on sera préparés à la réponse, moins le risque sera prégnant sur la commune.

Enfin, pour conclure, je vous le disais, et pour résumer tout ça, nous avons donc cette problématique de compétences PPRI, PPRIF, à discuter avec l'État dans les plus brefs délais. Nous avons aussi cette volonté politique de maintenir les pompiers dans le rural et ça, je pense que c'est le point dominant de ce SDACR. On a une réponse opérationnelle mais on a aussi une réponse politique, parce que chaque territoire est pourvu d'un centre de secours et chaque territoire dans le rural peut disposer de moyens de secours dans les plus brefs délais.

Voilà donc ce SDACR, je le disais, un document opérationnel, un document technique, mais aussi un document politique. Il était temps, après de longues dizaines d'années sans réponse opérationnelle, qu'il soit revu.

Voilà Madame la Présidente, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Louis. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce schéma ?

Non.

Mes félicitations en tout cas à tous ceux qui y ont contribué. Très important, ça fait partie des éléments de résilience qu'on doit développer, que j'évoquais ce matin au début de mon discours et sur lesquels on va continuer à travailler tous ensemble. Mais c'est déjà une très bonne chose.

Donc je repasse la parole au conseiller exécutif. Je vous en prie.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

En quelques mots pour réagir aux propos de Paul-Félix et des autres intervenants également, Hyacinthe et Louis. Au-delà de la question du transfert de la compétence, sur les plans de prévention des risques inondation ou incendie, on a en effet en Corse, d'une manière générale, un défaut de planification, notamment dans les plus petites communes et dans l'intérieur.

C'est vrai en matière d'urbanisme, carte communales ou PLU, c'est vrai dans un certain nombre de plans stratégiques, schémas directeurs, je pense notamment au schéma directeur eau et assainissement. Souvent, lors des échanges avec des maires, des discussions à ce niveau-là, sur la nécessité de renforcer l'accompagnement, en ingénierie notamment pour établir ce type de document. On le fait, notamment Gilles Giovannangeli, et on va continuer à le

faire à travers les aides de la Collectivité de Corse ou à travers le comité de massif.

On aurait pu parler aussi des plans communaux de sauvegarde, au niveau communal ou intercommunal, qui sont également évoqués dans le document. Donc, je referme la parenthèse. Il faudra en effet qu'on puisse à la fois avoir les moyens humains et en ingénierie pour pouvoir accompagner les territoires, et notamment les plus petites communes, en ingénierie et en termes de moyens financiers, pour établir ces plans qui sont indispensables.

Simplement et comme l'a fait Pierre Poli, saluer l'action des volontaires, notamment dans l'intérieur. En effet, un certain nombre de casernes, Paul-Félix le soulignait, il n'y a pas de pompiers professionnels ou peu, elles tournent essentiellement par l'implication des volontaires, souvent certains depuis de nombreuses années. Ils prennent des gardes, comme ils disent, pour faire vivre ou survivre leurs casernes. Une caserne dans un village, c'est souvent la survie du village, des jeunes qui y restent, souvent même des familles entières qui se succèdent pour, à la fois assurer un service à la population, mais aussi permettre finalement une activité dans les villages et finalement dans tout un rughjone.

Et donc moi, pour bien connaître la caserne d'Antisanti, mais je crois qu'il y en a des dizaines en Corse, qui rencontrent les mêmes problématiques, je voudrais souligner et insister bien sûr, sur le service et leur implication des professionnels bien sûr, mais également penser à tous ces volontaires et beaucoup sont des agents de la Collectivité de Corse qui ont parfois des compétences très importantes en matière de service d'incendie et de secours. Ça, c'était pour le volet volontaire.

On aura peut-être à réfléchir aussi sur le statut justement, c'est en débat depuis longtemps, notamment sur l'implication aujourd'hui des agents de la Collectivité de Corse qui sont également pompiers volontaires, dans leur activité en matière de volontariat chez les pompiers.

Je termine en soulignant les moyens financiers. Je le rappelle quand même, ce schéma il nous permet également d'envisager les discussions sur la future convention d'objectifs et de moyens. Cette convention d'objectifs et de moyens, elle va se faire dans un cadre, bien entendu, budgétaire contraint, et il y aura des choix à faire, des choix qui sont ont parfois difficiles.

La Collectivité de Corse, vous le savez, je disais 52 € par an sur les deux SIS, 6 à 7 M€ en investissement. Hyacinthe avait rappelé les investissements, notamment dans les casernes, on aurait pu parler aussi des moyens roulants, mais aussi des moyens humains avec les différents lauréats de

concours qui ont pu être intégrés aux SIS, le comité de massif également qui a accompagné ces développements-là. Donc, il faudra qu'on trouve dans les prochains mois le cadre budgétaire qui nous permet de répondre aux missions essentielles et aux risques qui sont d'ores et déjà maintenant bien identifiés dans ce schéma.

Je voudrais encore une fois remercier l'ensemble des personnes et agents qui se sont attelés à ce travail qui est un travail, je le répète, considérable. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. À ringrazià vi.

Dunque avemu da passà à u votu, sè vo site d'accordu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ?
Qual'hè chì vote à prò ?

U raportu hè aduttatu à l'unanimità.

Bravi ! Voyez bien que la convergence est possible. Très bien.

Dunque quessa hè fatta.

Allora avà, passemu à e finanze, avemu trè cartulari, è ghjè Alex Vinciguerra, u Presidente di l'ADEC chì i ci hà da prisintà.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES -
FISCALITÉ**

Raportu n° 243: Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a taxa professionale (FDPTP) 2023 - Cismonte

Rapport n° 243: Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2023 - Cismonte.

M. Alex VINCIGUERRA

S'è a vulete bè, Madama a Presidente, cumincieraghju pè u raportu 243 chì hè à pena particolare è po dopu videremu i raporti 241 è 242 chì s'assumiglianu.

Allora u 243 tratta di a ripartizione, a scumpartera di a taxa professionale in Corsica. Aghju avutu à prupone vi sugetti più passiuanti ancu s'è st'affari testimoneghjanu di e strade torte pigliate certe volte da u Statu pè riduce e so dutazione. Quandu a taxa professionale esistia sempre, ci era un fondu di periquazione chì facia chì e cumune chì ne avianu u più arriversavanu à e cumune chì ne avianu u menu. È quandi, ind'è u 2010, hè stata tolta issa taxa, stu fondu di periquazione hè statu rimpiazzatu pè una dotazione di u Statu, vutata ogni anni ind'è a lege di e Finanze.

Allora, s'hè passatu bè, trà u 2010 è u 2019, po ind'è a lege di e Finanze di u 2019, sta dutazione hè stata ridutta ma a so riduzione ùn hè micca stata prupurziunale, hè una riduzione chì ghjè calculata à u prorata di e ricchezze di u cunsigliu departementale. È cusì chì u Pumonte s'hè vistu caccia à so dutazione chì era tandu di guasi 100 000 eurò, è chì u Cismonte hà persu più di 200 000 eurò pè una dutazione di 57 229 eurò. È ci vole à nutà chì dappoi u 2019 sta dotazione hè stata fissa. Ùn cresce più. Cum'è l'avemu dettu in u raportu d'autunumia, è cum'è l'hà dettu u Presidente di l'esecutivu tandu, e finanze equilibrate di e cullettività pubbliche in Corsica, è soprattuttu quelle di e cumune, ci impremanu assai, è stu problema serà messu di sicura nantu à un tavulinu neguziatu chì s'apre.

Ma oghje, hè sempre u Prefettu chì ci dumanda di scumpartì trà e cumune di u Cismonte sta dutazione.

Allora avemu sceltu dui principii.

U primu hè di ritene solu e cumune chì anu menu di 500 abitanti è chì anu un potenziale fiscale di menu di 40 110 eurò. Ste cumune toccheranu un fissu di 7600 eurò.

U secondu principiu hè di ripartì ciò chì resta trà e cumune in funzione di u so potenziale fiscale. Sò cusì una ottantina di cumune, chì toccheranu sta dotazione ind'è u Cismonte.

Je vous propose donc de vous prononcer sur les critères d'éligibilité, sur les critères de répartition, sur le montant de la répartition 557 229 euros et sur la répartition par commune que vous allez trouver en annexe de ce document.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Prima, aghju da fà vutà l'urgenza nant'à stu raportu.

Aghju da fà vutà per i trè raporti.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour le passage en urgence de ce dossier ?

Donc l'urgence est votée à l'unanimité.

Donc, je reviens sur ce rapport. Il y a un avis de la commission des finances : avis favorable. Il y a eu aussi une saisine de la Chambre des territoires dont éventuellement vous pourrez donner lecture si nécessaire.

La parole est à qui veut la prendre. Cathy Cognetti, vous avez la parole.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Nous sommes dans l'exercice habituel qui nous conduit à répartir cette année 557 000 euros au titre du fonds de péréquation de la formation professionnelle, exactement le même montant, vous l'avez dit, Monsieur Vinciguerra, que l'an dernier.

Les critères restent inchangés, à savoir moins de 500 habitants, la DGF, et les communes dont le potentiel fiscal ne dépasse pas 40 110 euros.

L'an dernier déjà, je vous avais sensibilisé à la situation des communes qui dépassent de peu les 500 habitants. Ce qui était valable hier l'est toujours à

cette heure. Elles ne sont pas prises en compte, le seuil est net et franc : 500 ou rien, à 501 on n'a pas. C'est préjudiciable.

Bien sûr que l'effet de péréquation est bénéfique pour les petites communes, notamment pour les 11 dont la population DGF est inférieure ou égale à 50 habitants.

Dans l'intérieur, vous avez des communes situées en zone rurale qui peinent à monter leurs projets et à boucler des projets faute de pouvoir apporter les 20 % requis d'autofinancement, lorsqu'elles sont 504 habitants, c'est la même chose. C'est dommageable.

Il y a évidemment une différence entre 500 et 1000 habitants, mais entre 500 et 600 habitants, on aurait pu imaginer mettre en place une marge, un sas. Sur le seul département de Haute-Corse, on peut trouver plusieurs communes dans cette situation, dépassant les 500 habitants sans atteindre les 600, je parle bien en population DGF : Calacuccia, Ghisoni, Isolacciu di Fiumorbu, Palasca, Santo Pietro di Tenda, etc.

Toutes se trouvent de fait, soustraites à cette possibilité. Vous évoquez une réflexion de fond menée par la Collectivité pour revoir les modalités de répartition que l'on sait pour l'heure contraintes. Si vous avez des éléments à ce stade, nous serions heureux d'en prendre connaissance. Dans l'attente, nous nous abstenons cette année pour ne pas pénaliser, mais pour que vous preniez en compte notre demande. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Non. Eccu !

Allora hà da risponde u Cunsigliu esecutivu.

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Madame Cognetti pour cette remarque.

C'est vrai que les seuils sont toujours injustes.

C'est vrai aussi que dans la répartition de cette taxe, ce fonds de taxe professionnelle, mais c'est vrai dans la répartition de l'autre fonds, d'autres critères que celui de la population et du potentiel fiscal pourraient être mis en œuvre.

Moi ce que je vous propose, parce qu'on travaille à enveloppe fermée, fixe, ça veut dire que ce qu'on donne au plus de 500 ou ce qu'on donnerait au plus de 500, on le retirerait au moins de 500. C'est ça tout le système. Donc moi ce que je vous propose, et je le propose au Président de la commission des finances, c'est de pouvoir ouvrir une réflexion sur ce sujet de la répartition de la taxe professionnelle ou de la répartition de l'autre taxe, la TADE, et revenir vers vous l'année prochaine, puisque cette année, on a besoin de ces répartitions pour que les communes puissent faire leur budget, ce qui explique l'urgence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Dunque avemu da passà à u votu, s'è vo site d'accordu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?
Qual'hè chì vote à prò ?

Le rapport est ADOPTE.

Rapport suivant.

Raportu n° 241 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu (TADE) 2023 - Cismonte

Rapport n° 241 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) 2023 – Cismonte

ET

Raportu n° 242 : Scumpartera di u Fondu dipartimentali di piriquazioni di a tassa addizionali à i diritti d'arrighjstramentu (TADE) 2023 - Pumonti

Rapport n° 242 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) 2023 - Pumonti

M. Alex VINCIGUERRA

Si vous le voulez bien, je ferai une présentation pour les deux rapports, le 241 et le 242.

Allora stu raportu hà da trattà di a scumpartera di un'altra tassa, a tassa addizionale à i diritti d'arregistramentu, a TADE. Allora, una tassa addizionale à i diritti d'arregistramentu hè una tassa di publicità fundaria chì hè pigliata pè u Statu quand'ellu si face una vendita immobiliare. U so percentuale dipende di u valore di u bè chì ghjè vindutu. Sta tassa cuntribuisce à custituì un fondu dipartimentale di perequazione. Stu fondu hè spertutu trà e cumune di menu di 5000 abitanti, fora di e cumune classificate come stazione di turisimu.

A ripartizione di u fondu dipende di l'imputenza di a popolazione, u sforzu fiscale di a cumuna, è l'imputenza dinò di l'investimentu fattu pè a cumuna.

Per u Cismonte, quist'annu, stu fondu ripresenta 6 179 000 eurò. Sta tassa hè in crescita di 9,45% par raportu à u 2022 è sò un'ottantina di cumune di u Cismonte chì seranu beneficiarie.

Pè u Pumonte, stu fondu era presente à 8 073 000 eurò. Hè in crescita di 3,22% pà raportu à u 2022 è sò guasi 200 cumune chì ne sò beneficiarie.

Je vous demande donc de bien vouloir confirmer le barème d'éligibilité, le barème de répartition et d'approuver la répartition par commune qui vous est présentée en annexe. Pour le 241, c'est la TADE sur le Cismonte et pour le 242 c'est la TADE sur le Pumonte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Donc une présentation commune, mais néanmoins nécessité d'avoir des interventions sur chacun des rapports et surtout un vote sur chacun des rapports.

Donc je commence par le Cismonte, l'urgence nous l'avons votée.

Maintenant il y a un avis de la commission des finances, un avis favorable.

Qui veut intervenir pour ce qui est du Cismonte ? Paul Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais intervenir sur les deux.

C'est vrai qu'on peut discuter des clés de répartition, mais lorsque sur une même politique, on vote deux objectifs différents, ce n'est pas possible. Au tout début de la mandature, j'avais soulevé le problème. On avait dit : on va travailler, on va regarder. Moi, je vois que 3 ans après, on est encore sur les mêmes clés de répartition et les mêmes critères qu'avaient votés les anciens conseils généraux, sauf que la vision politique de ces critères n'est pas du tout la même.

En Corse-du-Sud, il a été privilégié une répartition globale proportionnelle ce qui fait qu'une petite commune, elle à touche petit et une grosse commune, elle touche gros.

Je vous prends les plus petites, elles sont dans mon canton d'Alta Rocca : Zerubia : 20 000 €, et l'Aretta : 16 000 €.

Mais après des grosses communes rurales, celle qui touche le plus, c'est Cargèse et l'autre qui touche le plus, c'est celle de Jean à Cuttoli, mais toutes à plus de 100 000 €.

Dans le Nord, les critères qui avaient été choisis, c'était des critères inversés en faveur des petites communes où là vous avez Erone qui touche 40 000, et vous avez Ghisonaccia et Prunelli di Fiumorbu qui ne touchent que 6 500.

Donc quelle politique on veut mener ? Moi je ne suis pas d'accord sur ce que vous me présentez là, parce qu'il suffit de prendre un tableur Excel,

de se mettre 20 minutes sur la table, de bouger les curseurs et de choisir. Et ça, on peut le faire en commission des finances. Et là, on ne fait rien et on continue à subir.

Mais ce que vous voulez faire voter aujourd'hui, parce que l'autre jour notre ami Jean-Claude était là, sa commune est Zerubia, j'en parle volontiers parce que c'est presque la sœur jumelle d'Aullene. Si Zerubia était en Haute-Corse au lieu de 20 000 €, elle aurait 40 000 €, comme Erone. Mais si la Corse-du-Sud appliquait les critères de la Haute-Corse, Zerubia aurait 53 000 € parce que l'enveloppe de la Corse-du-Sud, elle est de 8 M€ pour 130 communes, alors qu'on a 6 M€ pour 200 et quelques communes en Haute-Corse.

Donc là je ne vous parle même pas de la fongibilité de l'enveloppe et que l'on fasse un pot commun et que le prix de la spéculation, il soit réparti sur toute la Corse. Je pense qu'on peut le faire, mais je vous dis simplement de réfléchir même maintenant et de changer les critères, qu'ils soient équitables. Qu'est-ce qu'on veut comme politique ? De favoriser le rural ou de favoriser les bourgs urbains ? Parce que dans les critères de la Haute-Corse, je pense qu'ils sont plus justes que les critères de la Corse-du-Sud, beaucoup plus justes.

Après, il appartient à la CdC sur d'autres politiques financières, parce que, je parle parce qu'il y a Jean, si on lui enlève 15 000 € à Cuttoli, ça ne va pas trop le peiner, mais si on rajoute 15 000 € à Zerubia, on lui double pratiquement sa capacité d'investissement.

Donc là-dessus, il y a un sens et là c'est notre responsabilité, parce que les critères, c'est la CdC qui les choisit, et là on continue à choisir des critères qui sont des antonymes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Autre demande ?

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Simplement en réponse à Paul-Félix, si évidemment on peut entendre le propos et les arguments qui sont fort logiques, on entend aussi depuis quelques semaines, quelques mois pour ne pas dire plus, le besoin de discuter avec les communes pour la CdC avant de prendre ce type de décision.

Aujourd'hui, revenir sur la clé de répartition maintenant, comme le demande Paul-Félix, imaginez le déséquilibre budgétaire pour les communes du nord ou du sud.

Donc, si ce travail doit être fait, s'il y a la volonté de le faire, je pense que l'on pourra s'accorder dans le cadre de la commission des finances, et je me tourne vers Alex aujourd'hui, mais ce qui est certain, c'est qu'il faut avoir en tête que ce qui a été fait il y a quelques années peut se défaire, mais non sans, je dirais, une certaine difficulté pour les communes et notamment les communes de Corse-du-Sud aussi, qui ont pris l'habitude depuis de nombreuses années de se voir doter d'un certain montant.

Donc oui, tout se discute, mais il n'est pas aussi simple que de dire que c'est à la CdC que ça se règle et ça se discute, ça se discute avec les maires. C'est bien la volonté de tous, il me semble, ça se discute avec les maires et pas ici aujourd'hui, au moment de la présentation du rapport. C'est un chantier qui doit se régler, c'est un chantier dont on doit discuter, mais je pense dans un schéma plus élargi et de faire une analyse fine financière de l'impact qu'aurait cette décision sur l'ensemble des communes de Corse pour avoir effectivement un règlement qui soit un règlement unique. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Louis. D'autres interventions ? Non, donc je reviens vers vous, Monsieur le conseiller.

M. Alex VINCIGUERRA

Allora, s'è vo vulete u mo sintimu, eiu trovu chì ùn hè micca nurmale chì, ch'ella sia a tassa professionale, o sta tassa quì, ùn hè micca nurmale chì e cumune sianu trattate diferamente in Pumonte è in Cismonte.

Per esempiu ùn hè micca nurmale chè e cumune du u Pumonte ùn avessinu micca u fondu di perequazione di a tassa professionale. Què hè a prima cosa.

Seconda cosa, hè chì avemu travagliatu à circà à avè un armonizzazione di ste tasse è avemu unepochi di prublemi chì si ponenu.

U primu prublema, l'avete detta M.POZZO DI BORGO, ghjè chì e cumune devenu fà u so prugettu, è cambià oghje a manera di ripartizione, vole dì chì ùn pudemu micca oghje fà la perchè chì e cumune ùn avarebbenu micca e so dutazione annu chì vene.

Second problème, et les réflexions que l'on a portées sur le nouveau critère, c'est que forcément il y aurait des communes gagnantes et des communes perdantes. Donc, s'il y a des communes gagnantes, c'est tant mieux, s'il y a des communes perdantes, il faut en parler. D'où l'importance d'avoir une longue négociation avec les communes qui perdraient de la dotation, celles qui en gagnent évidemment, ça serait différent.

Sur les critères, on a des critères qui sont variables mais qui, à mon avis, devraient être repris : l'importance de la population, ça me semble essentiel, même si forcément des seuils sont à appliquer ; le montant d'équipement brut des dépenses de la commune, si la commune fait de l'investissement et si elle fait des gros volumes d'investissement, c'est à regarder aussi ; l'effort fiscal, on l'a dit.

Mais d'autres critères peuvent être rajoutés. Ça peut être, par exemple, l'indication d'artificialisation des sols, ça peut être : est-ce que la commune est dotée d'un PLU ou pas ?

Toute une série de critères qui pourraient être discutés pour harmoniser cette répartition qui aujourd'hui, même si elle peut paraître injuste, reste une répartition qui existe depuis 2010 pour la taxe professionnelle, qui a été renforcée en 2014, qui a été revue en 2019 et sur lesquels les maires de toutes les communes rurales de Corse s'appuient pour construire leur budget.

Donc moi, ce que je vous propose, tout comme le fonds de péréquation de la taxe professionnelle doit être revu, je vous propose de revoir aussi le fonds de péréquation de cette TADE. Je pense que c'est un travail à mener en commission des finances de façon à ce que cette remarque récurrente sur l'injustice des seuils, sur la péréquation inégale ou vécue comme telle, entre communes du Cismonte et du Pumonte ou entre communes à forte population ou communes à faible population, puisse être décidée, travaillée et décidée ensemble en commission des finances, pour revenir vers vous de façon à ce que l'année prochaine on ait un dossier qui n'appelle aucun commentaire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora avemu da passà à u votu, avemu da fà dui voti staccati di sicuru.

Allora per cumincià, nantu à u Cismonte, qual'hè chì ghjè contru ?

Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Allora, astensione : « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core In Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI et M. Pierre GHIONGA.

Le rapport N°241 est ADOPTE.

Ensuite, pour le Pumonte : qui est contre ? Qui s'abstient ? Les mêmes. Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, le rapport N°242 est ADOPTE à la majorité.

Eccu ! Què ghjè fatta. À ringrazià vi O Sgiò Presidente di l'ADEC per u vostru aiutu.

DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons été destinataires lundi, ce lundi, par Monsieur le préfet d'une demande de désignation pour que des représentants de l'Assemblée et du Conseil exécutif soient désignés pour la convention nationale de la démocratie locale qui se tiendra le 30 octobre prochain à Paris.

En deux mots, cette convention nationale de la démocratie locale traite de sujets tels que le statut de l'élu, l'exercice du mandat local, le fonctionnement au quotidien des collectivités locales, la simplification de l'action publique locale. Donc, elle a lieu une fois par an.

Le Conseil exécutif a désigné Lauda Giudicelli et Guy Armanet.

Donc, il convient à présent que l'Assemblée de Corse désigne à son tour quatre représentants, je l'ai évoqué hier en CPO, quatre représentants en respectant le principe de parité, il nous faut donc deux hommes et deux femmes. Je vais demander à chaque groupe de désigner quelqu'un, s'il vous plaît. Nous avons opté non pas pour de la proportionnelle, etc., nous sommes allés au plus simple, un par groupe et voilà ! Donc, vous nous dites.

On commence par le groupe le plus important qui choisit, ça marche comme ça parce qu'on n'a pas appliqué la proportionnelle, donc Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

On présente le « citoyen » Jean-Paul Panzani.

M. Saveriu LUCIANI

Presidente, quandu casca ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

30 octobre.

M. Saveriu LUCIANI

Chì ghjornu hè ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dipoi ch'ellu hè à a ritirati, ùn capisci più nudda ! Allora prima eramu noi ch'ùn capiamu micca, avà ghjè ellu ch'ùn capisce più ! Dunque l'affara hè cumplicatu.

Saveriu dunque, a to dumanda, scusa, ùn n'aghju micca capitu ? Hè u luni 30 d'ottobre.

Bien évidemment, j'ai omis de préciser que vos déplacements seraient pris en charge à la suite de cette délibération par le secrétariat général de l'Assemblée, bien sûr, gérés par le secrétariat général de l'Assemblée.

Donc pour « Fà populu » : Jean-Paul Panzani.

Pour « Un soffiu novu » : Cathy Cognetti.

Pour « Avanzemu » : Saveriu Luciani.

Pour « Core in fronte » : Véronique Pietri.

Dunque, mettu à u votu sta delegazione, è voi ùn vutate micca quelli chì sò pruposti. Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Qual'hè chì ghjè à prò ?

Tuttu u mondu. À ringrazià vi. Ci cuntarete dopu cum'ellu s'hè passatu l'affara. Ce n'est pas important.

Allora, avà e muzione.

Allora forse aghju da esse ubligata eiu di parte ma mentre a presentazione di e muzione. S'ellu hè u casu, vi vulia dì, dumane quantunque, ancu puru s'è ùn ci hè micca a sessione, dumane, à 3 ore, ci hè u votu di a cunvenzione incù u Retturatu è u Rettore serà quì, era prevista cusì per via di a stallazione di l'Assemblea di i zitelli. Perchè chì i stututori è i prufessori anu da cumincià à travaglià. Avemu bisognu di firmà sta cunvenzione. Dunque ghjè dumane à 3 ore. À mè mi ci vulerebbe una persona dinò per ogni gruppu. Dunque arrangiate vi.

Per « Fà populu in seme », ghjè Françoise CAMPANA. Ci vulerebbe carchissia pè tutti i gruppi. Ci hè Santa o innò ? Unu o dui o di più, o tuttu u gruppu s'è vo vulete, ghjè u vostru affare. Dunque mi ci vole carchissia pè “Core in fronte”. Dunque serà Marie-Claude, è per “Avanzemu” ? Julia? Và bè. Dunque ci serà Julia TIBERI.

A ringrazià vi.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2023/O2/017 déposée avec demande d'examen prioritaire par les groupes « Core in Fronte » et « Avanzemu », à laquelle s'associe le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, a prima muzione hè presentata da “Core in fronte” è “Avanzemu” è eri in cummissione permanente urganisaziunale, eiu, è po dinò u gruppu “Fà populu”, simu d'accordu pè raghjunchje questa muzione. Dunque quale hè chì a prisente? Véronique. Avete a parolla.

Mme Véronique PIETRI

À ringrazià vi.

« CONSIDERANT la Collectivité de Corse, propriétaire de l'aéroport de Figari Sud-Corse depuis la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, lui donnant compétence pour créer, aménager, entretenir, gérer et élargir le périmètre de l'aéroport de Figari,

CONSIDERANT la représentation par la Chambre de Commerce et d'industrie des intérêts de l'industrie, du commerce et des services de Corse auprès des pouvoirs publics et des autorités étrangères,

CONSIDERANT le transfert de cet aéroport de l'Etat français vers la Collectivité Territoriale de Corse conclu par une convention en date du 13 février 2004,

CONSIDERANT le renouvellement de la concession de l'aéroport à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Aiacciu en date du 26 novembre 2005,

CONSIDERANT le cahier des charges de la concession de cet aéroport paraphé le 10 janvier 2006 entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Aiacciu, et ce pour une durée de 15 ans,

CONSIDERANT l'obtention du Certificat de sécurité aéroportuaire n° CSA F DSAC/SE 004-2017 conformément aux dispositions du règlement (CE)

n° 216/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 20 février 2008 concernant les règles communes dans le domaine de l'aviation civile instituant une Agence Européenne de la Sécurité Aérienne,

CONSIDERANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Corse met à disposition des usagers tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs activités en toute sécurité et sûreté,

CONSIDERANT que la gestion des parkings aéroportuaires s'intègre dans ce dispositif,

CONSIDERANT la politique des transports et son évolution favorisant déplacements, échanges et liaisons entre la Corse et les principales métropoles et capitales européennes, et sa participation à l'économie de la Corse,

CONSIDERANT le rôle du Préfet et du sous-Préfet, dépositaires de l'autorité de l'Etat français et chargés du respect des lois actuelles en vigueur et du contrôle administratif des établissements publics implantés en Corse,

CONSIDERANT la place et le rôle des artisans taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse dans le périmètre aéroportuaire et à proximité, participant tout autant et de manière spécifique à l'économie régionale et corse,

CONSIDERANT le régime juridique et professionnel auquel sont assujettis par les cotisations et contributions dues par les artisans taxis, les transporteurs et loueurs de Figari et de Corse,

CONSIDERANT les dangers engendrés par la dérèglementation des activités professionnelles et économiques susnommées qui se traduisent entre autres par une démultiplication d'agissements para-commerciaux sans garantie aucune,

CONSIDERANT que ces pratiques sans statut, ni obligations, ni charges participent d'une logique destructive pour les secteurs qui en sont soumis et victimes,

CONSIDERANT que ces pratiques sans statut, ni obligations, ni charges s'accompagnent de plateformes communautaires sans règlement aucun concernant la Corse (OuiCar, Blablacar, etc.),

CONSIDERANT l'importance du débat actuel entre la Collectivité de Corse et le gouvernement français portant notamment sur les compétences et l'autonomie, participant spécifiquement à restructurer et adapter l'économie aux antipodes de la dépendance et de la dérégulation,

CONSIDERANT le Peuple Corse tel que voté le 13 octobre 1988 par l'Assemblée de Corse et qui stipule « l'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les corses d'origine et les corses d'adoption » comme acteur prioritaire et bénéficiaire de son développement économique et social,

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

RENOUVELLE son entier et son total soutien aux artisans taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse.

S'ENGAGE à combattre les risques d'une dérégulation des secteurs professionnels et économiques affectés sous toutes ses formes et déviances.

APPELLE toutes les institutions et organismes concernés à prendre immédiatement les initiatives et mesures concernées pour mettre un terme aux agissements para commerciaux véhiculés et motorisés impliqués.

DEMANDE aux services régis par l'autorité préfectorale de prendre par arrêté l'acte réglementaire nécessaire stipulant clairement l'interdiction et l'illégalité de toute activité para-commerciale dans le périmètre élargi et situé sous la responsabilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Qui est contre cette motion ? Qui souhaite s'exprimer sur la motion ?
Jean Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour indiquer que nous nous associons aussi au texte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, tout le monde s'associe au texte, donc tout va bien. Parfait.

On va voter. Vous voulez vous exprimer ? Je vois des bras qui s'agitent.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Qui est pour cette motion de soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse ? Tuttu u mondu.

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion suivante, à laquelle je me suis associée :

Motion N° 2023/O2/018 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien au Haut-Karabakh

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hyacinthe Vanni la présente.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Certains diront encore une motion pour le peuple arménien, je pense qu'on leur répondra très clairement : oui encore une fois, nous présentons une motion pour ce peuple frère, qui est de nouveau agressé sur sa terre et chaque fois qu'il le sera, nous serons solidaires. Je pense qu'on va prendre le temps de lire les considérants pour montrer quand même qu'il y a eu un certain nombre de motions, dont la première a été présentée par Jean Biancucci, et c'est vraiment un soutien de longue date et un soutien répété et affirmé aujourd'hui.

« VU l'ordonnance en date du 22 février 2023 de la Cour internationale de justice relative à la situation dans le corridor de Latchine,

VU la Charte des Nations Unies de 1945,

VU la motion n° 2015/O1/010 déposée par Jean BIANCUCCI au nom du groupe « Femu a Corsica », « Génocide Arménien », adoptée lors de la session des 16 et 17 avril 2015,

VU la motion N° 2020/O2/031 déposée par Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica » "Soutien aux populations arméniennes du Haut-Karabakh et reconnaissance de la République d'Artsakh, adoptée par l'Assemblée de Corse lors de la session des 5 et 6 novembre 2020,

VU la motion N° 2022/O2/025 déposée par Hyacinthe VANNI au nom du groupe “Fà Populu Inseme” « soutien au peuple arménien suite aux nouvelles attaques de l’Azerbaïdjan » et adoptée par l’Assemblée de Corse lors de la session des 24 et 25 novembre 2022,

CONSIDERANT le processus d’extermination du peuple arménien par les forces et les Etats se réclamant du panturquisme, qui a débuté en 1894 et s’est accentué avec le génocide de 1915 jusqu’en 1923,

CONSIDERANT le devoir impératif de la communauté internationale de protéger les droits humains, la sécurité et la dignité des populations en danger,

CONSIDERANT que l’Azerbaïdjan a lancé le 19 septembre 2023 une offensive militaire contre le Haut-Karabakh, ciblant délibérément des populations civiles, dont des enfants,

CONSIDERANT les événements tragiques survenus les 19 et 20 septembre 2023 à Stepanakert, et les conséquences désastreuses de l’intervention militaire azerbaïdjanaise,

CONSIDERANT qu’en conséquence de cette attaque, les autorités du Haut-Karabagh ont annoncé le 20 septembre qu’elles déposaient les armes et acceptaient un cessez-le-feu, ainsi que l’ouverture de négociations qui les contraignent à accepter les conditions de l’Azerbaïdjan, sous la pression des forces russes de « maintien de la paix »,

CONSIDERANT que ces négociations se sont déroulées sans aucun cadre international et que l’exode forcé de la totalité des Arméniens du Haut-Karabagh est un fait accompli,

CONSIDÉRANT que l’usage de la force par l’Azerbaïdjan procède d’une double logique d’épuration ethnique et d’appropriation des terres des Arméniens du Haut-Karabakh,

CONSIDERANT l’ordonnance de la Cour internationale de Justice du 22 février, ayant une force juridique contraignante, que l’Azerbaïdjan n’a jamais exécutée,

CONSIDERANT le risque imminent pour la préservation de l’identité et du patrimoine culturel arménien, ainsi que pour l’intégrité de l’Arménie elle-même,

CONSIDERANT que le déploiement d'une force internationale est essentiel pour assurer la sécurité des populations du Haut-Karabakh,

CONSIDERANT l'importance des sanctions diplomatiques et économiques comme moyens de pression pour garantir la paix et la justice,

CONSIDERANT l'importance de la mémoire historique, et l'urgence d'empêcher la répétition des erreurs et drames du passé,

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

RAPPELLE l'étroitesse des liens qui unissent le peuple corse et le peuple arménien.

RENOUVELLE son soutien indéfectible au peuple arménien dans sa recherche de paix et de liberté.

DENONCE la stratégie d'asphyxie du Haut-Karabakh par le biais du blocus, l'agression militaire du 19 septembre 2023 et les bombardements contre la population civile.

ALERTE sur le processus d'épuration ethnique en cours, visant à l'effacement du peuple et du patrimoine culturel arménien.

DEMANDE à la France, à l'Union européenne et à l'ensemble des Etats de l'ONU d'élargir et d'intensifier leur engagement dans la résolution de ce conflit et dans la recherche d'une paix durable entre les deux pays ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Hyacinthe.

Avant que je ne m'exprime et certainement le président de l'exécutif, qui souhaite s'exprimer ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, merci.

Je voterai bien entendu cette motion, mais je pense qu'elle est un peu dépassée parce que le Haut-Karabagh a disparu de fait et l'enjeu maintenant, c'est la disparition du Sud de l'Arménie pour relier l'autre province, le Nakhitchevan, et il y a une urgence à soutenir la République arménienne. Le Karabagh c'est fini. Donc je pense qu'il faudrait la compléter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La compléter, ça signifie l'amender.

Cela dit, la référence au-delà du Haut-Karabagh, c'est tout le peuple arménien auquel il est fait référence dans le texte, dans la proposition, texte auquel je m'associe pleinement. Je l'ai dit ce matin déjà, ce peuple est victime, en l'espèce d'une épuration ethnique, d'un plan d'épuration ethnique. Cette agression est intolérable, bien sûr, et il faut que nous nous exprimions, parce que nous nous étions déjà exprimés par la voix d'une motion et que toute l'Europe a les yeux braqués sur ce lieu géographique, bien évidemment, cette zone géographique et surtout sur ce peuple qui est en très grande souffrance à l'heure actuelle. Et tout peuple, bien évidemment, a le droit de vivre sur sa terre.

Voilà ! Donc qui veut s'exprimer ? Président, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame Présidente de l'Assemblée de Corse.

Hyacinthe Vanni l'a dit, nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre solidarité au peuple arménien de façon générale et à la partie du peuple arménien qui vit dans le Haut-Karabagh.

Il est important de renouveler l'expression de cette solidarité aujourd'hui, à un moment dramatique où c'est vrai, nous sommes pratiquement devant le fait accompli, mais où il reste encore à sauver ce qui peut l'être et surtout à empêcher ce qui pourrait advenir.

Je voudrais dire à Pierre Ghionga que les termes de cette motion présentée par le groupe « Fà populu », et j'espère que l'ensemble des groupes s'y associeront, comme l'a fait la présidente de l'Assemblée de Corse, ont été choisis et pesés en étroite concertation avec les institutions représentatives des Arméniens en France, et notamment le terme d'épuration ethnique que pour l'instant nous sommes deux institutions à assumer : le Conseil de Paris, vous avez vu qu'il y a 2 jours, le Conseil de Paris a voté une motion de soutien et a accordé le statut de citoyen d'honneur de la ville de Paris à l'ensemble du peuple arménien, et l'Assemblée de Corse, si l'Assemblée décide de voter cette motion.

C'est important de dire les choses et c'est important aussi que nous puissions modestement, à la place qui est la nôtre, mais avec quand même une attention forte de la part des Arméniens qui comptent beaucoup sur nous et avec la certitude d'être aussi écoutés bien au-delà de ce que nous pesons démographiquement, c'est important qu'on contribue à la mobilisation.

Le régime de Bakou est un régime corrompé. C'est un régime qui pèse beaucoup aujourd'hui, notamment par l'importance des liens commerciaux et des intérêts stratégiques et géostratégiques dans un certain nombre de ressources importantes. Ça peut aussi expliquer, certainement pas justifier, mais expliquer en partie la relative atonie de l'ensemble des institutions européennes et internationales, et surtout le fait qu'il n'y ait pas d'actions concrètes.

Donc aujourd'hui, il y a urgence à ce que la France, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies fassent entendre leur voix et surtout prennent des sanctions économiques et diplomatiques pour que ce qui est en train de se passer au Haut Karabagh s'arrête, pour que le peuple arménien soit respecté et pour que l'Arménie cesse d'être agressée.

Donc la motion d'aujourd'hui, elle est importante, elle est fondamentale et c'est donc avec force que le Conseil exécutif s'y associe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

« Core in fronte » s'associe aussi. Merci. Tout le monde l'a votée précisément. Nous la ferons parvenir.

Je vous informe que lorsque nous avons voté la première motion, nous l'avons transmise aux autorités arméniennes qui nous ont remerciés, qui nous ont écrit, au Président de l'exécutif, à moi-même, aux groupes, donc comme quoi, ce n'est pas non plus inutile, sans que nous pesions définitivement sur les équilibres géostratégiques du monde, ça fait quand même plaisir lorsqu'on reçoit un soutien. Nous-mêmes, parfois, nous recevons des soutiens et c'est particulièrement important et appréciable.

Nous passons à la troisième motion. Je crois que ça sera la dernière motion parce que j'ai cru comprendre que la dernière serait analysée à la fin du mois. « Un soffiu novu » demande le report de l'examen de la motion déposée par Valérie Bozzi parce qu'elle n'est pas là.

C'est donc la dernière motion maintenant que nous examinons. C'est une motion déposée par « Fà populu in seme » à laquelle je me suis associée et

qui concerne le soutien à Scola corsa. C'est Nadine Nivaggioni qui va la présenter. Merci.

Motion N° 2023/O2/019 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien à Scola corsa

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Di lugliu scorsu, avemu vutatu à l'unanimità u sustegnu à “Scola corsa” è issa deliberazione hè stata rimessa in causa da i servizii di a prefettura. Dunque oghje, punimu una muzione.

V'aghju da leghje in francese perchè chì ùn vulemu micca piglià risichi è s'è no pudemu avè un sustegnu di tutti è ch'ella sia dopu a muzione di tutta l'Assemblea sarebbe una bona.

« Vu la délibération numéro 22-88 de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022 sur l'immersion linguistique comme stratégie au service de l'apprentissage et de la pratique de la langue corse,

Vu la délibération numéro 22-166 de l'Assemblée de Corse approuvant la Convention de soutien à l'association Scola corsa pour l'année scolaire 2022- 2023 dans le cadre de l'immersion au service de la langue corse,

Vu la délibération numéro 22-165 à l'Assemblée de Corse prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique,

Vu la délibération numéro 23-84 de l'Assemblée de Corse approuvant la Convention de soutien à l'Association Scola corsa pour la période 2023-2026 dans le cadre de l'immersion au service d'apprentissage du corse,

Vu la délibération numéro 21-183 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à une demande de modification de l'article L 442-33 du code de l'éducation relatif à la contractualisation avec les écoles immersives,

Vu la délibération numéro 22-107 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à une demande de dérogation d'une contractualisation anticipée des classes d'enseignement immersives de Scola corsa et Biguglia,

Vu le recours gracieux du préfet de Corse en date du 31 août 23 demandant le retrait de la délibération numéro 23-084 de l'Assemblée de Corse approuvant la Convention de soutien à l'association Scola corsa pour la période 2023-2026 dans le cadre de l'immersion au service de l'apprentissage du corse,

Considérant le travail probant par la Fédération Scola corsa en faveur de la langue corse,

Considérant les bienfaits de l'immersion pour les enfants, les rendant de fait, plurilingues,

Considérant que Scola corsa exerce une mission de service public,

Considérant la croissance remarquable du réseau Scola corsa ces dernières années,

Considérant que les délibérations numéro 22-88 de l'Assemblée de Corse et numéro 22-166 de l'Assemblée de Corse relative au soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association Scola corsa pour les années scolaires, 2021-2022, 2022-2023, adoptées par l'Assemblée de Corse, n'ont pas fait l'objet de recours de la part du service de l'État,

Considérant que les 104 élèves scolarisés, les 7 enseignants, les 6 aides maternelles ainsi que les 3 agents administratifs risquant de se retrouver sans école et sans emploi si cette structure venait à disparaître,

Considérant la demande de contractualisation anticipée, pour l'heure, refusée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Considérant que c'est précisément pour pallier cette absence de contractualisation que la Collectivité de Corse a choisi de financer l'association Scola corsa sur la période 2023-2026, période considérée comme transitoire, la convention triennale proposée est construite sur un scénario probable de contractualisation après une période probatoire de 5 ans, c'est-à-dire à compter de 2026, délibération numéro 23-84 de l'Assemblée de Corse,

Considérant les compétences spécifiques de la Collectivité de Corse en matière de planification de la politique linguistique, l'Assemblée de Corse souligne le rôle important joué par Scola corsa dans la promotion de la langue,

Réaffirme la parfaite adéquation entre l'objet poursuivi par l'association Scola corsa et la volonté politique de la collectivité de Corse de s'appuyer sur l'immersion comme moyen et méthode d'apprentissage et de

formation à la langue corse, tant dans le système éducatif public et associatif qu'au sein de la société,

Garantit son soutien à l'ensemble des enseignants personnels d'accompagnement ainsi que les élèves de Scola corsa et leurs familles,

Affirme solennellement sa volonté de voir la Collectivité de Corse exercer pleinement et sereinement les compétences qui lui sont dévolues, et notamment en matière de politique linguistique,

Demande que les services de l'État et de la Collectivité de Corse travaillent ensemble à une solution technique et juridique sécurisée permettant de maintenir la délibération numéro 23-84 de l'Assemblée de Corse approuvant la Convention de soutien à l'association Scola corsa pour la période 2023-2026 dans le cadre de l'immersion au service de l'apprentissage du corse, afin que Scola corsa puisse poursuivre sereinement son activité,

Demande enfin que Scola corsa retrouve sans délai une situation pérenne, normalisée et sécurisée juridiquement et financièrement.

Je voudrais quand même, Madame la Présidente, préciser que nous avons posé un certain nombre de questions à nos collègues, aux collègues du réseau Eskolim dont Scola corsa fait partie et auquel appartiennent aussi les écoles occitanes, basques, Alsaciennes, etc. On leur a demandé si avant la contractualisation, ils avaient eu des subventions publiques. Tous nous ont répondu oui, et de toutes les entités, à savoir de l'État, des régions respectives, des départements et des communes.

Ils ont précisé aussi qu'il a fallu pour ça, malheureusement, que des personnes s'enchaînent aux grilles des écoles parce que les subventions avaient été suspendues un temps sur les mêmes remarques qui nous sont faites aujourd'hui et nous ne voudrions vraiment pas en arriver là. Nous avons tout fait jusqu'à ce jour pour ne pas en arriver là.

Pour les classes qui ne sont pas contractualisées, on leur a demandé s'ils avaient pu recevoir des subventions et de quel ordre. Ils nous ont répondu, et parce que justement, ils avaient été confrontés juridiquement à cette même problématique, que du moment que les associations ne sont pas encore contractualisées et que ce ne sont pas des écoles, ce sont donc à ce moment-là des associations et qu'une association peut recevoir sans problèmes, une subvention et sans limites.

Enfin, on leur a demandé si un préfet s'était déjà opposé à un versement de subvention à leurs associations. Ils nous ont répondu que lorsque

la subvention avait concerné un investissement immobilier, effectivement, il y avait eu des oppositions et que cela pouvait être compris.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'une association, il est tout à fait possible de recevoir des subventions dans le cadre de missions d'intérêt général et on considère qu'il s'agit d'intérêt général lorsqu'il y a des rencontres pédagogiques, des organisations de fêtes, des organisations d'événements sportifs, etc., ce que fait Scola corsa, que la politique linguistique est une compétence partagée entre les différentes collectivités et que c'est inscrit dans la loi NOTRe et que toutes les collectivités peuvent donc contribuer à la politique linguistique et que Scola corsa a une mission de service public de réappropriation de la langue, eux-mêmes ne comprennent pas pourquoi et nous non plus d'ailleurs, un préfet s'y oppose.

De la même façon, la loi Falloux interdit de subventionner des investissements dans des écoles privées, mais la fédération Scola corsa aujourd'hui n'est pas une école privée. Les associations locales de Scola corsa sont sous contrat d'association à terme, mais à ce jour, elles peuvent recevoir encore des subventions.

Donc, tout ceci pour vous dire qu'il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures. Ces associations, avant nous, on fait déjà les frais de ces mêmes remarques et ces mêmes remises en cause de la part des services de l'État et qu'au bout du compte, 40 ans après, elles existent toujours. Elles ont été entre-temps contractualisées.

Donc pour nous, il peut y avoir deux solutions et c'est ce que nous préconisons : soit nous retravaillons à la réécriture pour que ce texte soit juridiquement accepté, soit nous demandons au ministère de l'éducation nationale d'accélérer la contractualisation et de faire en sorte que très vite, Scola corsa puisse, comme les écoles du réseau Eskolim, bénéficier des financements pour la rémunération de leurs enseignants.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi pè sta prisentazione assai chjara è precisa di sta muzione.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Idem, c'est pour nous associer au texte, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parfait. Donc « Un soffiu » s'associe au texte, « Core in fronte » également, « Avanzemu » aussi, Josepha Giacometti non-inscrite, Pierre Ghionga di sicuru. Tuttu u mondu.

Mi girgu versu l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Trè parolle à a lestra.

Prima pè ringrazià u gruppu « Fà populu in seme » d'avè spostu sta muzione.

Secundamente pè ringrazià l'altri gruppi è a Presidente di l'Assemblea di Corsica, postu chè avà sta muzione diventa quella di l'Assemblea di Corsica ch'hà da esse vutata incù di sicuru u sustegnu di i cunsiglieri esecutivi di Corsica.

Simu à paru incù a situazione chì avia sbuccatu nantu à u votu di u sustegnu à scola corsa pè l'immersione ind'è u duminiu assuciativu.

Tengu à ramintà chì simu stati surprisi da a decizione di u prefettu di sicuru, chì ci sò, ci vole à dì la, ci vole à ricunnosce la quantunque, e difficoltà ghjuridiche ind'è a nostra deliberazione. Quessa, ùn si pò micca cuntistà, mà hè vera chì face un pocu disordine ind'è un cuntestu induve avemu vutatu à l'unanimità è induve ci hè a vulintà di rinfurzà l'insignamentu in corsu di modu generale è sicularmente l'insignamentu immersivu.

Dunque, sò chè ci vole à dì oghje, di manera chjara, primamente à tutti i parenti ch'anu messu i so figlioli à a scola immersiva, assuciativa scola corsa, hè chì a scola ùn hè micca minacciata, chì saremu quì tutti pè fà chì i Corsi possinu cuntinuà di manera tutta à fattu naturale. Què hè u primu affare.

U secondu affare, ciò chè tengu à dì à l'Assemblea di Corsica hè chì di sicuru simu primurosi di truvà à u più prestu una suluzione tecnica, ghjuridica è finanziaria chì avemu travagliendu incù scola corsa, di sicuru, travagliendu dinù incù u Statu, cù u ritturatu, a prifettura di Corsica è ancu à u livellu guvernamentale di e discussione chè no avemu incù u ministru Darmanin è u so cullaburatore è u Sgiò Canale.

Spergu di sbuccà prestu ind'è i ghjorni à vene, aspittendu issa soluzione pusitiva hè impurtante di sicuru chì l'Assemblea di Corsica dica oghje chì ci vole à truvà una soluzione è chì vulemu mantene u nostru sustegnu à Scola corsa è à l'insignamentu immersivu associativu.

È ramintà dinù di modu forte chè no vulemu sbuccà à u più prestu nant'à un insegnamentu immersivu generalizatu puru ind'è u publicu, di sicuru l'insegnamentu publicu hè una primura maiò pè noi. È chì, ùn semu micca oppone ne staccà i sforzi di u mondu associativu è l'insegnamentu publicu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque, aghju da mette à u votu sta muzione chì avà ghjè quella di l'Assemblea di Corsica è di l'esecutivu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

A muzione hè ADUPRATA à l'unanimità.

Bona sera à tutti !

À ringrazià u persunale. À dumane pè quelli chì sò quì !

La séance est levée à 19 h 49.